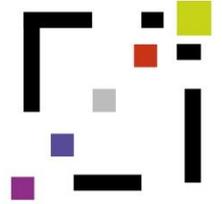


Agence d'Urbanisme  
aire métropolitaine **Lyon**naise



Observatoire partenarial

**Cohésion sociale** et **territoriale**



# Contribution au diagnostic Contrat de ville Métropolitain

Rapport complet en 2015



# Sommaire

<b>Préambule</b> .....	3
<b>Chapitre 1 : la Métropole de Lyon : contexte socio-économique</b> .....	5
1.1. Une forte dynamique démographique dans la Métropole de Lyon avec un faible impact sur les quartiers de la politique de la ville .....	6
1.2. La Métropole lyonnaise, un territoire dynamique et attractif .....	8
1.3. Les impacts du développement économique sur l'emploi : un marché du travail difficile d'accès pour un nombre croissant de personnes et un chômage en hausse .....	12
<b>Chapitre 2 : La population des quartiers prioritaires de la Métropole</b> .....	17
2.1. Evolution de la population entre 2006 et 2011 .....	18
2.2. Une population familiale fortement touchée par la précarité, plus jeune .....	20
2.3. Des populations plus captives des transports collectifs et de la marche .....	34
2.4. Des mobilités sociales et résidentielles possibles pour les ménages des quartiers prioritaires .....	38
2.5. Les jeunes : des parcours difficiles pour l'accès à la formation .....	44
2.6. Des réalisations pour améliorer le « vivre ensemble » .....	46
<b>Chapitre 3 : Le développement économique dans les quartiers politique de la ville et les inégalités d'accès à l'emploi et aux parcours d'insertion</b> .....	59
3.1. La nouvelle géographie prioritaire correspond aux quartiers les plus en difficulté au regard de l'accès à l'emploi .....	60
3.2. Développement économique et diversification des fonctions dans les quartiers de la politique de la ville .....	65
3.3. L'offre de services et les outils pour favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés .	71
3.4. Mobilité et accès à l'emploi .....	75
<b>Chapitre 4 : Des quartiers à rattacher à l'agglomération et à diversifier : des dynamiques à l'œuvre mais des questions majeures restent posées</b> .....	81
4.1. Bilan du renouvellement urbain .....	82
4.2. Les grands défis d'agglomération du PLU-H.....	91
4.3. Intégrer les quartiers politique de la ville dans les orientations du Scot et du PLU-H .....	95
<b>En conclusion : Des savoirs faire à développer pour construire « avec » et non pas « pour » les habitants</b> .....	102

# Préambule

L'Agence d'urbanisme a été sollicitée pour contribuer au diagnostic du contrat de ville Métropolitain (2015 - 2020). Selon l'article 6 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ce diagnostic territorial est conduit à l'échelle de l'agglomération, il est complémentaire des diagnostics réalisés dans chaque commune sur les Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Quartiers de Veille Active (QVA). Il s'articule autour des trois volets : cohésion sociale, économique et urbain en mettant en lumière les atouts, les faiblesses et les enjeux des quartiers prioritaires au sein de la Métropole de Lyon, arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ce diagnostic s'appuie sur les travaux de l'observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, mis en place en 1996. Cet observatoire, animé par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise actualise chaque année les données sociales sur les quartiers de la politique de la ville. Il a pour objectif de suivre l'évolution des écarts entre les quartiers de la géographie prioritaire et le reste de l'agglomération. Il a été progressivement enrichi par une analyse sur l'ensemble des quartiers à l'échelle de l'agglomération lyonnaise pour avoir une vision globale des inégalités sociales et territoriales dans la Métropole de Lyon. L'observatoire conduit également des études spécifiques, qui privilégient des approches qualitatives par des entretiens auprès des habitants : le profil des participants de la Biennale de la Danse, l'analyse des mobilités des ménages qui quittent les quartiers de la politique de la ville.

Le diagnostic s'appuie sur différents travaux de l'Agence d'urbanisme :

- En l'absence de données sur les périmètres exacts des Quartiers Politique de la Ville (QPV), des premières estimations ont été réalisées à partir des données disponibles. Les analyses s'appuient également sur les données à l'échelle des Iris et sur les 28 Zus de l'agglomération lyonnaise (le dispositif des Zus a été arrêté au 31/12/2014).
- Le bilan – évaluation réalisé sur 6 sites en renouvellement urbain (Duchère, Minguettes, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, La Norechal à Fontaines-sur-Saône et la Poudrette à Villeurbanne),
- Les apports de l'observatoire économique Opale, l'Observatoire emploi, insertion, le tableau de bord des Zones Franches Urbaines et l'observatoire mobilité – emploi.
- Des études en cours : PLU-H (répartition du logement locatif social, projet PADD sur les communes..), Plan piétons, approche Boulevard périphérique Bonnevey...)
- Des études de cadrage urbain et paysager (exemple, Saint-Fons Arsenal).

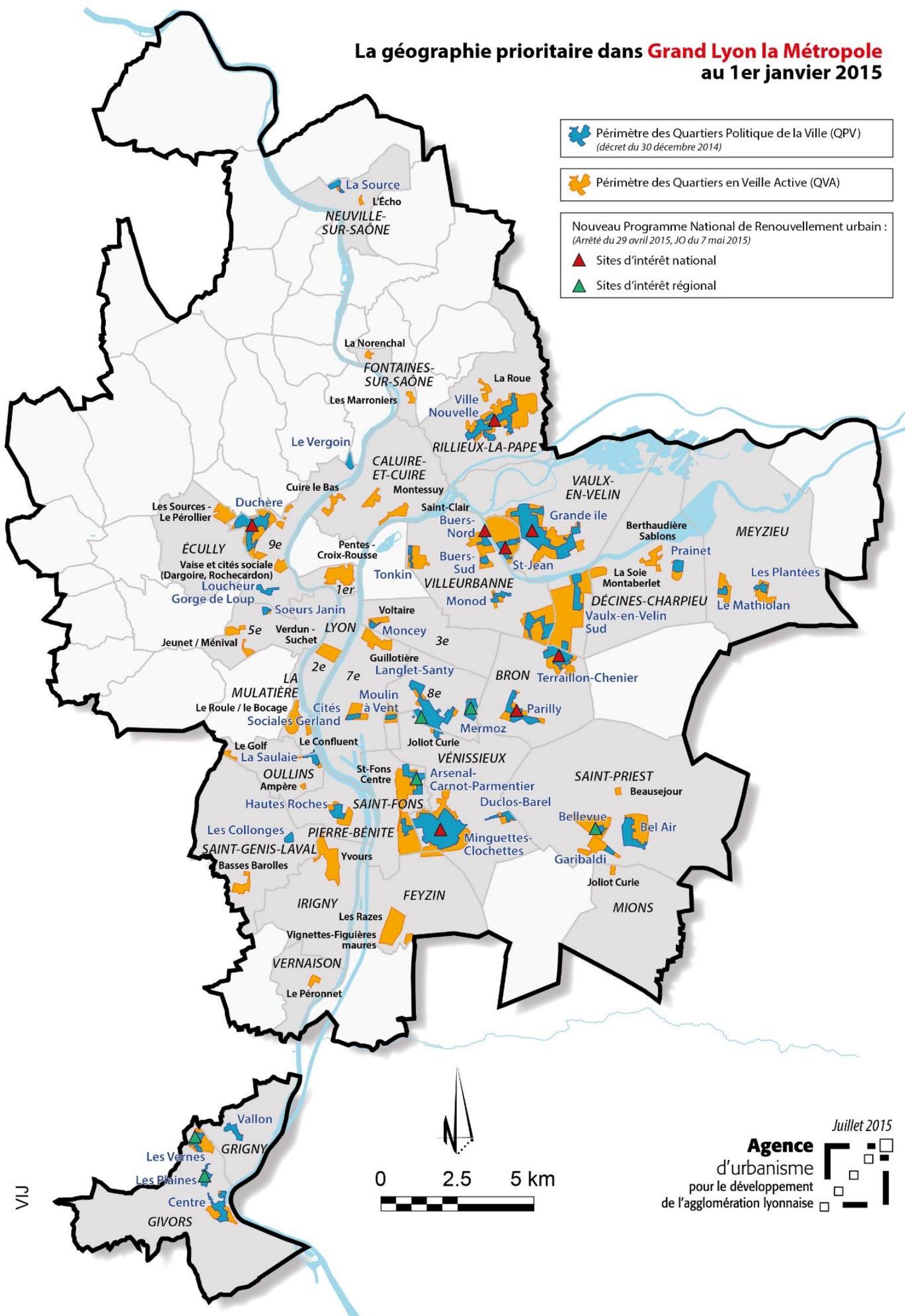
Enfin, ce diagnostic prend en compte les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale à horizon 2030 (adopté en décembre 2010) qui sont traduites dans le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme PLU-H de la Métropole (en cours de révision) qui encadrera le développement de la Métropole de Lyon sur la prochaine décennie (2018 - 2026). Le PLU H doit être compatible avec le Plan de Déplacements Urbains (PDU) également en cours de révision (adoption du PDU prévue en 2017).

Ce diagnostic s'articule autour de quatre chapitres :

1. La Métropole de Lyon : contexte socio-économique
2. La population des quartiers prioritaires (et les réalisations pour améliorer le «vivre ensemble»)
3. Le développement économique dans les quartiers politique de la ville et les inégalités d'accès à l'emploi et aux parcours d'insertion
4. Des quartiers à rattacher à l'agglomération et à diversifier : des dynamiques à l'œuvre mais des questions majeures restent posées.

Il a été présenté à la conférence des maires des 37 quartiers QPV le 29 avril 2015 et au Comité de pilotage du Contrat de ville Métropolitain le 6 mai 2015.

# La géographie prioritaire dans **Grand Lyon la Métropole** au 1er janvier 2015



 Périmètre des Quartiers Politique de la Ville (QP)  
(décret du 30 décembre 2014)

 Périmètre des Quartiers en Veille Active (QVA)

Nouveau Programme National de Renouvellement urbain :  
(Arrêté du 29 avril 2015, JO du 7 mai 2015)

 Sites d'intérêt national  
 Sites d'intérêt régional

VIJ

Juillet 2015

**Agence**  
d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise



## **Chapitre 1 :**

# **La Métropole de Lyon : contexte socio-économique**

## 1.1. Une forte dynamique démographique dans la Métropole de Lyon avec un faible impact sur les quartiers de la politique de la ville

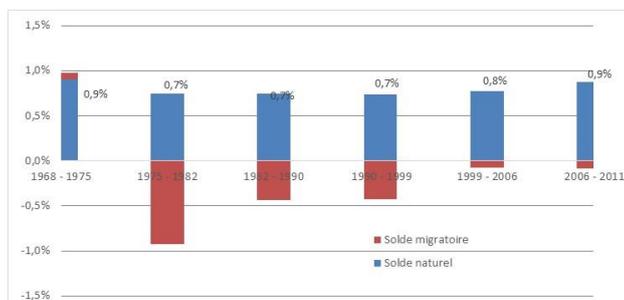
### Le centre se densifie et l'arc est-sud gagne à nouveau de la population

La Métropole de Lyon compte 1 324 600 habitants en 2012 (1 310 100 habitants en 2011). Lyon est la 2ème Métropole la plus peuplée de France. La Métropole se caractérise par une démographie dynamique : +0,8 % par an entre 2006 et 2011, soit 10 150 habitants supplémentaires en moyenne par an. La population s'accroît sous l'effet du solde naturel positif (+0,9% par an), le solde migratoire est négatif (- 0,1 %).

#### Depuis 1990, le centre de l'agglomération, déjà le plus peuplé, se densifie

Le centre de l'agglomération (Lyon et Villeurbanne) concentre près de la moitié de la population en 2012 (642 600 habitants). Depuis 1990, le centre se densifie sous l'effet des opérations d'urbanisme dans la partie centrale et les quartiers faubourgs (Vaise, Gerland, Confluence...), mais aussi la remise sur le marché de logements vacants entre 1990 et 1999. Lyon a accueilli 80 800 habitants supplémentaires entre 1990 et 2012 (3 850 habitants par an) et la population de Villeurbanne a augmenté de 29 400 habitants (1 400 habitants par an).

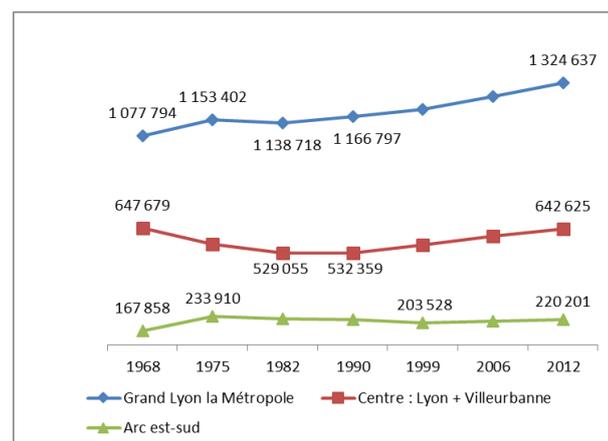
Evolution du solde naturel et du solde migratoire



#### L'arc est-sud gagne à nouveau de la population

L'arc est-sud (1) compte 220 200 habitants et accueille plus de la moitié de la population en Quartiers Politique de la Ville (QPV). Entre 1999 et 2012, ce secteur enregistre une hausse de 16 600 habitants et rattrape ainsi la perte de population enregistrée entre 1990 et 1999 (- 15 600 habitants). Sur cette période, des investissements importants ont été faits sur ce secteur : prolongement du métro jusqu'au Carré de soie, nouvelles lignes de tramways, requalification des centres villes, renouvellement urbain (8 sites Anru sur 12) engagé dès l'année 2000 dans le Grand projet de ville d'agglomération.

Evolution de la population entre 1968 et 2012

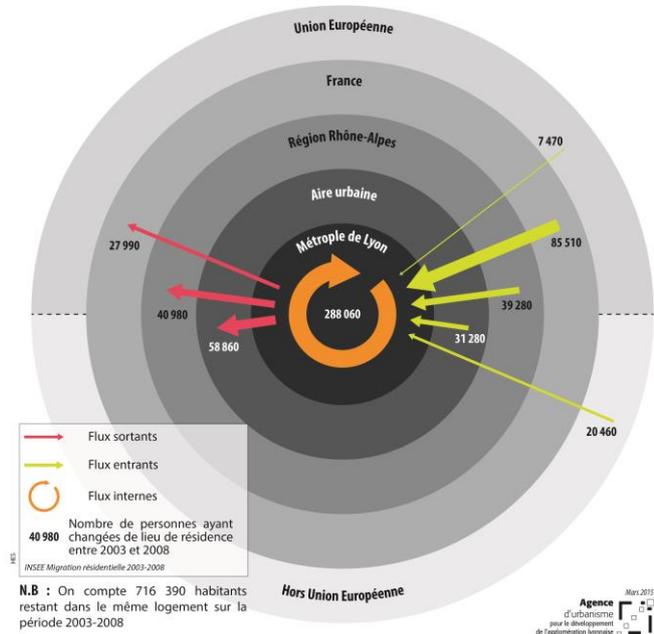


<sup>1</sup> L'arc est-sud comprend sept communes, du Nord au Sud : Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin, Givors. Les onze quartiers QPV situés en première couronne Est totalisent 89 675 habitants en 2011. Il s'agit de : Bron Parilly ; Bron/Vaulx-en-Velin Terrailon-Chenier ; Givors Centre, Les Plaines, Les Vernes ; Rillieux-la-Pape Ville nouvelle ; Saint-Fons Arsenal-Carnot-Parmentier ; Vaulx-en-Velin Grande Île, Sud ; Vénissieux Duclos-Barel, Vénissieux-Saint-Fons Minguettes-Clochettes.

## Le mouvement de périurbanisation, débuté au milieu des années 1981, se poursuit.

Entre 2003 et 2008, le solde des migrations résidentielles avec les territoires voisins (reste de l'aire urbaine) est déficitaire d'environ 5 500 habitants par an (27 520 habitants sur cinq ans). Les départs sont essentiellement des familles avec enfants, des professions intermédiaires, cadres et ouvriers, qui recherchent une maison et des conditions de vie différentes. A l'inverse, des étudiants et des jeunes adultes de professions intermédiaires et dans une moindre mesure des employés-ouvriers affluent. Ils emménagent principalement dans un appartement du parc locatif privé et une partie accède à la propriété. Ils sont nombreux aussi à emménager dans un logement meublé (1 100 ménages par an). La Métropole de Lyon est un pôle universitaire et un pôle économique qui attire des étudiants et des jeunes actifs. Depuis 2008, ce phénomène d'attractivité pour l'enseignement supérieur et l'emploi a dû s'amplifier avec la crise économique.

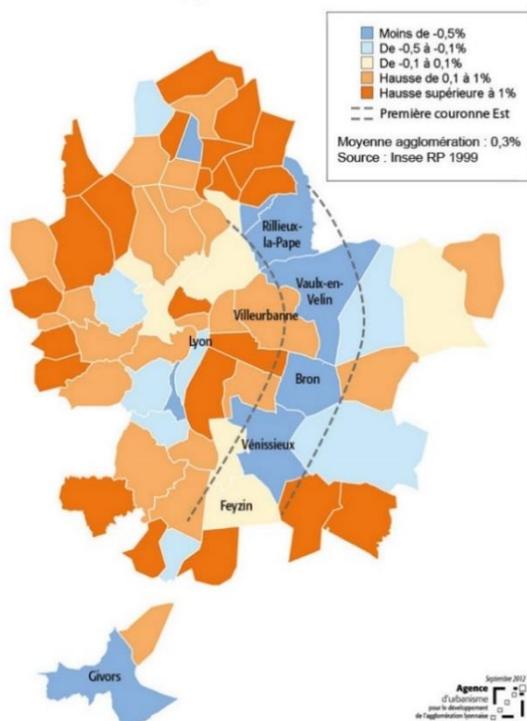
Mobilités résidentielles entre 2003 et 2008



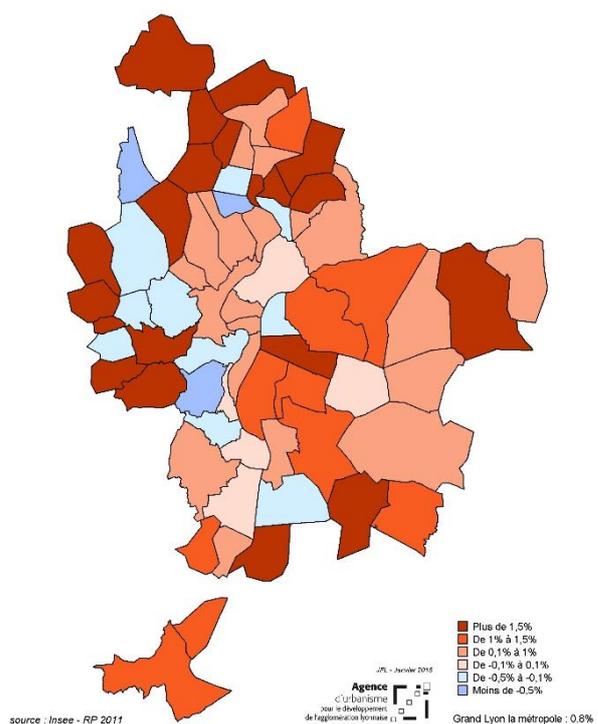
## L'attractivité de la Métropole au plan national et européen

Les échanges avec le reste de la région Rhône-Alpes sont relativement équilibrés : 7 800 habitants sont arrivés par an entre 2003 et 2008 contre 8 200 départs. En revanche, les flux sont importants avec le reste de la France : 17 100 arrivées par an pour 5 600 départs. Pour les migrations avec les pays étrangers, seules les arrivées sont connues : 5 590 habitants par an dont plus d'un quart en provenance des pays de l'union européenne et les trois quarts de pays hors de l'union européenne.

Evolution annuelle de la population 1990-1999



Évolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011



## 1.2. La Métropole lyonnaise, un territoire dynamique et attractif

### Une croissance économique supérieure à la moyenne nationale

La Métropole de Lyon comptait 540 900 emplois salariés privés fin 2013 et 676 430 emplois totaux en 2011. L'agglomération lyonnaise a connu un fort dynamisme économique ces quinze dernières années. Si, entre 1998 et 2003, l'évolution de l'emploi a suivi celle constatée au niveau national ou régional, depuis 2003, la Métropole a créé proportionnellement plus d'emplois qu'en France ou en Rhône-Alpes. Entre 2003 et 2008, l'emploi salarié privé de la Métropole a crû de 8%, pendant qu'il augmentait de 5% en France et en Rhône-Alpes. Sur la période récente, dans un contexte de crise économique, la Métropole lyonnaise voyait son nombre d'emplois continuer de croître (+2%) alors qu'il diminuait de -1% en France et qu'il stagnait en Rhône-Alpes.

### Une croissance portée par les activités de services aux entreprises et aux particuliers

Comme sur l'ensemble du territoire national, ce sont principalement les activités de services aux entreprises et aux particuliers, qui ont porté la croissance de l'emploi ces quinze dernières années. Le BTP, le transport-logistique et le commerce de détail qui ont connu des hausses d'emplois marquées entre 1998 et 2008, ont subi un net ralentissement depuis 2008, voire une légère baisse d'emplois. L'industrie, qui a résisté jusqu'en 2003, a enregistré une baisse de -6% d'emplois entre 2003 et 2008 et -8% depuis 2008. Ce secteur a néanmoins mieux résisté qu'au niveau national (-9% entre 2003 et 2013).

### Une mutation du tissu économique et des emplois depuis vingt ans

Ces évolutions traduisent une mutation du tissu économique de la Métropole lyonnaise, comparables aux autres grandes Métropoles françaises et européennes. Depuis trente ans, ce sont en effet fortement développés les emplois dits « métropolitains » et les emplois « présentiels » au service de la population<sup>2</sup>. A l'inverse, les emplois de production concrète ont diminué régulièrement. Entre 2006 et 2011, l'emploi des fonctions métropolitaines et présentielles a crû respectivement de +12% et +6%, pendant qu'il diminuait de -6% dans les fonctions de production concrète (fabrication, BTP, agriculture) et augmentait très légèrement (+1%) dans les fonctions dites transversales (transports-logistique et entretien-réparation). L'emploi tertiaire augmente, les nouveaux secteurs moteurs de l'économie (information, numérique...) se concentrent dans le cœur des grandes Métropoles. L'économie présentielle se développe en parallèle de l'augmentation de la population.

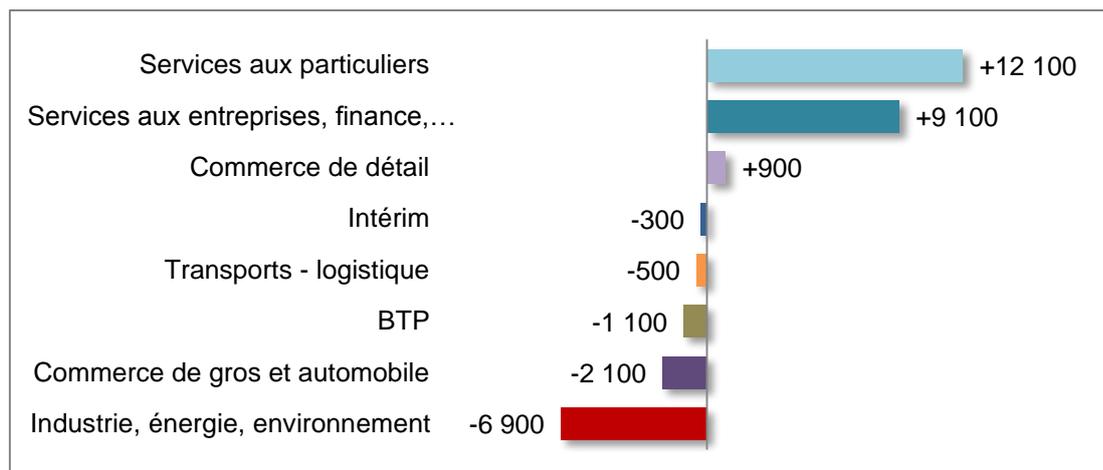
### Depuis trente ans, l'industrie est en mutation

Externalisation, restructurations et gains de productivité, délocalisation et pertes de parts de marché internationales sont les principaux facteurs explicatifs du phénomène de désindustrialisation qui touchent la France et la majeure partie de l'Europe occidentale. Malgré un renouvellement du tissu industriel engagé, en particulier à travers les pôles de compétitivité, la Métropole lyonnaise n'échappe pas à ce phénomène. Les emplois de fabrication diminuent et sont partiellement remplacés par des emplois plus qualifiés dans la conception-recherche ou les prestations intellectuelles. En 2013, les emplois Industries, énergie, environnement représentent 15 % des emplois salariés privés dans la Métropole.

---

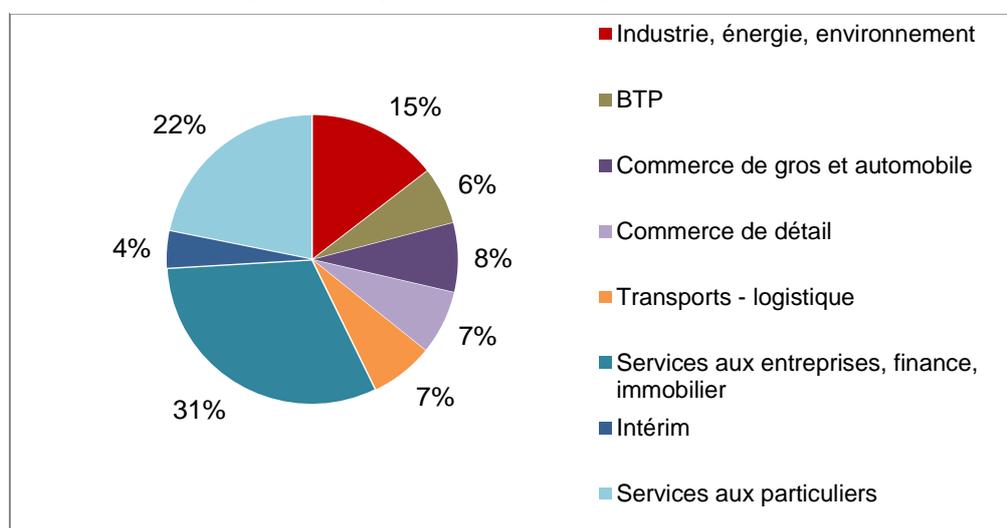
<sup>2</sup> Mise au point par l'Insee, l'analyse fonctionnelle des emplois complète l'analyse traditionnelle par secteurs d'activité. Quinze fonctions ont été définies selon le métier exercé (CSP) par les actifs. Elles ont été regroupées en quatre grands postes. **Fonctions métropolitaines** : gestion, conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises et culture-loisirs. **Fonctions présentielles** (au service de la population) : distribution, services de proximité, éducation-formation, santé-action sociale et administration publique. **Fonctions de production concrète** : agriculture, BTP, fabrication. **Fonctions transversales** : transport-logistique, entretien-réparation.

## Evolution de l'emploi salarié privé par grand secteur dans la Métropole de Lyon entre 2008 et 2013



Source : Acooss-Urssaf au 31.12

## Répartition de l'emploi salarié privé dans la Métropole de Lyon au 31.12.13



Source : Acooss-Urssaf

## Une internationalité croissante

Depuis de nombreuses années, la Métropole de Lyon accroît son rayonnement et son attractivité internationale. Le Grand Lyon compte 467 établissements à capitaux étrangers de plus de 20 salariés qui emploient 57 200 salariés. Le tourisme d'affaires et d'agrément poursuit son développement, en particulier en direction de la clientèle étrangère. L'aéroport Lyon-Saint Exupéry est encore loin d'avoir atteint ses limites et dispose de marges de développement importantes.

## 10 % de l'emploi dans l'Economie sociale et solidaire

Berceau du mouvement coopératif de consommation avec la création sur les Pentès de la Croix-Rousse en 1835 de la première épicerie coopérative, Lyon a toujours joué un rôle essentiel dans l'histoire et le développement de l'économie sociale et solidaire.

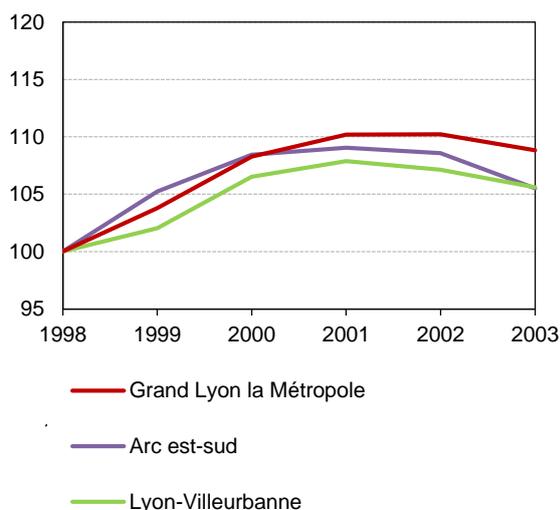
Ce champ de l'économie est basé sur une forme d'organisation des entreprises, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. L'économie sociale et solidaire pèse environ 10 % de l'emploi de la Métropole. Elle regroupe les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations. Les principaux secteurs employeurs sont l'action sociale, les activités financières et d'assurance, l'enseignement et la santé.

## Un dynamisme économique qui n'a pas profité de manière homogène à l'ensemble des communes

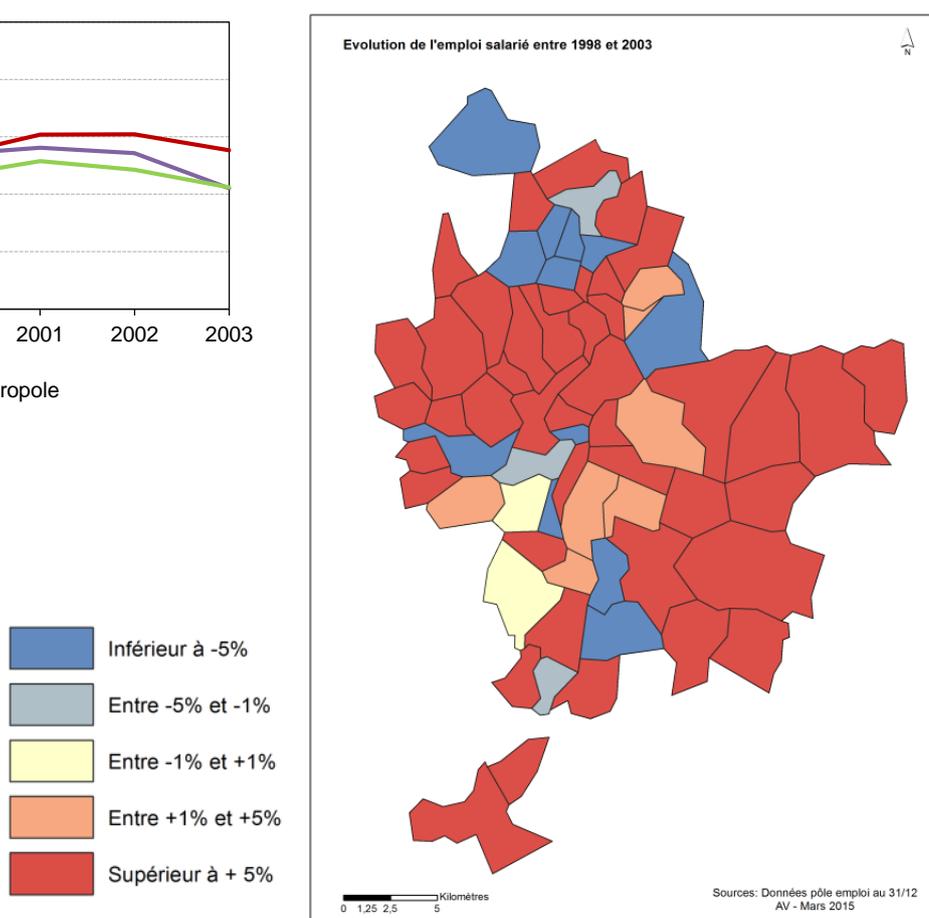
Ce dynamisme économique de la Métropole n'a pas impacté de manière homogène l'ensemble des communes de la Métropole. Les profils économiques des communes et l'offre d'accueil foncière et immobilière de chacune expliquent ces différences. Les communes de l'arc est-sud, caractérisées par un tissu industriel encore fortement présent, ont subi de plein fouet les baisses structurelles d'emploi dans ce secteur depuis quinze ans. Au contraire, le centre de la Métropole (Lyon-Villeurbanne) et les autres communes accueillant majoritairement des activités tertiaires (ex. : Pôle économique ouest) ont connu une augmentation régulière de leur nombre d'emplois, y compris sur la période récente de ralentissement économique. Ces emplois apparaissent de plus en plus qualifiés.

Malgré le renouvellement d'une partie de leur tissu économique, les communes de l'arc est-sud, qui avaient connu une croissance de l'emploi de +6% sur la période 1998-2003, ont vu leur nombre d'emplois augmenter très légèrement (+1%) entre 2003 et 2008 et baisser de 4% depuis 2008.

Evolution de l'emploi salarié privé entre 1998 et 2003 – base 100 en 1998

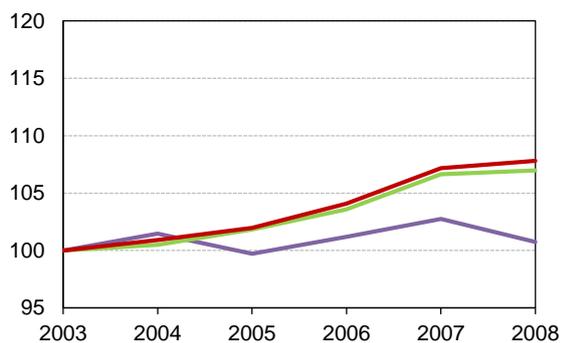


Evolution de l'emploi salarié privé par commune entre 1998 et 2003



Source : Pôle emploi au 31-12

## 2003 - 2008

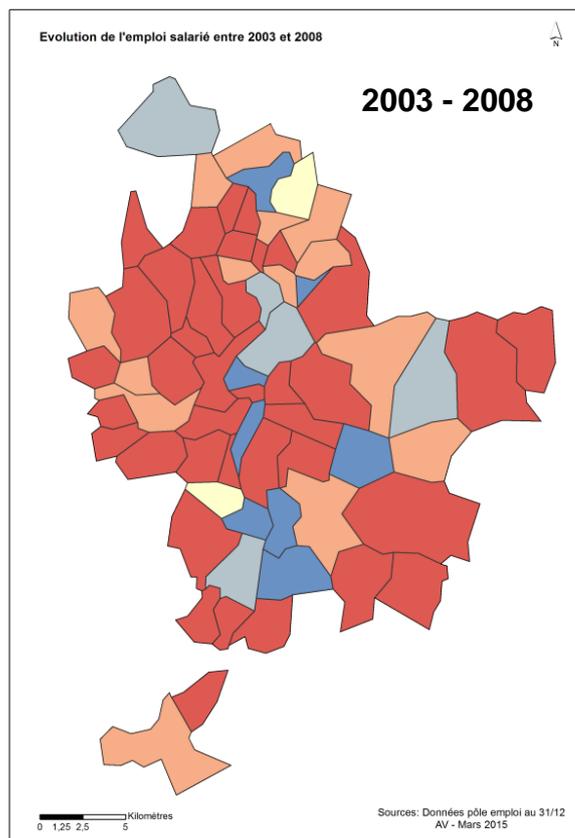


— Grand Lyon la Métropole

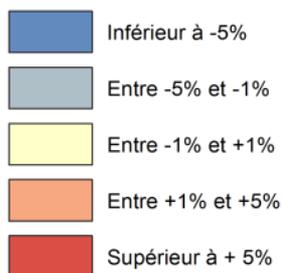
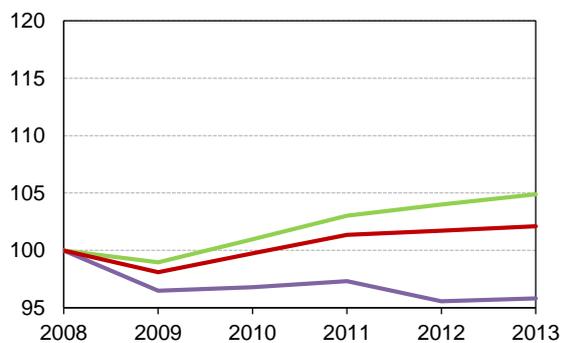
— Arc est-sud

— Lyon-Villeurbanne

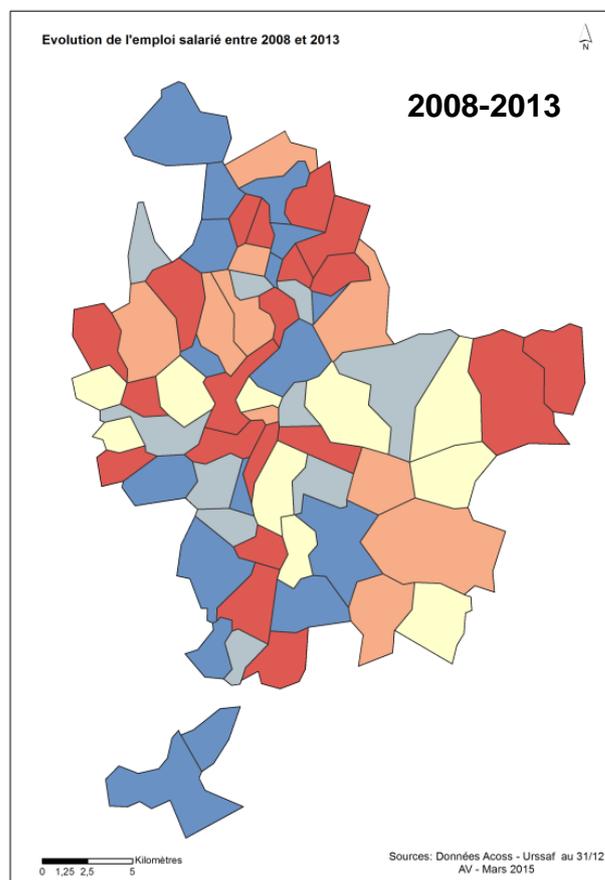
Source : Pôle emploi au 31-12



## 2008-2013



Source : Acoiss-Urssaf au 31.12



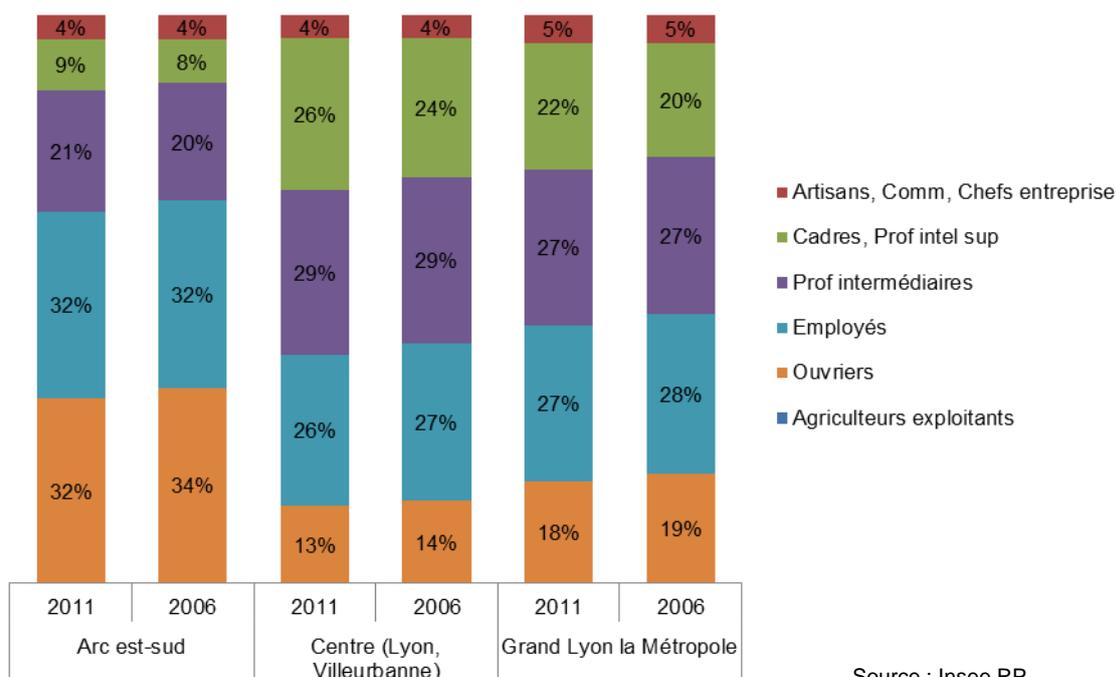
### 1.3. Les impacts du développement économique sur l'emploi : un marché du travail difficile d'accès pour un nombre croissant de personnes et un chômage en hausse

#### Une surreprésentation des ouvriers dans l'arc est-sud, en léger recul au profit des professions intermédiaires et des cadres

Globalement, les 548 650 actifs de la Métropole de Lyon en 2011 se partagent de manière assez équilibrée entre quatre catégories socio-professionnelles principalement à savoir, une majorité d'employés (27%) et de professions intermédiaires (27 %), des cadres (22 %) et des ouvriers (18 %). Comparativement, le Centre (Lyon, Villeurbanne) concentre davantage de cadres et de professions intellectuelles supérieures (26 %) et de professions intermédiaires (29 %).

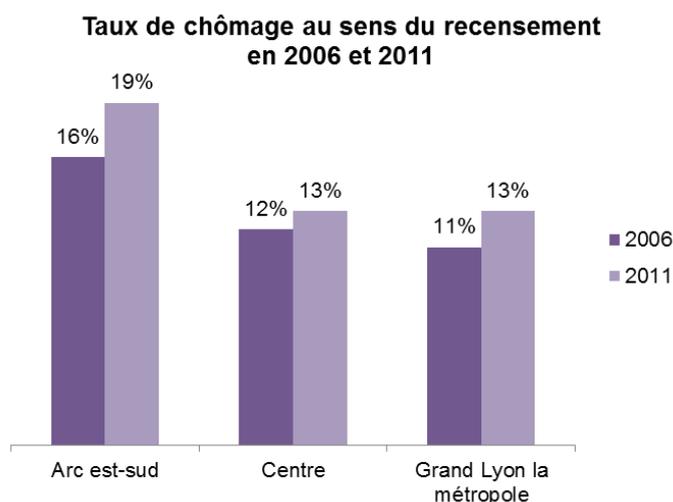
L'arc est-sud compte près de 76 500 actifs en 2011 et présente une nette surreprésentation d'ouvriers (32 % des actifs) et des employés (32 %). Entre 2006 et 2011, la catégorie des ouvriers s'est légèrement atténuée au profit des professions intermédiaires et des cadres. Ainsi, le secteur compte près de 750 ouvriers de moins en 2011 par rapport à 2006. Dans le même temps, 1 350 cadres, professions intellectuelles supérieures de plus et autant de professions intermédiaires sont comptabilisés dans ces communes.

Répartition des actifs par CSP en 2006 et 2011



## Un taux de chômage<sup>3</sup> 1,5 fois plus élevé dans l'arc est-sud qu'à l'échelle de la Métropole

En 2011, le taux de chômage au sens du recensement atteint 19% en moyenne dans l'arc est-sud. Il atteint jusqu'à 21% dans certaines communes de ce secteur. La crise a accentué le chômage sur l'ensemble de la Métropole sans creuser pour autant (excepté pour quelques communes) les écarts entre les communes auparavant les plus touchées par le chômage et celle les moins touchées. La crise a eu pour conséquence de maintenir durablement dans le chômage des personnes qui l'étaient déjà les éloignant un peu plus du marché de l'emploi. Dans certains territoires, le chômage de longue durée, voire de très longue durée, atteint des niveaux préoccupants.

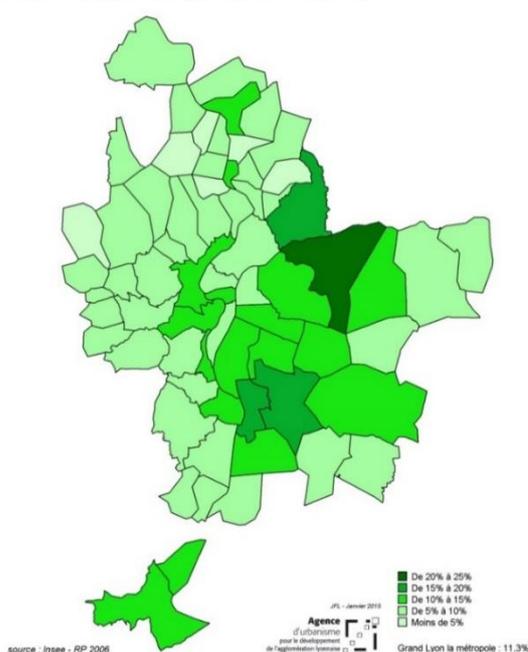


Source : Insee RP

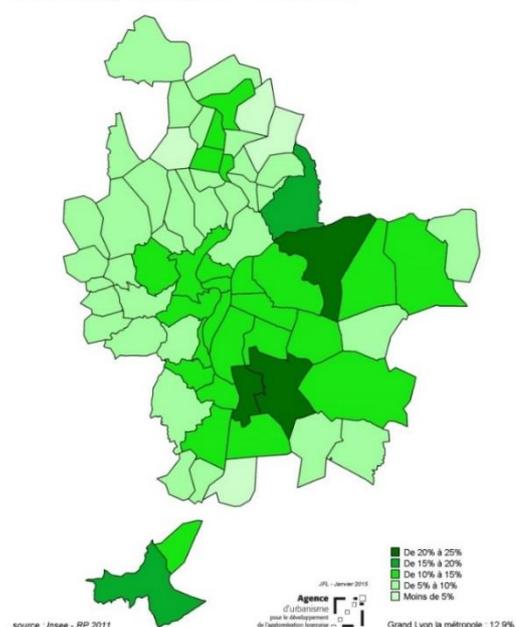
## Avec la crise, le chômage s'accroît à l'est et se propage dans l'ouest et le nord de la Métropole

Le taux de chômage au sens du recensement a augmenté sensiblement entre 2006 et 2011. Il est passé de 11,3% à 12,9%. En 2006, 16 communes présentaient des taux de chômage supérieurs à la moyenne de la Métropole et une seule commune avait un taux supérieur à 25 % (Vaulx-en-Verin). En 2011, 12 communes se situent au-dessus du taux de chômage moyen de la Métropole et trois communes ont un taux supérieur à 25 % (Vaulx-en-Verin, Vénissieux et Saint-Fons). Sur la période, le chômage s'est diffusé sur l'ensemble du territoire y compris dans les bassins de vie de l'ouest et du nord de la Métropole jusqu'alors plus épargnés par le chômage.

Taux de chômage en 2006 ( au sens du recensement )



Taux de chômage en 2011 ( au sens du recensement )

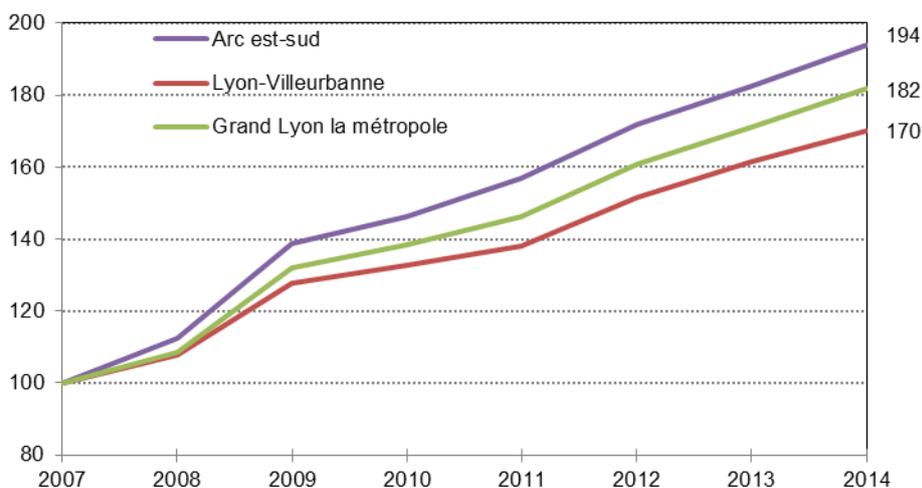


<sup>3</sup> Le taux de chômage au sens du recensement : il correspond au pourcentage de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement (actifs occupés + chômeurs).

## Le nombre de demandeurs d'emploi a presque doublé depuis 2007 dans l'arc est-sud

Fin 2014, Grand Lyon la Métropole compte 116 900 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C dont 25 700 dans l'arc est-sud. Entre décembre 2007 et décembre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a augmenté respectivement de 70% dans le Centre, 82% dans la Métropole et 94% dans l'arc est-sud (soit 12 400 demandeurs d'emploi supplémentaires). Lyon a mieux résisté et les plus fortes hausses ont concernés l'ouest et le sud.

Evolution du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C entre 2007 et 2014



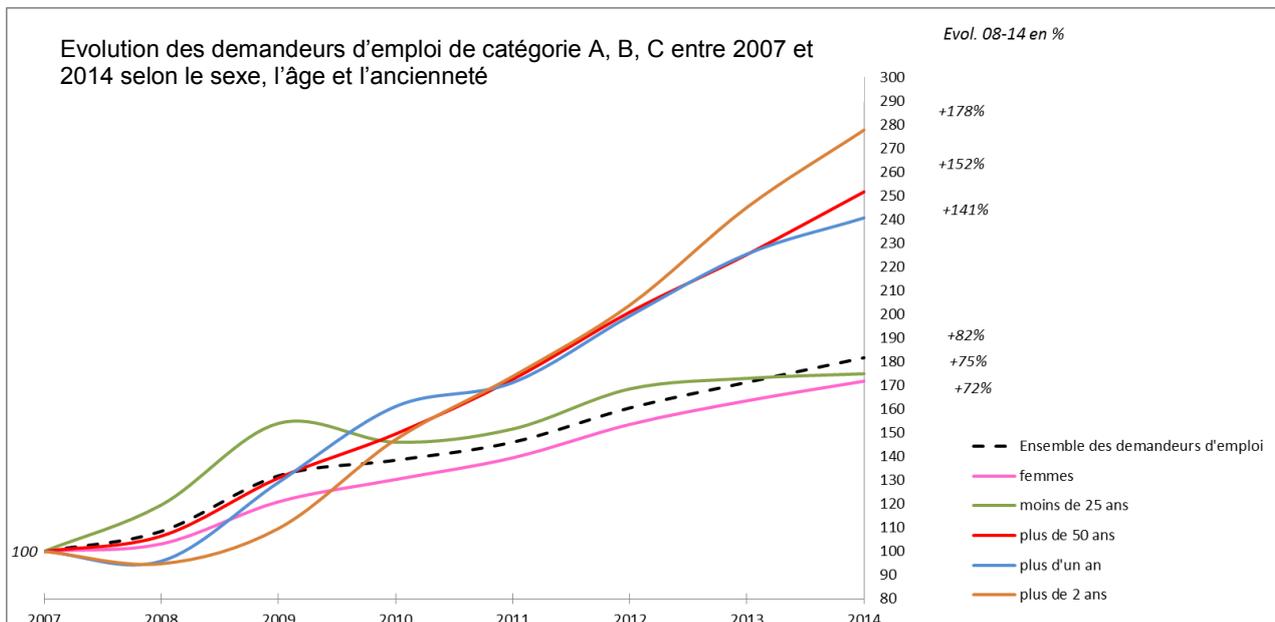
Source : Pôle emploi

## Les chômeurs de longue durée et les seniors sont les plus en difficulté

La hausse a été plus forte dans l'arc est-sud déjà historiquement plus touché par le chômage. Néanmoins, cette évolution est à mettre en regard avec la dynamique démographique du territoire sur la même période (près de 10 000 habitants supplémentaires entre 2006 et 2012). La hausse observée dans ce territoire est peut être le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs (sans pouvoir déterminer la part de chacun) à savoir :

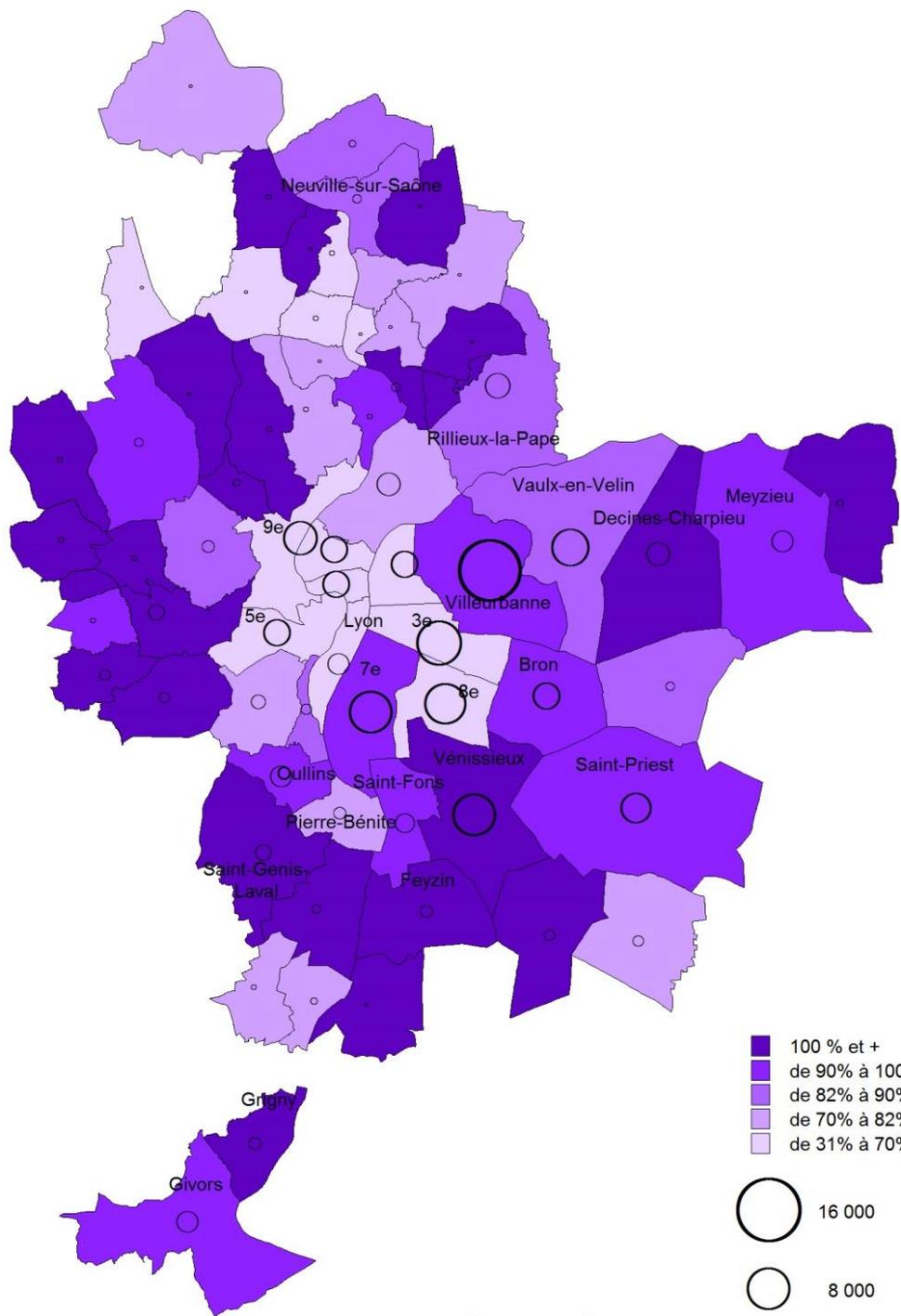
- l'arrivée de nouvelles personnes au chômage qui vient augmenter le nombre des demandeurs d'emploi,
- la dégradation des conditions d'emploi et la perte d'emploi pour un certain nombre d'habitants.

Evolution des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C entre 2007 et 2014 selon le sexe, l'âge et l'ancienneté



Source : Pôle emploi

Evolution 2007/2014 du nombre de demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) et effectifs au 31 décembre 2014 dans les communes de la Métropole de Lyon



Source : Pôle emploi



Grand Lyon la Métropole : +82%

## Comment expliquer le double phénomène de création d'emplois et d'augmentation du nombre de demandeurs d'emplois ?

Les mutations du tissu économique lyonnais et les emplois créés n'ont également pas profité de manière homogène à l'ensemble des actifs de la Métropole.

En parallèle de l'accroissement de l'emploi salarié privé, le nombre de demandeurs d'emplois continue de progresser depuis 2008.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène.

### L'effet de l'augmentation de la population active

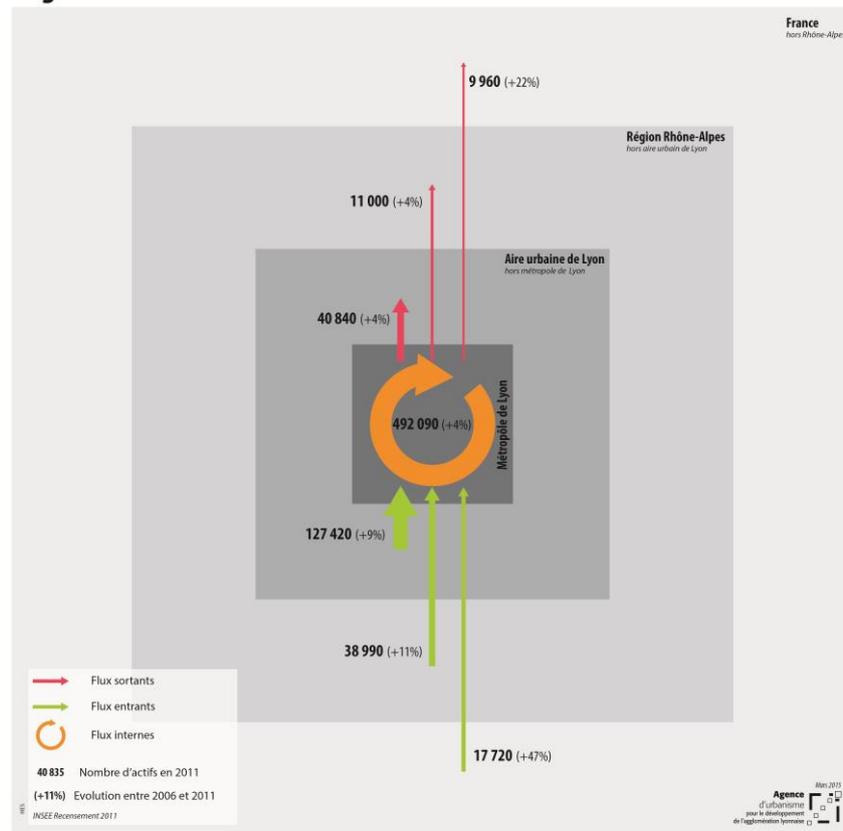
Premièrement, cette croissance d'emplois, couplée à une augmentation du nombre de demandeurs d'emplois s'explique naturellement par la croissance de la population active de la Métropole.

### 184 130 actifs viennent travailler chaque jour dans la Métropole

Le second facteur explicatif est lié aux migrations pendulaires.

En effet, une autre partie des emplois de la Métropole est occupée par des actifs résidant en dehors de la Métropole. Chaque jour, 184 130 actifs viennent travailler dans la Métropole. 69 % d'entre eux résident dans l'aire urbaine de Lyon (hors Métropole).

### Migrations domicile - travail en 2011





## Chapitre 2 :

# La population des quartiers prioritaires de la Métropole

## 2.1. Evolution de la population entre 2006 et 2011

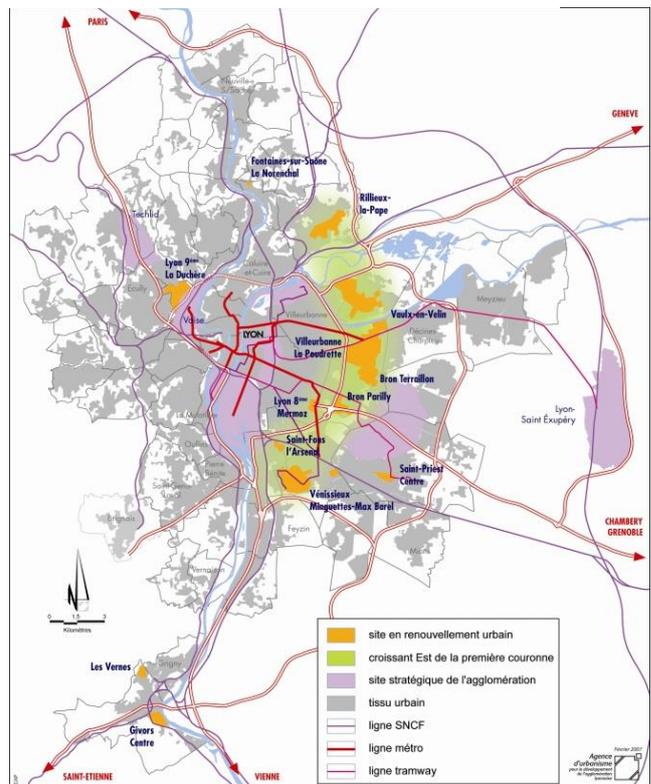
La nouvelle géographie prioritaire<sup>4</sup> compte 37 Quartiers Politique de la Ville (QPV), qui représentent 159 860 habitants soit 12 % de la population de l'agglomération lyonnaise. Elle a été recentrée sur un nombre plus restreint de quartiers qui enregistrent globalement une diminution de la population. Entre 2006 et 2011, des spécificités apparaissent selon les quartiers de la politique de la ville (QPV) :

- **Quelques quartiers gagnent de la population** : Les Plantées à Meyzieu, Alpes Bellevue à Saint-Priest, Guillotière à Lyon 7<sup>ème</sup>, centre-ville de Givors. Ces quartiers sont des copropriétés et des quartiers mixtes en centre ancien.

- **Dans d'autres quartiers, certains secteurs gagnent de la population et d'autres en perdent** (Vaulx-en-Velin Nord et Sud, Duchère, Les Minguettes, Les Etats-Unis-Langlet Santy, Parilly à Bron, etc.). La population augmente à nouveau dans les sites de renouvellement urbain où les premières livraisons de logements ont été réalisées entre 2005 et 2011. Par exemple, à Vaulx-en-Velin Nord, le nouveau centre-ville accueille 1 100 habitants supplémentaires entre 2006 et 2011 (+7,7 % par an)<sup>5</sup> et le Mas du Taureau enregistre une baisse de la population sur cette même période (- 620 habitants) après le début des relogements et avant les reconstructions. A la Duchère, le nouveau centre enregistre une hausse de la population (+ 350 habitants à Balmont Le Fort entre 2006 et 2011, + 6,2 % par an), mais les données disponibles du recensement ne prennent pas encore en compte les populations arrivées dans les nouveaux logements livrés depuis 2011.

- **Dans certains quartiers, la baisse de la population est générale** (Bel Air à Saint-Priest, Haute Roche à Pierre Bénite, Les Clochettes à Saint-Fons, Le Prainet à Décines, Tonkin Ouest). Les raisons de cette baisse sont à rechercher dans les phénomènes de vieillissement de la population et/ou de mobilité résidentielle (profils différents des entrants et sortants). Des opérations ponctuelles de démolitions /reconstructions de logements ont été réalisées sur ces quartiers.

Les sites en renouvellement urbain (2005 – 2014)

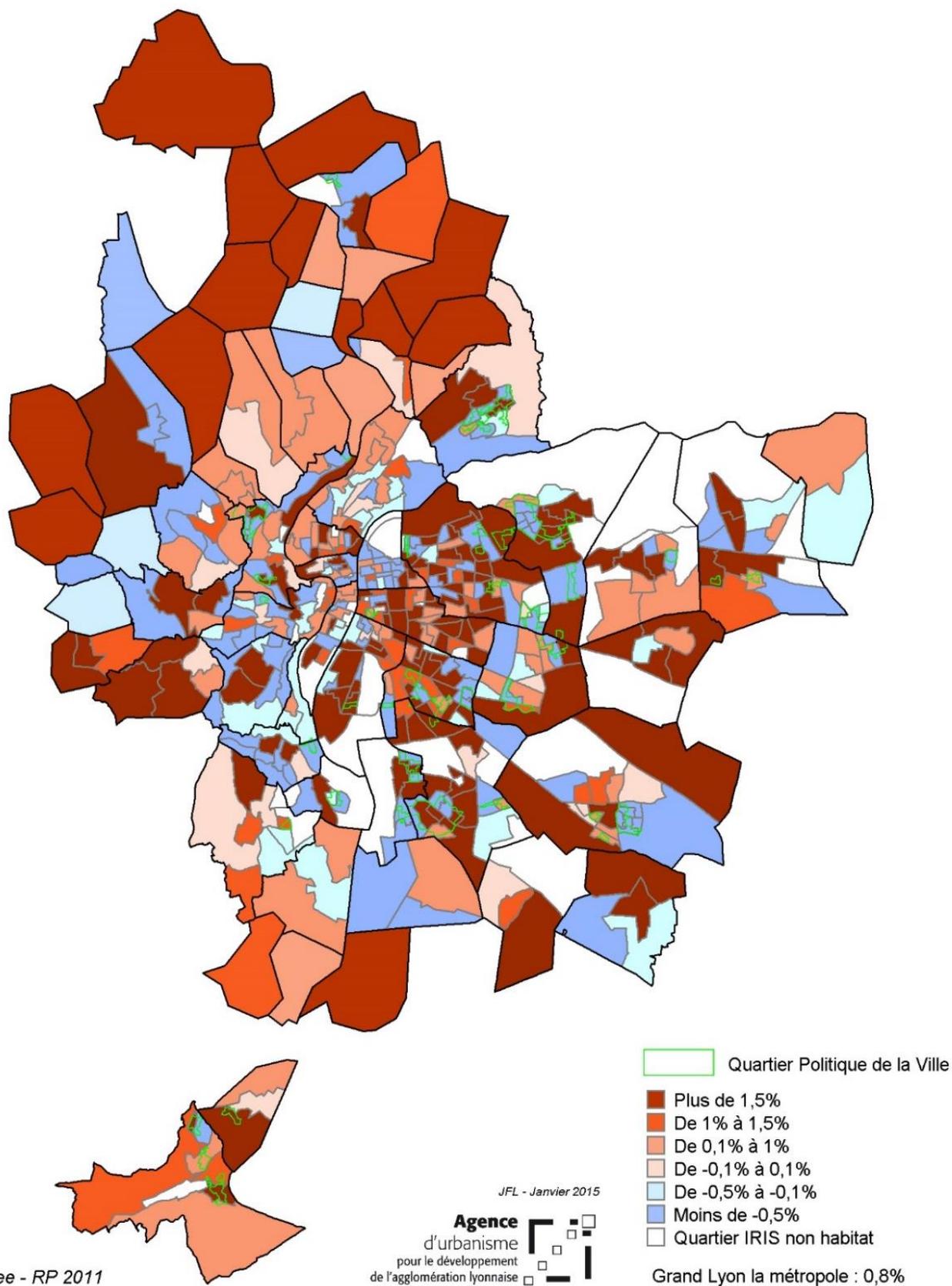


<sup>4</sup> Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Le Décret du 3/07/2014 définit un quartier prioritaire. « Un quartier prioritaire est un espace urbain continu, situé en territoire urbain » (article 1).

Un quartier prioritaire comporte au moins 1 000 habitants et le revenu médian par unité de consommation est inférieur à 11 900 €/an en 2011 (seuil retenu pour le Grand Lyon). Les territoires urbains sont les unités urbaines définies par l'Insee ayant une population d'au moins 10 000 habitants.

<sup>5</sup> Nouveau centre de Vaulx-en-Velin : Iris Verchères : 3 581 habitants en 2011, + 7,7 % par an entre 2006 et 2011.

# Évolution annuelle moyenne de la population entre 2006 et 2011



source : Insee - RP 2011

## 2.2. Une population familiale fortement touchée par la précarité, plus jeune

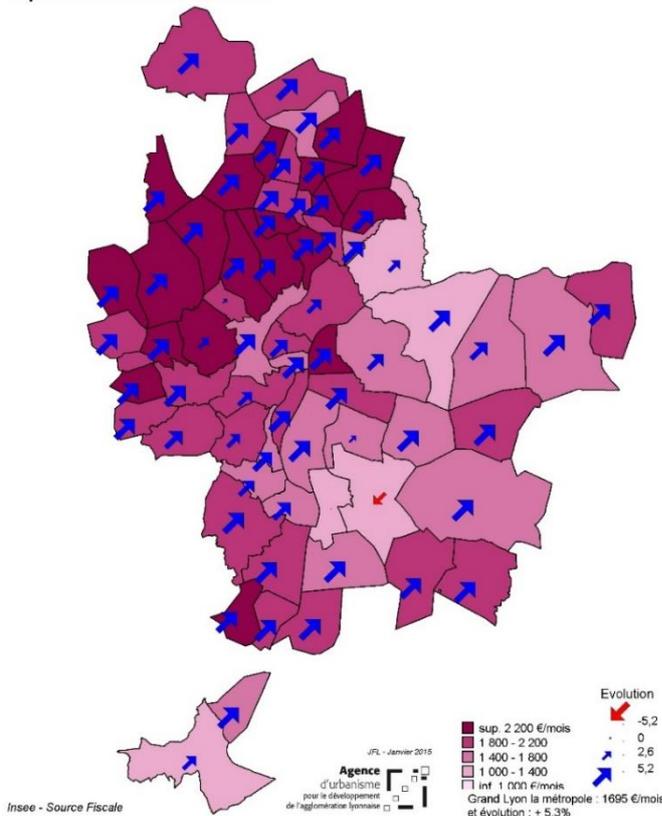
La nouvelle géographie prioritaire a identifié les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui accueillent les populations les plus pauvres en retenant le seul critère du revenu médian. Cette précarité touche particulièrement les familles avec enfants, les jeunes et les familles monoparentales. La population qui réside dans ces quartiers est plus jeune, issue de catégories sociales modestes (employés, ouvriers).

### Les revenus les plus faibles de l'agglomération dans les quartiers politique de la ville

Dans les quartiers politiques de la ville, la pauvreté monétaire est particulièrement importante et concerne de nombreux habitants. Dans les 37 quartiers politiques de la ville, le revenu médian par unité de consommation est inférieur à 11 900€/an, seuil de bas revenus retenu dans le Grand Lyon par l'Etat pour définir la liste des QPV. Au niveau national, le seuil de bas revenus est de 11 250 euros (60 % du revenu fiscal médian : 18 750 euros annuels). Dans sept quartiers QPV, le revenu médian est inférieur à 9 000 €/an : Parilly à Bron, Les Vernes à Givors, Moncey à Lyon 3ème, La Saulaie à Oullins-La Mulatière, Grande Ile à Vaulx-en-Velin, et Minguettes Clochettes à Vénissieux-St Fons, Buers Nord.

Le revenu des personnes les plus modestes (premier décile) diminue dans de nombreux quartiers. Par exemple : A Haute Roche Ouest, le revenu du 1er décile (1 900 €/an en 2009) a diminué de - 45 % entre 2002 et 2009 alors que le revenu médian reste stable (9 900 €/an).

Revenu fiscal médian par unité de consommation en 2011 et son évolution depuis 2002 en euros constant

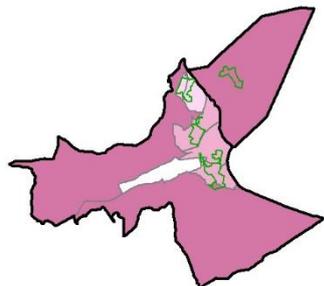
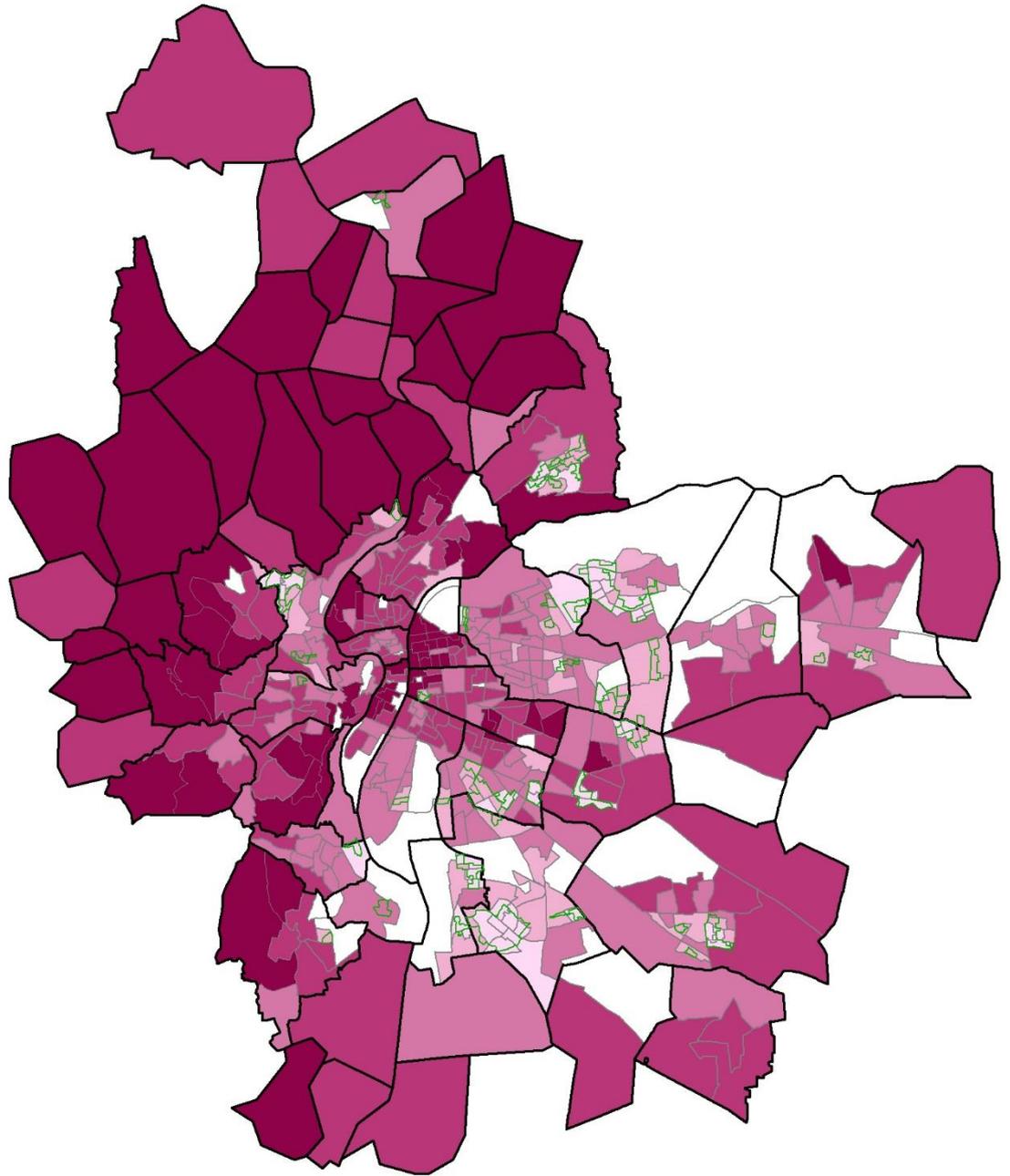


#### Des disparités territoriales fortes dans l'agglomération lyonnaise

En 2011, le revenu médian atteint 20 334€ par unité de consommation par an pour Grand Lyon La Métropole (soit 1 695 €/UC/mois). Il a augmenté de 5,3 % entre 2002 et 2011 (en euros constants). Les écarts entre les communes riches et les communes pauvres ne cessent de s'accroître. Dans les communes de l'Ouest Lyonnais où le revenu médian est le plus élevé (supérieur à 2 400 €/mois), celui-ci a augmenté de plus de 15 %.

En revanche, dans les communes de l'arc est-sud, le revenu médian est divisé par deux (entre 1 000 et 1400 euros/UC/mois). Vénissieux enregistre une baisse du revenu médian (- 3 %), Saint-Fons, une stabilité. Rillieux-la-Pape et Givors enregistrent une hausse plus faible que dans l'agglomération (+ 3%), seul Vaulx-en-Velin enregistre une hausse plus élevée (+ 10 %) qui s'accompagne néanmoins d'une baisse du revenu des ménages les plus pauvres (- 9 % pour le 1er décile, soit 219 €/UC/mois).

**Revenu fiscal médian par mois par unité de consommation en 2011**



0 1 2 3 4 5  
Kilomètres

Sources : Insee - Source Fiscale



JFL - mars 2015  
**Agence**  
d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise

Quartiers Politique de la Ville

- Plus de 2 100 euros
- De 1 800 à 2 100 euros
- De 1 500 à 1 800 euros
- De 1200 à 1 500 euros
- Moins de 1200 euros
- Quartiers IRIS non habitat

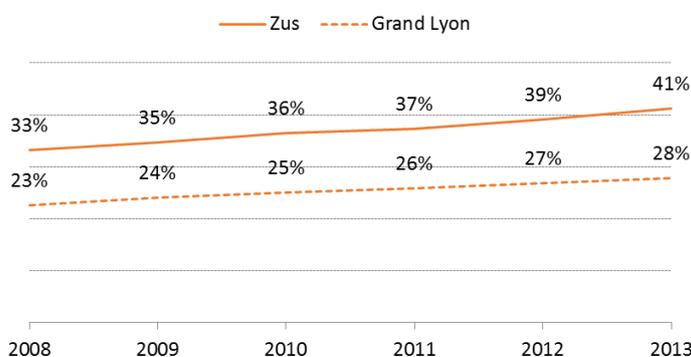
Grand Lyon la métropole : 1695 euros

## Les familles avec enfants confrontées à la précarité

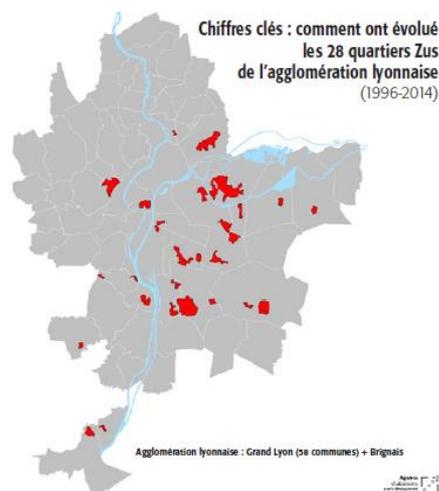
Plusieurs indicateurs montrent la situation particulièrement fragile des ménages résidant dans ces quartiers, notamment la part élevée d'enfants vivant dans des familles à bas revenus :

- Les foyers allocataires de la CAF à bas revenus sont surreprésentés dans les quartiers Zus<sup>6</sup> (34% des ménages contre 16% dans l'agglomération), avec une croissance modérée entre 2006 et 2013 (+4%). Cet écart se retrouve pour les familles à bas revenus avec deux enfants et plus (13% contre 5%) et les familles monoparentales (9% contre 4%).
- 55% des enfants résidant dans les quartiers Zus, vivent dans une famille à bas revenus alors qu'ils sont 30% dans l'agglomération.
- La part des ménages vivant avec un revenu constitué à 50 % de prestations sociales augmente davantage dans les quartiers de la politique de la ville : elle passe de 33 % en 2008 à 41% en 2013 (contre respectivement 23 % et 28 % dans l'agglomération).

Evolution de la part des ménages avec un revenu à 50 % des prestations sociales dans les Zus et dans l'agglomération



Source : Caf du Rhône et Insee - Cnaf



Le tableau suivant montre que ces indicateurs sont surreprésentés, presque deux fois plus élevés que le poids de la population de ces quartiers dans l'agglomération. La population en Zus (180 900 habitants) est à peine supérieure à la population des quartiers QPV (159 860 habitants) en 2011. Comme la géographie prioritaire a été recentrée sur les quartiers où les ménages avaient les revenus les plus faibles, les indicateurs des quartiers QPV sont probablement supérieurs à ceux sur les Zus. (à confirmer par les indicateurs sur les périmètres exacts QPV diffusés par l'Insee).

Les chiffres clefs en 2013	Quartiers Zus (périmètre exact)	Part dans Grand Lyon
Population (source fiscale 2011)	180 900	14%
Bas revenus (2013)	23 500	26%
dont avec deux enfants et plus	9 140	34%
dont familles monoparentales	5 980	28%
Allocataires percevant une Allocation Adulte Handicapé	4 650	23%
Allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active	13 220	29%
Allocataires percevant le Revenu de Solidarité Active Socle	10 520	29%
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 50% de prestations sociales	16 500	26%
Allocataires dont le revenu est constitué à plus de 100% de prestations sociales	9 350	26%

<sup>6</sup> L'analyse des données CAF est réalisée à partir des Zus en absence de données sur les périmètres des QPV.

## Des quartiers populaires avec une population familiale, jeune et ponctuellement des phénomènes de vieillissement

### Profil sociodémographique :

Le profil de la population des Quartiers Politique de la Ville (QPV) reste en partie inchangé par rapport aux quartiers de l'ancienne géographie prioritaire :

- plus jeune, 33 % de personnes de moins de vingt ans (25% Grand Lyon),
- plus de familles nombreuses de 4 enfants et plus (9% dans les QPV contre 3% dans le Grand Lyon),
- une surreprésentation des familles monoparentales, elles sont une fois et demie plus nombreuses dans ces quartiers que dans le reste de l'agglomération,
- davantage d'ouvriers-employés et moins de cadres supérieurs, que dans le reste de l'agglomération,
- une surreprésentation de la population immigrée<sup>7</sup>,
- une mobilité résidentielle plus faible,
- un faible taux de motorisation des ménages.

Mais, on constate des évolutions ces dernières années :

- Une diminution de la taille des ménages : dans les Zus, elle passe de 2,8 personnes en 1990 à 2,6 en 2011 (contre 2,2 dans l'agglomération),
- Une hausse des actifs ouvriers-employés dans certains quartiers alors qu'ils sont de moins en moins représentés dans le centre de l'agglomération,
- Un vieillissement de la population dans le parc locatif social public de certains quartiers QPV ou de veille. D'après l'enquête Occupation du Parc Social 2012, la part des titulaires du bail âgés de 75 ans et plus dépassent 20 % dans les quartiers Etats-Unis et la cité jardin de Gerland à Lyon, les quartiers Nord à Neuville-sur-Saône, les Marronniers Fontaines-sur-Saône, les Tours Thorez à Givors. De nombreux quartiers situés dans l'arc est-sud en comptent 15 à 20 % (contre 13 % dans le parc HLM de l'agglomération). La population âgée est une des plus vulnérables du point de vue financier. Cette fragilité risque de s'accroître dans les années à venir pour les personnes ayant connues des périodes de chômage de longue durée ou une activité précaire.

Les chiffres clefs en 2011 Estimations <i>Source : Insee - RP 2011</i>	Nouvelle géographie QPV*	Ancienne géographie Zus*	Grand Lyon Métropole
Taille des ménages	2,6	2,4	2,2
Population de moins de 14 ans	26%	24%	18%
Population de 15 - 24 ans	14%	16%	16%
Ménage 1 personne	34%	38%	40%
Famille de 4 enfants et plus	9%	8%	3%
Population immigrée	29%	26%	14%
Population étrangère	21%	18%	9%
Population installée depuis moins de 5 ans dans le même logement	31%	34%	38%

\* Estimation des données à partir des données Iris sur quartiers QPV (21 sur 37 quartiers) et sur les quartiers ZUS (24 sur 27 quartiers)

<sup>7</sup> Définition : Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne font donc pas partie de la population immigrée. Certains immigrés ont pu devenir français, les autres sont restés étrangers.

## Une forte représentation des ouvriers-employés

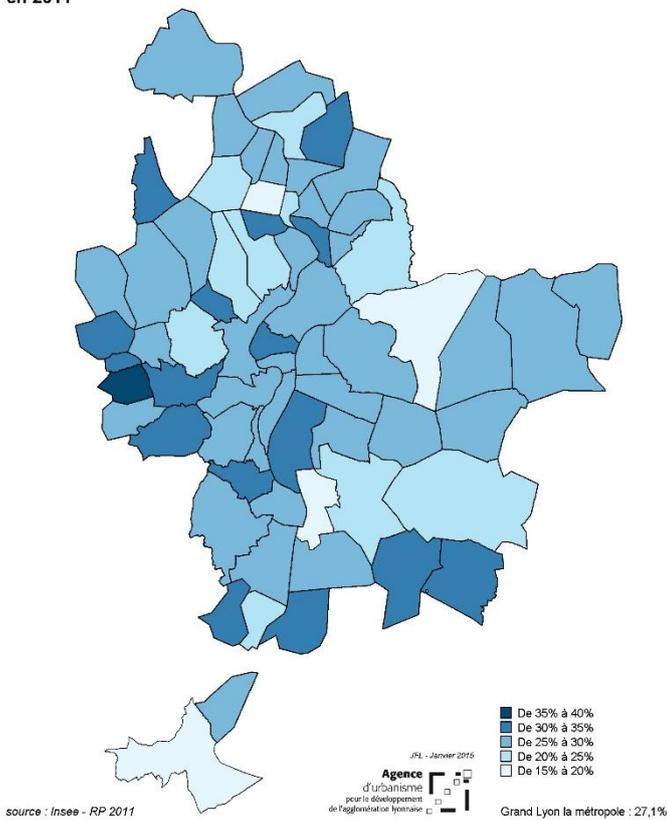
En 1999, 51% des actifs de 15 à 64 ans étaient ouvriers et employés dans l'agglomération, ils ne sont plus que 45 % en 2011. Cette baisse s'inscrit dans la tendance nationale, mais elle est plus forte dans l'agglomération lyonnaise. En France métropolitaine, la part des ouvriers - employés est passée de 55 % des actifs en 1999 à 51 % en 2011.

Les ouvriers et employés restent fortement représentés dans les quartiers QPV et de veille active de première couronne, où ils peuvent représenter plus de 75 % des actifs, par exemple à : Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Duchère, Parilly, Minguettes.

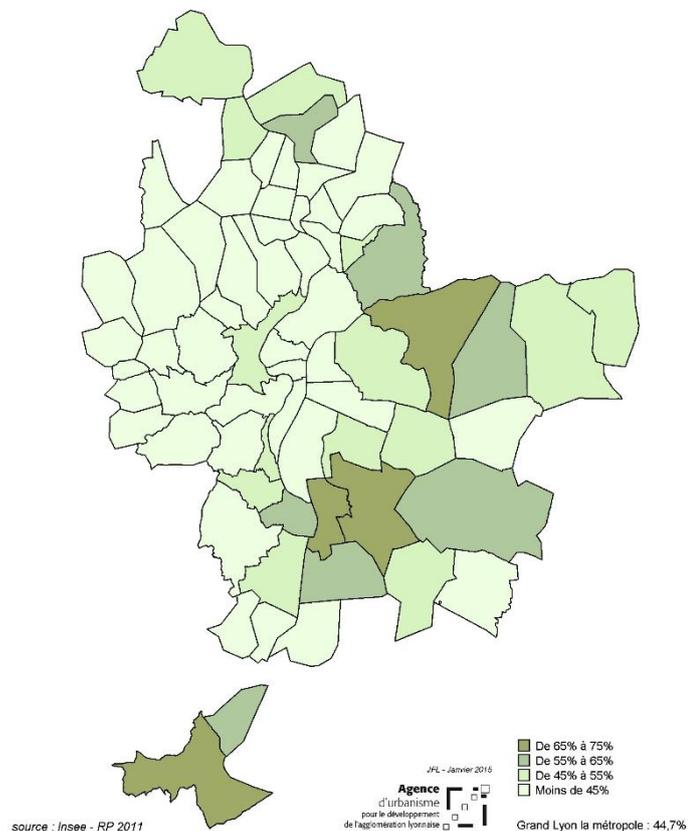
- Entre 1999 et 2011, leur part a même augmenté dans certains de ces quartiers (Etats-Unis, Parilly, Vaulx- Sud et un secteur de Vaulx Nord)
- Depuis 1999, ils sont en très forte baisse dans les quartiers centraux qui ont fait l'objet de grands projets d'urbanisme (Vaise, Gerland, la Doua). Les ouvriers-employés sont aussi moins présents dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Par ailleurs, la répartition des professions intermédiaires et des cadres supérieurs dans l'agglomération montre que la ségrégation spatiale ne concerne pas seulement les populations pauvres. Elle est bien souvent la conséquence des stratégies de localisation des ménages aisés, qui privilégient la recherche de l'entre soi. En 2011, l'agglomération compte 22 % de cadres, qui se concentrent dans les quartiers les plus riches du centre et de l'Ouest lyonnais et ils sont moins de 6 % dans les quartiers Cucs et les communes de l'Est. Le déséquilibre est moins accentué pour les professions intermédiaires : en moyenne 23% dans les communes de l'Est contre 27% dans l'agglomération.

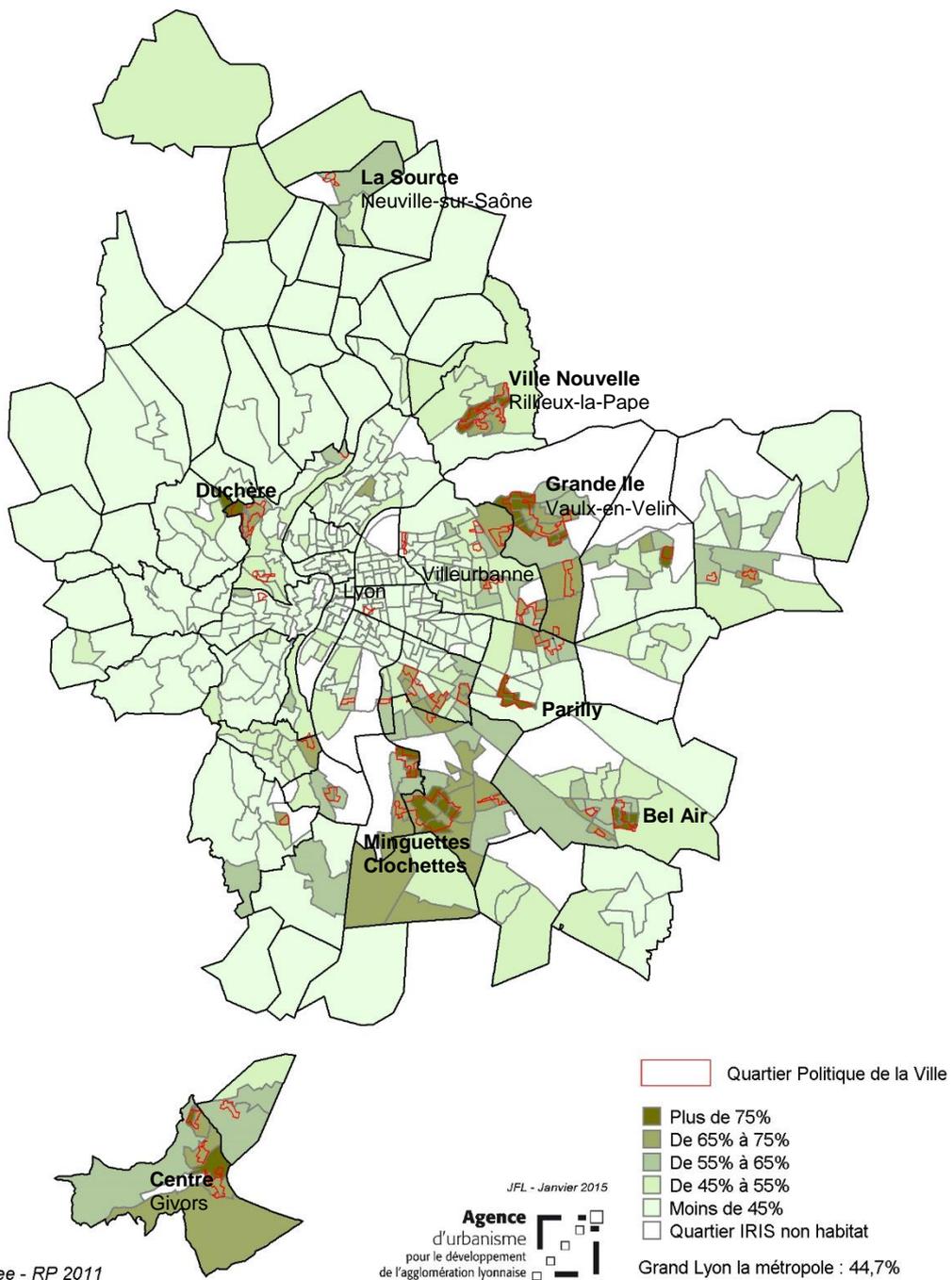
Part des professions intermédiaires dans la population active de 15 à 64 ans en 2011



Part des ouvriers et employés dans la population active de 15 à 64 ans en 2011



## Part des ouvriers et employés dans la population active de 15 à 64 ans en 2011



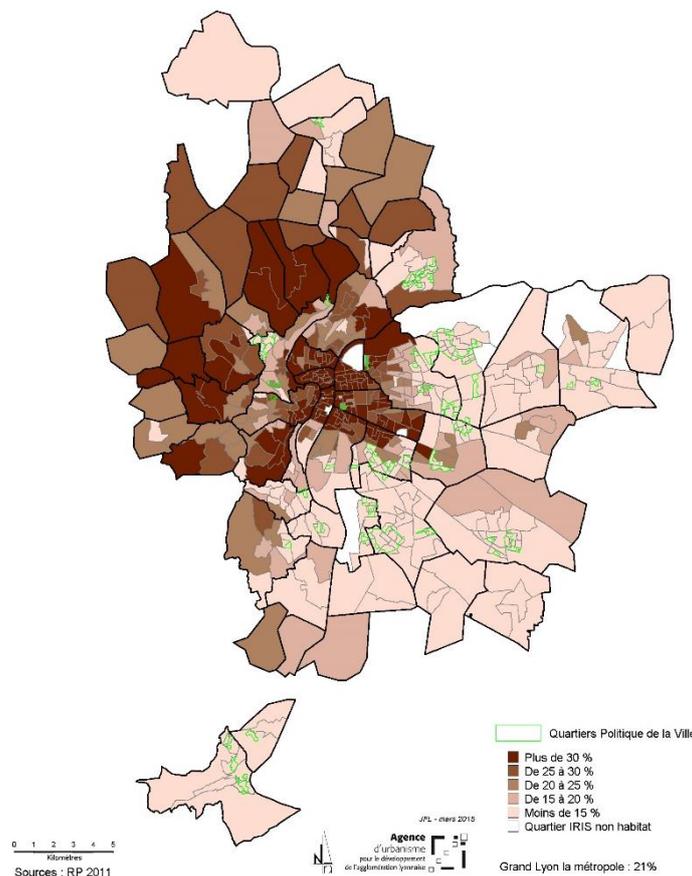
## Deux fois plus de personnes sans diplôme

Concernant les diplômes, un grand nombre de quartiers affiche deux fois plus de personnes sans diplôme que dans l'agglomération. La part de bac+3 est inférieure à 6% dans les quartiers QPV (Minguettes à Vénissieux, Les Clochettes à St Fons...) alors que la population de l'agglomération a un niveau de qualification plutôt élevé : 21 % des personnes de 15 ans et plus non scolarisées dispose d'un bac + 3 et plus en 2011. Les diplômés se concentrent essentiellement dans les quartiers centraux et à l'Ouest de l'agglomération. Et, cette répartition spatiale s'est renforcée depuis 1999. En 2011, on observe quelques évolutions sur les sites de renouvellement urbain, notamment dans le nouveau centre-ville de Vaulx, à Vaulx Sud et dans les quartiers de Saint Priest (Alpes Bellevue et Bel Air).

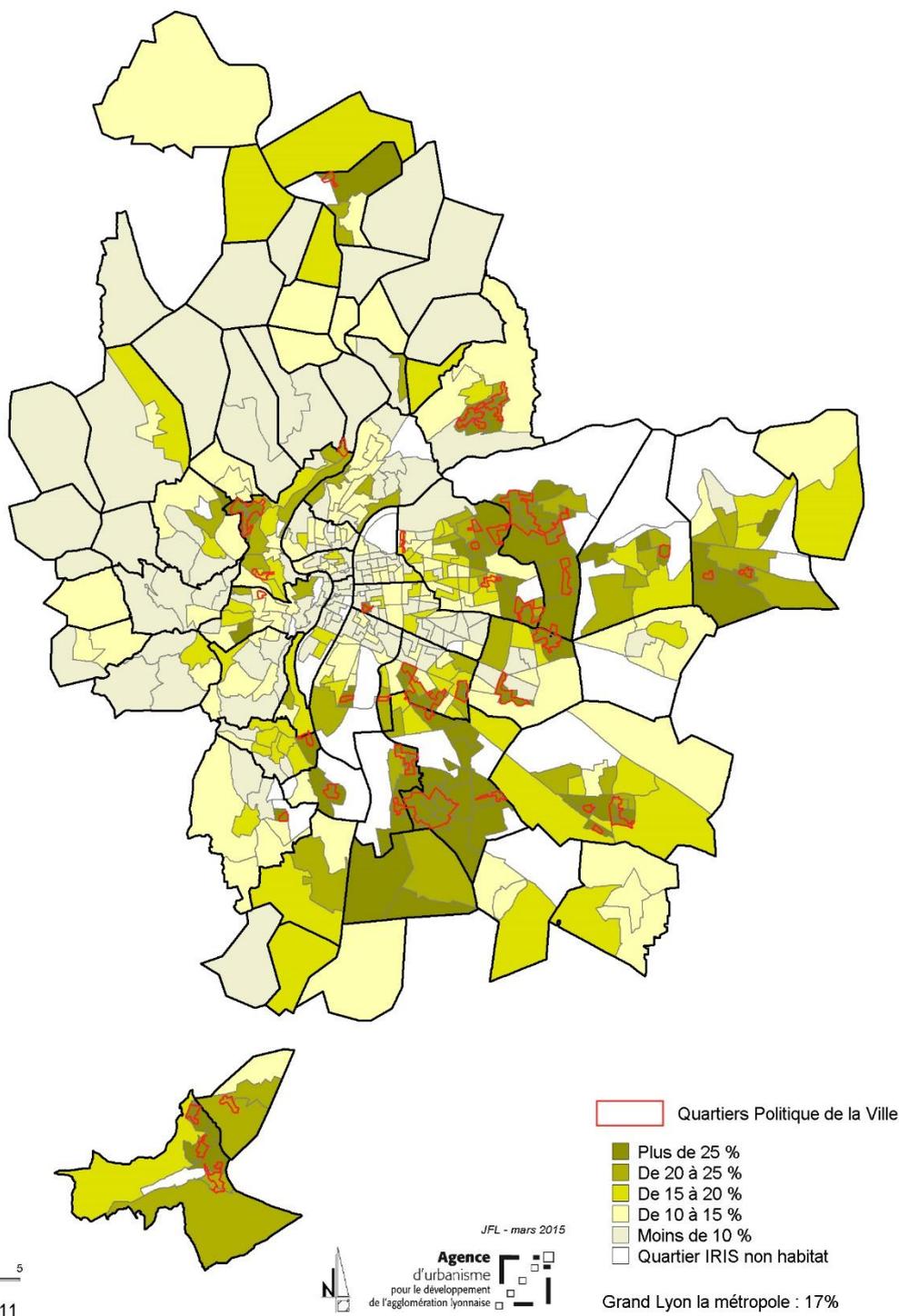
Les chiffres clefs en 2011 <i>Source : Insee - RP 2011</i>	Quartiers Zus*	Quartiers QPV*	Grand Lyon Métropole
Sans diplôme	34%	39%	17%
Bac + 3 et plus	11%	6%	21%
Actifs ouvriers - employés	64%	73%	45%
Actifs professions intermédiaires	19%	15%	27%
Actifs cadres	10%	5%	22%
Taux de motorisation**	62%	64%	73%
Ménage sans voiture	38%	36%	27%
Actifs travaillant à l'extérieur de la commune de résidences	55%	61%	59%

\* Estimation des données à partir des données Iris sur quartiers QPV (21 sur 37 quartiers) et sur les quartiers Zus (24 sur 27 quartiers)

Part des personnes avec bac + 3 et plus en 2011



## Part des personnes sans diplôme en 2011



## Indice de sensibilité 2013 : des quartiers qui concentrent les populations les plus fragiles

La préparation de la nouvelle géographie prioritaire a été l'occasion d'actualiser l'indice de sensibilité en 2013<sup>8</sup>. Cet indice a été calculé à partir de quatre indicateurs révélateurs des inégalités sociales et territoriales, qui permettent d'identifier les quartiers concentrant le plus de difficultés sociales autour de quatre grands thèmes : **bas revenus** (ménages en perte d'autonomie économique), publics les plus éloignés du **chômage**, grande **pauvreté des familles** et **jeunesse sans diplôme** avec un faible niveau de formation.

Ces quatre indicateurs ont été complétés par :

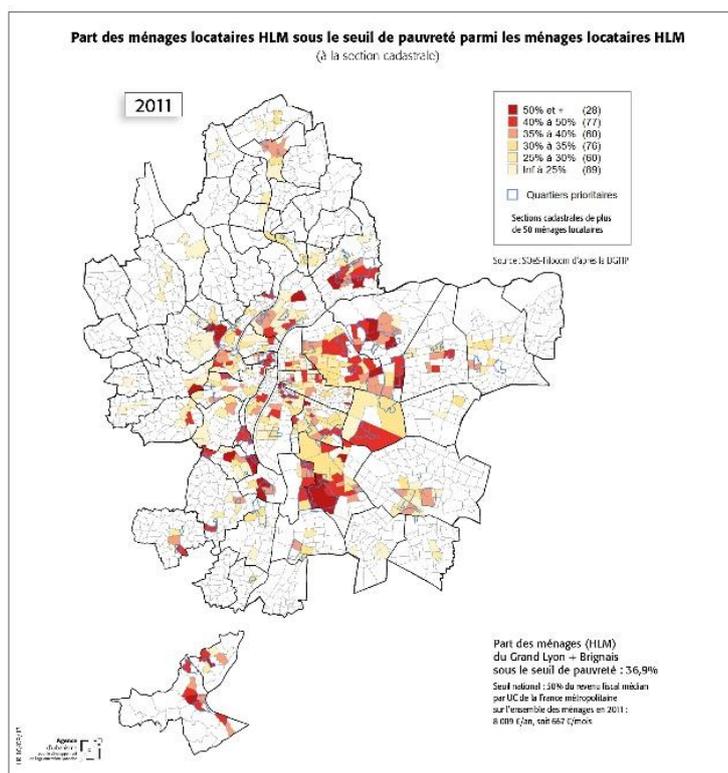
- un socle de données dynamiques (évolutions sur longue période),
- des données Filocom 2011 dans le parc HLM ou des données carroyées du recensement de la population en 2011 pour les quartiers de petite taille (une dizaine de quartiers non renseignés à l'échelle des iris).

Ce socle d'indicateurs sociaux pourra être complété par des données sexuées (cf. Kit méthodologique CGET) pour le suivi du Contrat de ville de la Métropole de Lyon.

**Une quarantaine de quartiers ont un indice de sensibilité supérieur ou égal à 135** (contre 100 en moyenne dans le Grand Lyon). Ces quartiers correspondent aux quartiers historiques de la politique de la ville avec :

- une dominante d'habitat social,
- quelques quartiers d'habitat ancien en centre-ville (Moncey, Centre de Givors),
- ou en copropriétés fragiles (Les Plantées à Meyzieu et Alpes Bellevue à St Priest).

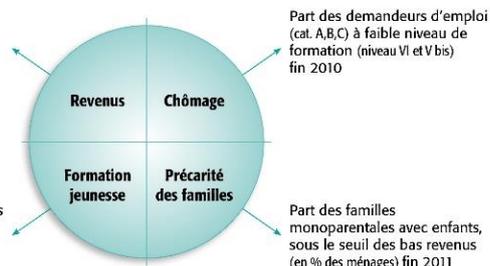
Ces résultats correspondent globalement à la nouvelle géographie de l'Etat après la phase de négociation avec les collectivités locales. Par rapport à la géographie précédente (2007 – 2014), deux nouveaux quartiers QPV sont pris en compte (Les Plaines à Givors) et Verdun Suchet (Lyon 2<sup>ème</sup>).



**Les facteurs d'inégalités : bas revenus, chômage à faible niveau de formation, précarité des familles et jeunesse non scolarisée sans diplôme**

Ecart entre le revenu fiscal du 1<sup>er</sup> décile par UC de chaque quartier Iris et celui de l'Unité urbaine d'appartenance en 2009

Part des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés, sans diplôme en 2009 (en % des jeunes non scolarisés)



<sup>8</sup> L'indice de sensibilité est calculé dans l'agglomération lyonnaise depuis 1994. La sélection des indicateurs retenus résulte d'un travail collectif avec les partenaires de l'observatoire (techniciens et élus). Il a permis une classification des quartiers et une hiérarchisation des interventions à l'échelle de l'agglomération.

## Indice de sensibilité 2013 dans l'agglomération lyonnaise

### Indice de sensibilité

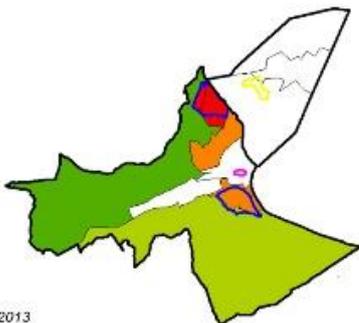
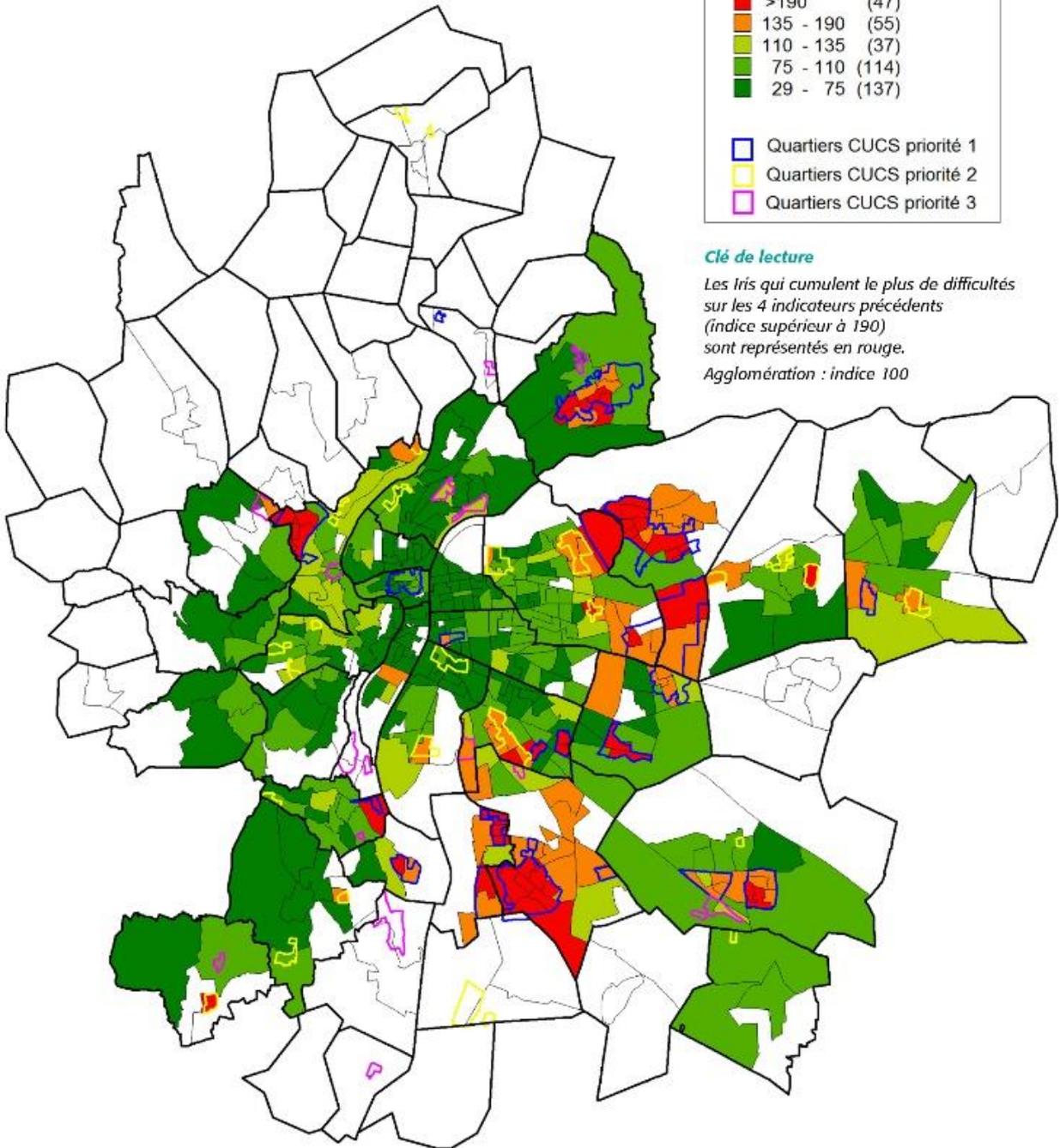
>190	(47)
135 - 190	(55)
110 - 135	(37)
75 - 110	(114)
29 - 75	(137)

	Quartiers CUCS priorité 1
	Quartiers CUCS priorité 2
	Quartiers CUCS priorité 3

### Clé de lecture

Les Iris qui cumulent le plus de difficultés sur les 4 indicateurs précédents (indice supérieur à 190) sont représentés en rouge.

Agglomération : indice 100



**Agence**  
d'urbanisme  
pour le développement  
de l'agglomération lyonnaise

Source : Insee RFL, CAF de Lyon, Insee Pôle emploi  
Insee RP 2009 fichier détail anonymisé  
Traitement Agence d'urbanisme

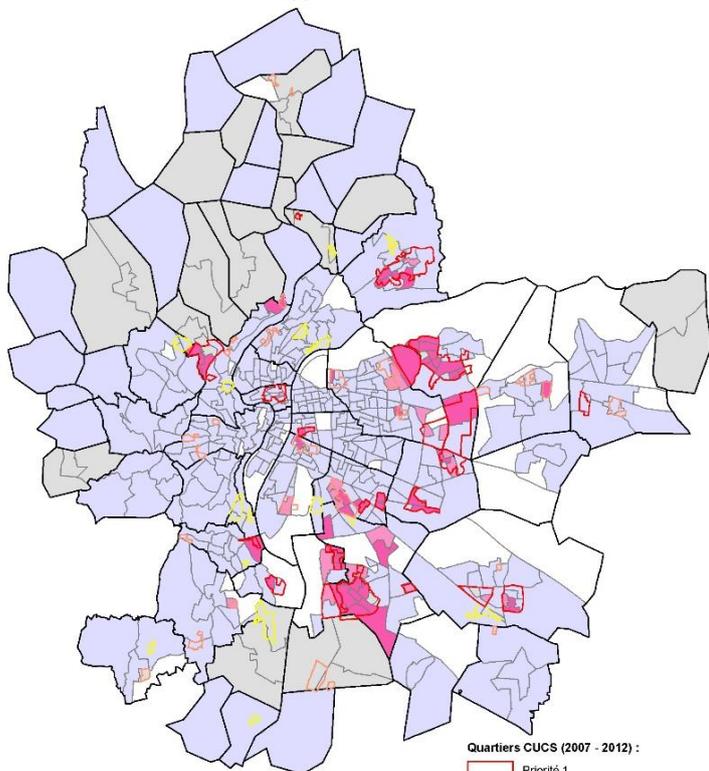
indicateurs utilisés : Ecart entre le revenu du 1er décile par UC de l'IRIS et celui de l'UU d'appartenance  
Part des demandeurs d'emploi à faible niveau de formation (niveau VI et V bis)  
Part des familles monoparentales avec enfants sous le seuil des bas revenus (en % des ménages)  
Part des jeunes de 15 à 25 ans sans diplôme (en % des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés)

LR07/05/2013

Des spécificités apparaissent selon les quartiers :

- **La pauvreté monétaire est très importante dans les grands quartiers d'habitat social.** Le revenu des 10% des ménages aux revenus les plus faibles ménages n'atteint pas 1 000 € par UC/an dans certains quartiers, en particulier les Grands projets de ville qui font l'objet d'un programme de renouvellement urbain (par exemple, 715€ par UC/an à la Sauvegarde).
- **Plus de 11 % de familles monoparentales avec enfants** vivent sous le seuil des bas revenus parmi l'ensemble des ménages, presque 4 fois plus que dans l'ensemble du Grand Lyon (4 %). Ce taux peut atteindre 18% à la Saulaie, 13% à L'Arsenal et aux Minguettes. Cette problématique est également plus accentuée dans les grands quartiers d'habitat social.

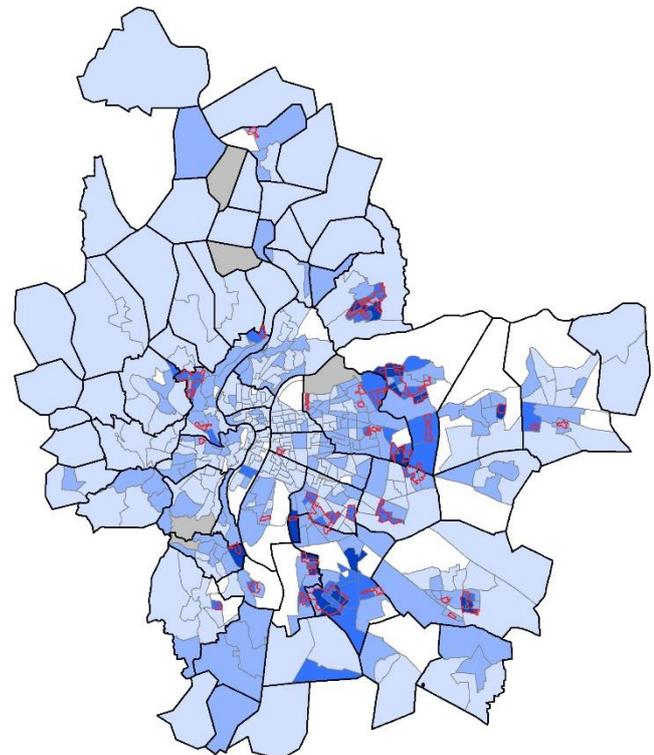
Revenu fiscal du 1er décile par Unité de Consommation inférieur au moins de 40% de celui de l'Unité Urbaine d'appartenance



source : INSEE - RFL 2009

JFL - Nov. 2012  
 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Part des familles monoparentales à bas revenus en 2013 (en % des ménages)



0 1 2 3 4 5  
 Kilomètres  
 Sources : CAF du Rhône

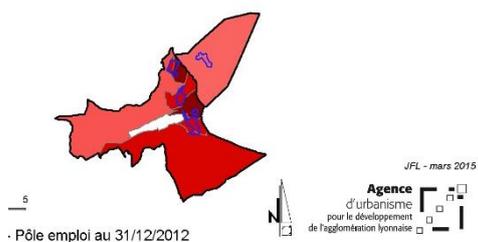
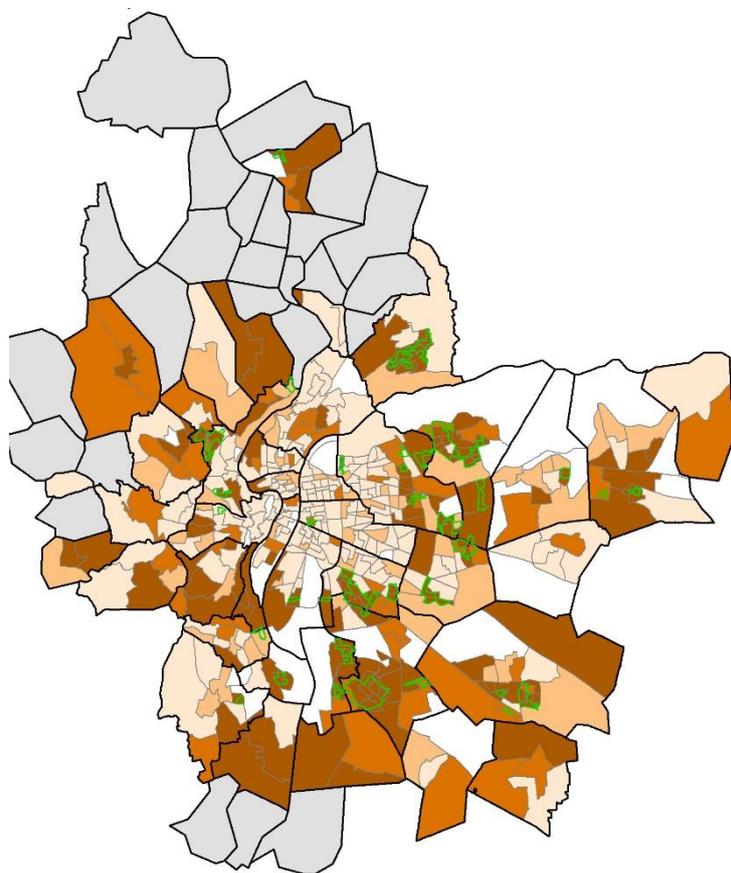
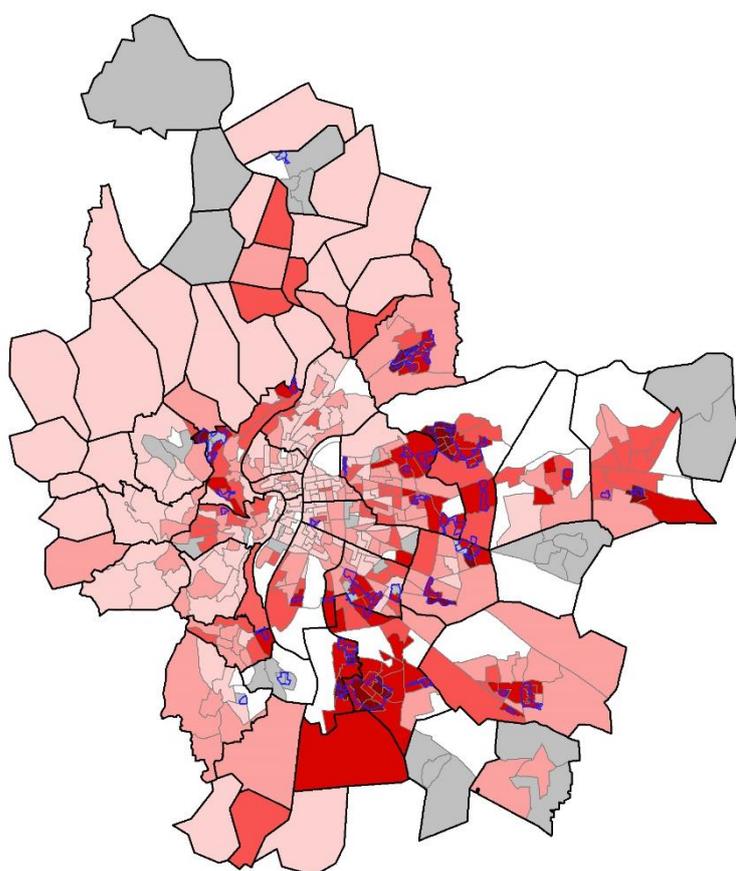
JFL - mars 2015  
 Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Par contre, tous les quartiers QPV et la plupart des quartiers de veille active sont concernés par les questions de chômage et de formation :

- **plus de 20 % des demandeurs d'emploi sont sans diplôme** (ni CAP ou BEP validés) dans une grande partie de ces quartiers (contre 16 % dans le Grand Lyon). Ce taux peut atteindre 30% aux Minguettes – Clochettes et à Grand Ile.
- **Plus de 41 % des jeunes de 15 à 25 ans sont sans diplôme parmi les jeunes non scolarisés**, deux fois plus que dans l'agglomération (26 %). Ce taux peut atteindre 56% aux Hautes Roches, 50% à Grand Ile, 47% aux Minguettes – Clochettes et 43% à Ville Nouvelle

**Part des demandeurs d'emploi à faible niveau de formation (niveau VI et V bis) en 2012**

**Part des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés sans diplôme (en % des jeunes non scolarisés) en 2011**



# Les populations pauvres les plus touchées par les problèmes de santé

## De fortes corrélations entre précarité et pauvreté

Comme dans d'autres agglomérations, plusieurs études ont montré les fortes corrélations entre précarité et pauvreté dans l'agglomération. Les populations pauvres sont les plus touchées par les problèmes de santé. L'analyse des données sur la **santé bucco-dentaire des enfants** vus en bilan de santé en maternelle montre « des inégalités très marquées dès le plus jeune âge selon les territoires de l'agglomération, pénalisant ceux qui accueillent les populations les plus modestes »<sup>9</sup>. En 2009, 12 à 15 % des enfants ont des caries non traitées en maternelle dans les cantons de Rillieux-la-Pape, Vénissieux et Givors-Grigny (contre 4 % dans le Grand Lyon).

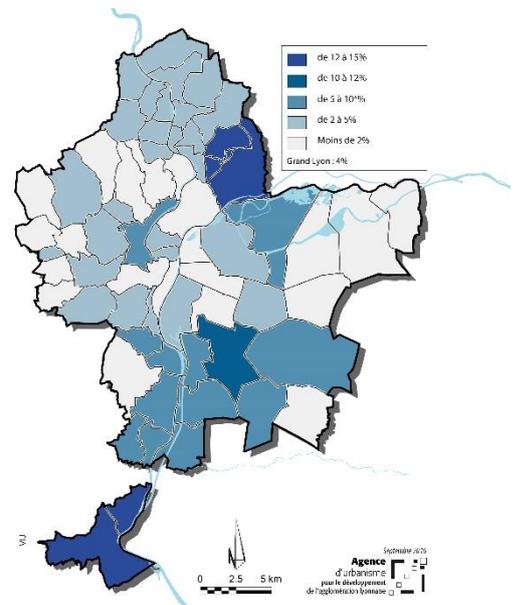
Les travaux plus récents de l'observatoire de la santé de la ville de Lyon confirment ces inégalités territoriales à l'échelle infra communale et montrent également une **moindre utilisation des moyens de prévention dans les quartiers prioritaires** (dispositif M'T dents créé en 2007 par l'Assurance maladie).

De même, l'Insee observe en 2010 que **le diabète affecte les communes les moins aisées** : « Dans la communauté urbaine de Lyon, le taux brut de patients sous traitement antidiabétique est de 39 pour 1 000 en 2010. Mais, derrière cette moyenne se cachent de fortes disparités géographiques. Le taux, supérieur à 60 pour 1000 dans les communes de Saint-Fons et de Pierre Bénite, est inférieur à 25 pour 1000 à Marcy-L'étoile et à Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Cet exemple permet de confirmer le rapprochement entre état de santé et niveau de vie de la population »<sup>10</sup>.

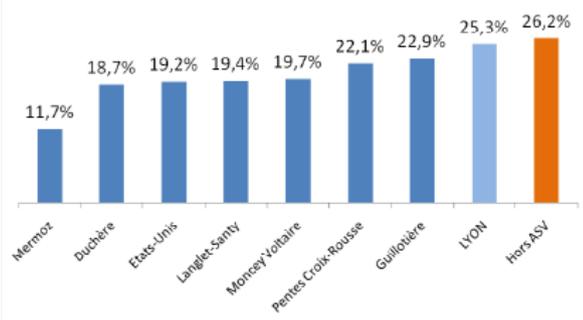
## Des Ateliers Santé Ville implantés dans les quartiers

La mise en place **des Ateliers Santé Ville** dans une vingtaine d'anciens quartiers politique de la ville a été l'occasion de réaliser un diagnostic précis sur chaque site avec le concours de l'Association Régionale de la Santé, l'Observatoire Régional de la Santé et les professionnels de la santé. Des programmes d'actions ciblés sur les populations les plus fragiles ont été ensuite mis en place ainsi que la création de centres médicaux de proximité, par exemple : l'ouverture du centre de santé Jean Goulard en 2009 à Vaulx-en-Velin Nord, un projet aux Etats-Unis Lyon 8<sup>ème</sup> et dans le quartier des Vernes à Givors.

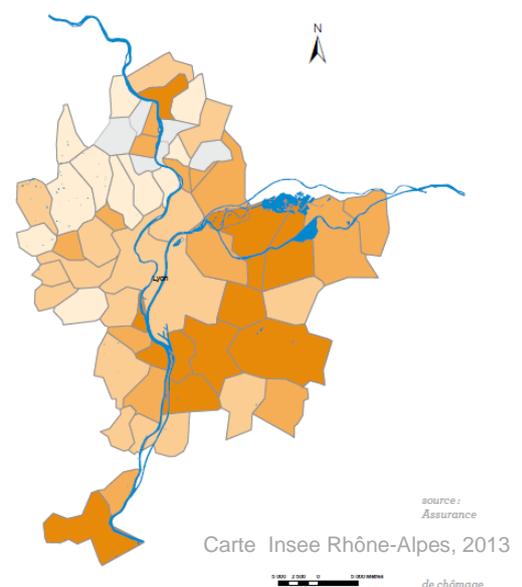
Part des enfants avec des caries non traitées vus en bilan de santé en maternelle en 2009



TAUX BENEFICIAIRES DU BUCCODENTAIRE - Moyenne 2010-2012 ASV - LYON



Taux brut de patients sous traitement antidiabétique

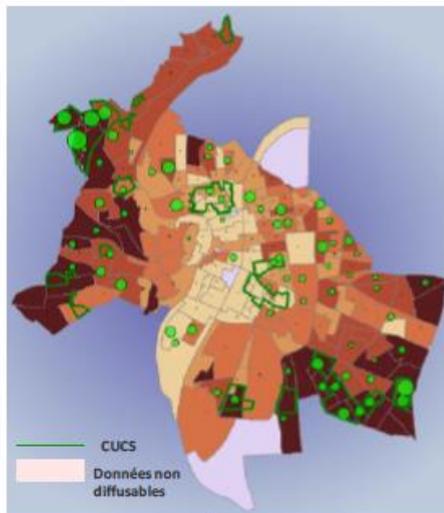
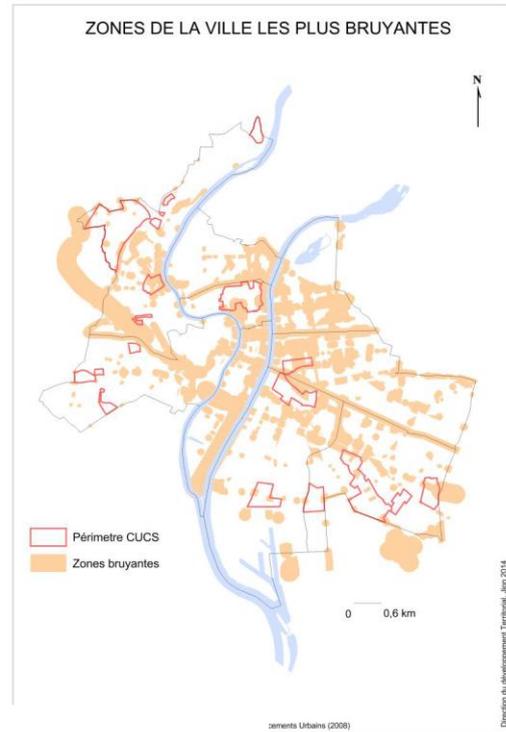


<sup>9</sup> L'observatoire du développement durable volet social n°2, 11, p31.

<sup>10</sup> Le Grand Lyon et le développement durable, Synthèse et enjeux, Insee Rhône-Alpes, Grand Lyon, 2013, p 49.

## Points de vigilance

- **Accompagner la mise en place des Contrats Locaux de la Santé (CLS) et les dispositifs d'observation de la santé infra-communal** et sur les quartiers de la politique de la ville sur le territoire de la Métropole en s'appuyant sur l'expérience de l'observatoire de la santé réalisé par la ville de Lyon depuis 2010.
- **Les facteurs environnementaux de certaines pathologies, comme l'asthme, méritent d'être approfondis dans les quartiers de la politique de la ville**, situés pour la plupart en bordure du périphérique ou de grandes infrastructures (niveaux de bruit, pollution des grandes infrastructures routières, risques technologiques, etc....).



Légende de la couleur de fond	
n°E3 - %Ben Asthme ARS 2011 (Source : ARS 2011)	
[ 0 ; 8.01 ]	Light yellow
] 8.01 ; 9.01 ]	Yellow-orange
] 9.01 ; 9.94 ]	Orange
] 9.94 ; 10.91 ]	Dark orange
] 10.91 ; 15.23 ]	Dark brown

Légende des cercles	
n°114 - Taux Ben ALO Insur. Respi. ALO30 DRSP 2010 (Source : DRSP 2010)	
[ 0 ; 0.08 ]	Light blue
] 0.08 ; 1.41 ]	Green

Figure 1 : Coprésence du taux de consommation de médicaments contre l'asthme (CPAM Traitement ARS 2011) et du taux d'ALD respiratoire (DRSM 2010)

de l'observatoire de la santé 3, ARS, Ville de Lyon.

## Les phénomènes de précarité énergétique domestique à approfondir

Dans le parc de logements construits avant 1975, des ménages en précarité financière sont également en situation de précarité énergétique domestique, c'est-à-dire qu'ils dépensent au-delà de 10 % de leur budget pour le chauffage, la cuisine, l'eau chaude sanitaire (gaz et électricité).

Nous ne disposons pas d'analyse sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville. En 2011, le Grand Lyon<sup>11</sup> estimait que presque 20% des ménages du Grand Lyon (près de 50 000 logements) sont potentiellement en situation de précarité énergétique logement (de 8 à 26% selon les communes).

Les ménages potentiellement vulnérables seraient ceux concentrant des personnes sans emploi, sans diplôme, chômeurs, retraités au foyer, étudiants, ménages en emplois précaires avec trois enfants ou plus ou dont la personne de référence est âgée de plus de 65 ans et dont la résidence principale a été construite avant 1975. A noter que les retraités semblent plus exposés, ils éprouvent une plus forte sensation de froid et ils sont les plus vulnérables en matière de santé.

<sup>11</sup> Grand Lyon. Vision 2020 pour une agglomération sobre en carbone document préparatoire à l'élaboration des plans d'actions des partenaires de la conférence énergie climat. 2011.

## 2.3. Des populations plus captives des transports collectifs et de la marche

### Un plus faible taux de motorisation

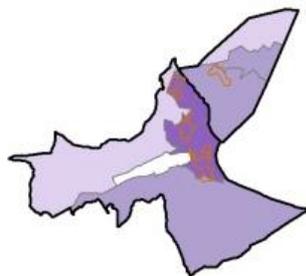
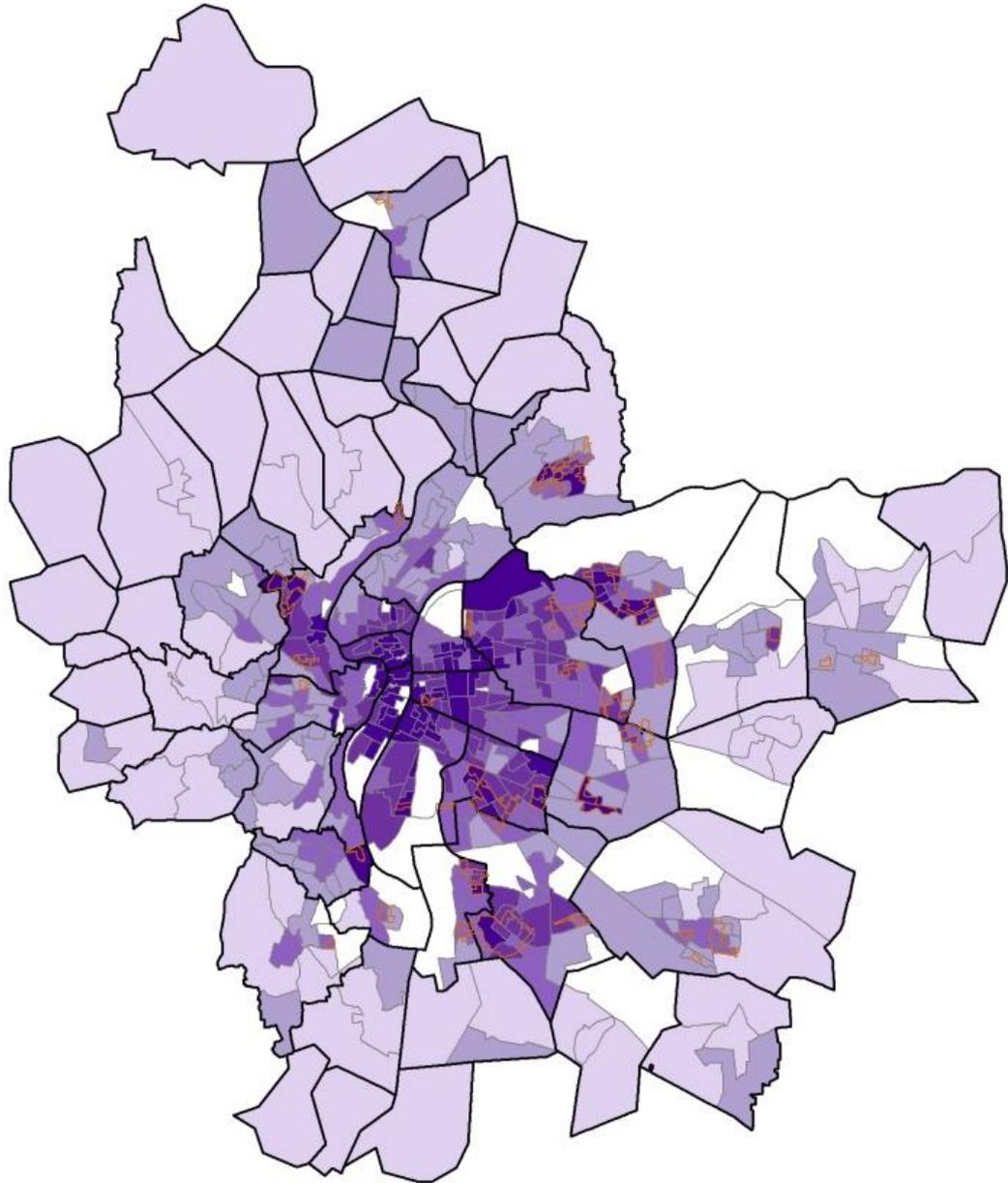
Dans les quartiers QPV, qui sont le plus souvent des territoires situés de part et d'autre du périphérique, voire en deuxième couronne d'agglomération, le taux de motorisation des ménages (64%) est proche de celui des ménages du Centre voire l'hyper centre de la Métropole de Lyon (66%). Dans les bassins de vie hors Centre, la part des ménages non motorisés est seulement de 17% et la part des ménages bi-motorisés est de 35%. Ces disparités de motorisation des ménages sont à mettre en lien avec les plus faibles niveaux de revenus des habitants des QPV.

<b>Les chiffres clefs en 2011</b> <i>Source : Insee - RP 2011</i>	<b>Quartiers QPV</b>	<b>Grand Lyon Métropole Centre</b>	<b>Grand Lyon Métropole hors Centre</b>
Ménages non motorisés	36%	34%	17%
Ménages motorisés	64%	66%	83%
Ménages disposant d'au moins une voiture	49%	52%	48%
Ménages disposant de deux voitures ou plus	15%	15%	35%

Toutefois, les différences sont marquées selon les territoires du Grand Lyon, leur localisation, leur niveau de desserte en transports collectifs, la plus faible part de ménages disposant d'une place de stationnement réservée ou encore la part d'actifs qui travaillent en dehors de leur commun de résidence.

- A Parilly (Bron), Duchère (Lyon 9e), Etats-Unis-Langlet-Santy (Lyon 8e), Mermoz (Lyon 8e), plus de la moitié des ménages ne sont pas motorisés.
- Dans les QPV situés dans les communes de Vaulx-en-Velin, Oullins, Vénissieux, Saint-Fons et Rillieux-la-Pape, plus de 35% des ménages ne sont pas motorisés.
- La part la plus faible de ménages non motorisés concerne les quartiers situés en 2e ou 3e couronne d'agglomération, où l'accessibilité en transports collectifs est moins importante, notamment Bel Air – Les Brosses (Saint-Priest), Les Vernes (Givors), Les Collonges (Saint-Genis-Laval). C'est également dans ces quartiers que la part des ménages multi motorisés est la plus importante (20% et plus).

# Part des ménages sans voiture en 2011



0 1 2 3 4 5  
Kilomètres

Sources : RP 2011

JFL - mars 2015  
**Agence**  
 d'urbanisme  
 pour le développement  
 de l'agglomération lyonnaise

- Quartiers Politique de la Ville
- Plus de 40 %
- De 30 à 40 %
- De 20 à 30 %
- De 10 à 20 %
- Moins de 10 %
- Quartier IRIS non habitat

Grand Lyon la métropole : 27%

## Les déplacements domicile-travail varient fortement selon les territoires QPV à l'instar du reste de l'agglomération lyonnaise

La part des actifs occupés des QPV qui travaillent en dehors de leur commune de résidence varie selon les territoires, à l'instar de ce qui est observé dans le Grand Lyon. 40 à 46% actifs occupés des QPV de Lyon (Etats-Unis, Mermoz, Duchère) travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence (44% des actifs du Centre du Grand Lyon). Les actifs occupés des autres QPV de l'agglomération (y compris Villeurbanne) travaillent à 60 à 75% en dehors de leur commune de résidence.

Pour se rendre au travail, les modes de transport utilisés par les actifs varient d'un territoire à l'autre. La part des actifs occupés qui utilisent leur voiture ou les transports collectifs pour se rendre au travail :

- est inférieure à 50% pour les QPV de Lyon, Parilly, Oullins où la part d'utilisation des TC dépasse 40% et atteint presque 50% à La Saulaie et Parilly.
- est supérieure à 60% pour les QPV situés dans les communes de Rillieux-la-Pape, Bron, Décines, elle atteint 70% pour les QPV de Givors où la part d'utilisation des TC est par ailleurs la plus faible (moins de 15%).

On constate globalement un plus faible usage des deux roues (sauf au Tonkin 6%) que dans le reste de l'agglomération. La part de la marche à pied varie fortement d'un QPV à l'autre, de 4% à Bel Air ou Duclos-Barel, à plus de 10% dans des QPV situés à proximité de centralités comme La Saulaie, Arsenal-Carnot-Parmentier, Les Collonges ou encore Givors Centre.

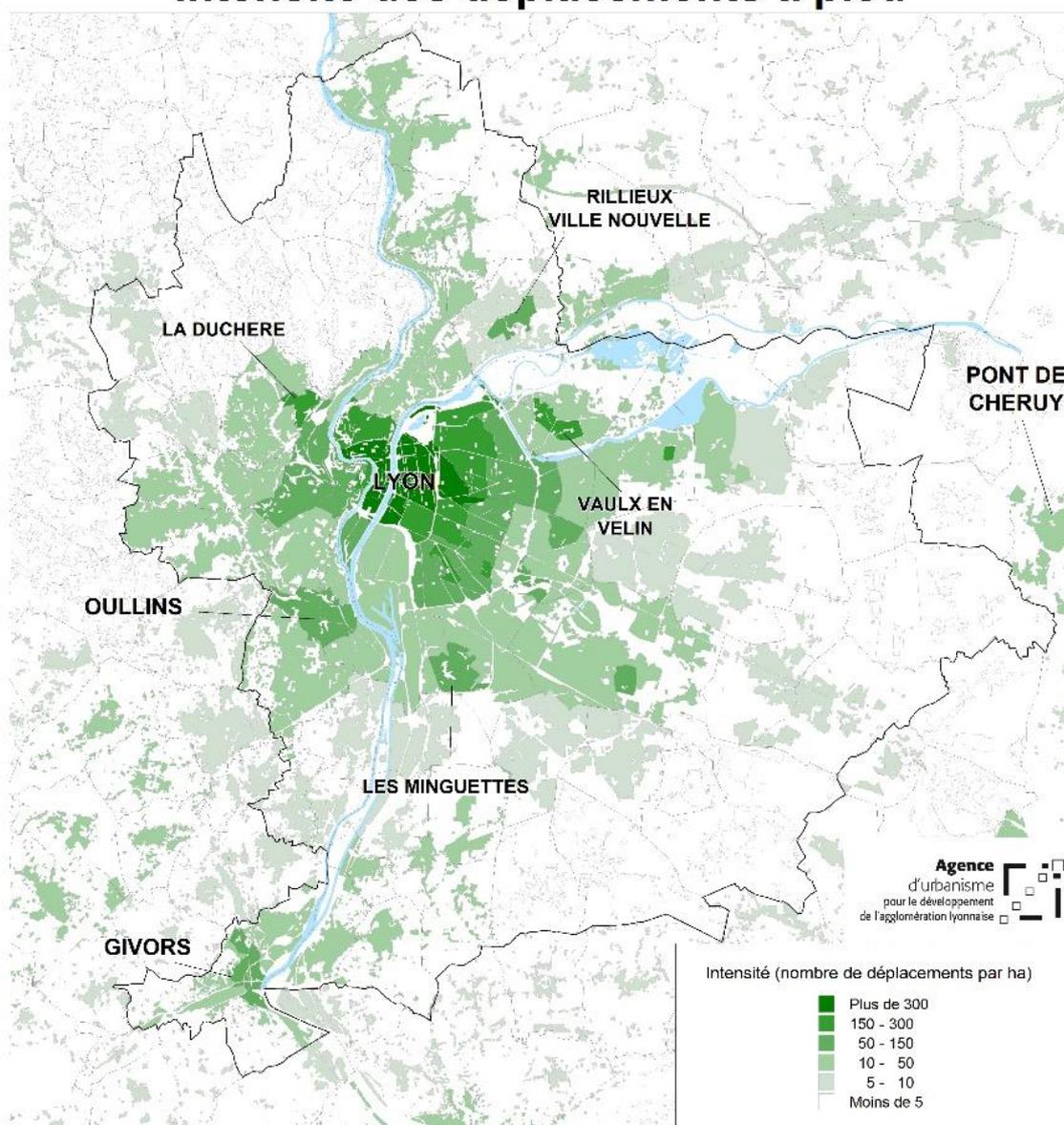
Modes de déplacement des trajets domicile – travail  
(en % des actifs occupés de 15 ans ou plus)

<b>Les chiffres clefs en 2011</b> <i>Source : Insee - RP 2011</i>	<b>Quartiers QPV</b>	<b>Grand Lyon Métropole Centre</b>	<b>Grand Lyon Métropole hors Centre</b>
voiture, camion	55%	41%	71%
transport en commun	32%	36%	18%
marche à pied	8%	14%	6%
deux roues	2%	6%	3%
pas de transport	2%	3%	3%
Part des actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence	61%	44%	76%



Déplacements à pied le long de la promenade Lénine à Vaulx-en-Velin

## Intensité des déplacements à pied



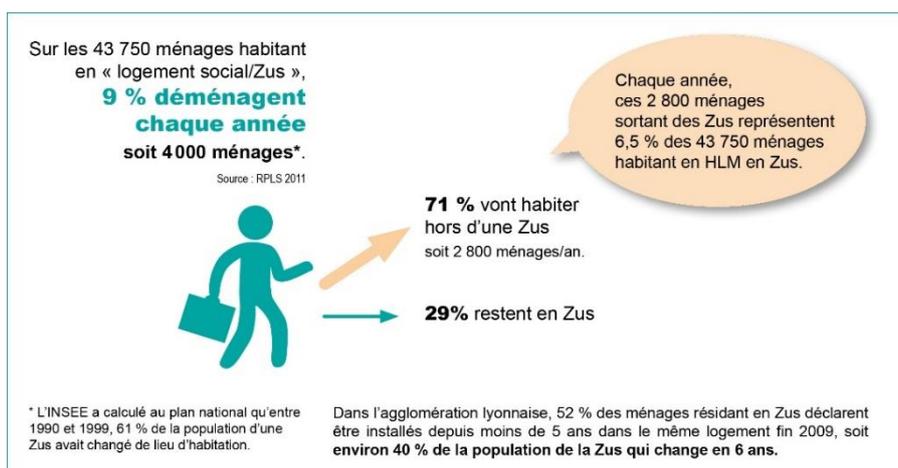
## 2.4. Des mobilités sociales et résidentielles possibles pour les ménages des quartiers prioritaires

### Qui sont et où vont les ménages qui sortent des Zus de l'agglomération lyonnaise ?

Depuis vingt ans, le taux de population pauvre en Zus ne baisse pas vraiment et les écarts socio-économiques entre les habitants des Zus et les habitants du reste de l'agglomération ne diminuent pas pour certains indicateurs (revenus, chômage). En permanence, une partie des ménages partent des Zus et sont remplacés par d'autres. On arrive à mesurer les entrées mais pas les sorties.

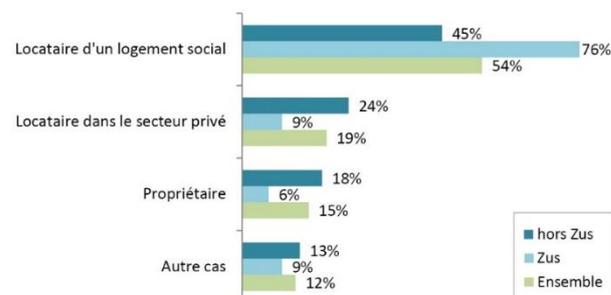
- Est-ce qu'il y a vraiment des mouvements de ménages qui sortent des quartiers Cucs/Zus ? Qui sont-ils ? Où vont-ils ?
- Ces départs correspondent-ils à une mobilité sociale et résidentielle ascendante ou à des petites mobilités au sens d'une amélioration des conditions de vie ?

Pour éclairer ces questions, une enquête a été confiée à Nova 7 par le Grand Lyon en 2012-2013, avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme, d'Emmanuelle Santelli, sociologue CNRS et des principaux organismes locatifs sociaux ayant du patrimoine dans les Zus de l'agglomération : Alliade Habitat, Grand Lyon Habitat, Opac du Rhône, 3 F Immobilière Rhône-Alpes, Est Métropole Habitat<sup>12</sup>



### Des parcours résidentiels relativement ouverts

#### 14. Statut résidentiel dans le futur logement selon le type de quartier du futur logement



<sup>12</sup> Cette enquête a porté sur un échantillon statistiquement représentatif de 400 locataires du parc locatif social habitant en Zus et qui avaient donné leur dédite pour déménager. Ce travail a été complété par l'enquête 2012 sur l'Occupation du Parc Social (OPS) afin de mettre en corrélation les données sur les sortants, le « stock » et les entrants. En complément, une série d'entretiens qualitatifs a été menée auprès d'une quarantaine de ménages qui déménageaient de Zus dans le cadre de l'Observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale, animé par l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

## Les ménages restant en Zus :

### Profil sociodémographique :

- Ces ménages correspondent le plus souvent à des familles composées d'un couple avec des enfants (âgés de 7 à 11 ans). Leur niveau de revenus est inférieur à 1500 euros.
- L'absence de diplôme caractérise cette population ou le fait d'être diplômés à l'étranger.
- Un seul des deux conjoints est actif.
- Près de la moitié d'entre-eux est né dans un pays du Maghreb.

### Parcours résidentiel :

- 75 % restent locataires dans un HLM,
- La première raison déclarée est la recherche d'un logement plus adapté, notamment en raison de la naissance d'un enfant.
- Statut résidentiel intergénérationnel : la reproduction du statut de locataires en HLM.

## Les ménages sortant de Zus :

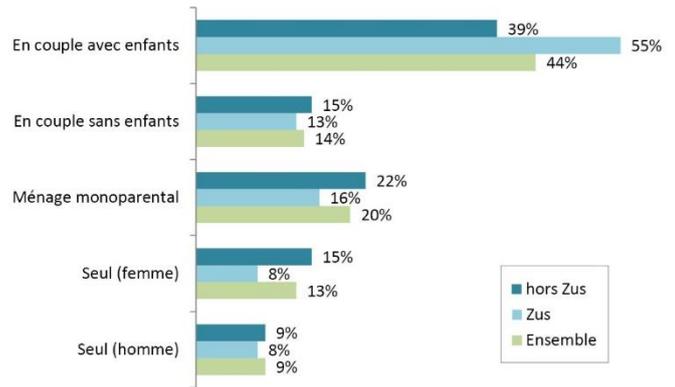
### Profil sociodémographique :

- Les deux tiers sont des couples avec enfants,
- Leur ménage se compose aussi plus souvent d'une personne seule ou de ménages sans enfant (que les ménages restant en Zus).
- Ils disposent plus souvent de revenus supérieurs à 2500 euros.
- Ils sont plus souvent nés en France, diplômés du cycle supérieur ou niveau CAP/BEP avec une titularisation de la fonction publique.
- On y trouve aussi des étudiants.

### Parcours résidentiel :

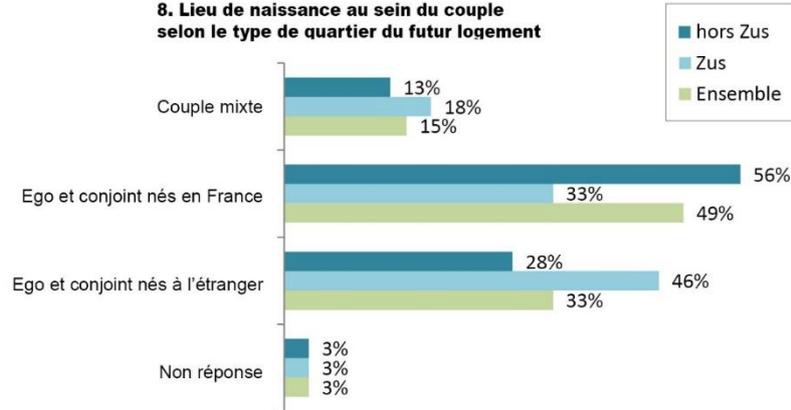
- Seulement 45 % continuent à être locataire dans un HLM, 24% vont dans le secteur locatif privé et 18 % accèdent à la propriété.
- La mobilité correspond en premier lieu à l'aspiration à un autre cadre de vie. Ils sont plus nombreux à déclarer que leur futur quartier sera mieux que le précédent,
- Ils font partie d'une lignée qui occupait un logement dans le secteur privé (leurs parents étaient propriétaires). A leur tour, ils retournent dans le privé.

### 4. Type de ménage selon le type de quartier du futur logement



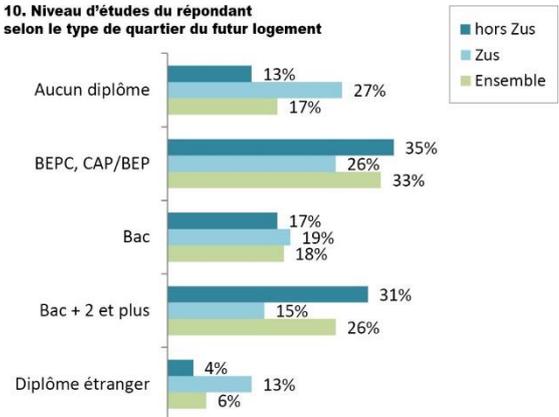
Source : Enquête par questionnaire Grand Lyon, Nova 7 (2013-2014)

### 8. Lieu de naissance au sein du couple selon le type de quartier du futur logement



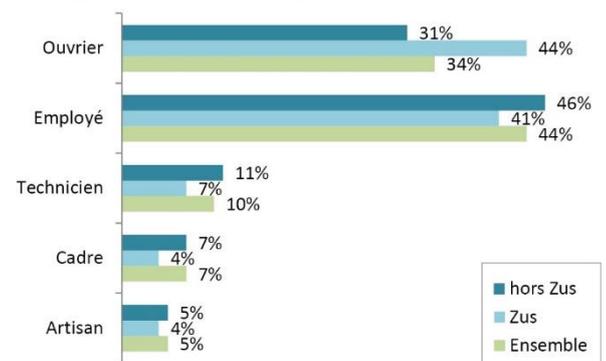
Source : Enquête par questionnaire Grand Lyon, Nova 7 (2013-2014)

### 10. Niveau d'études du répondant selon le type de quartier du futur logement



Source : Enquête par questionnaire Grand Lyon, Nova 7 (2013-2014)

### 13. Catégories socio-professionnelles selon le type de quartier du futur logement



Source : Enquête par questionnaire Grand Lyon, Nova 7 (2013-2014)

## Les parcours de vie des ménages qui quittent les quartiers Zus : des mobilités ascendantes et des « petites mobilités » au sens d'une amélioration de leurs conditions de vie

Trois types de parcours de vie des ménages ont été identifiés.

### Type 1 : Une mobilité pour s'installer

#### Du couple à la famille, des ménages « double actif »

Ces ménages, âgés de 25 à 45 ans, regroupent des jeunes adultes qui attendent un enfant et des familles avec des enfants en bas âge ou des adolescents. Ils sont à une étape de leur cycle de vie où ils ont acquis une relative stabilité qui leur permet d'«asseoir» leur installation. Ils sont également tous en emploi, très majoritairement employés et ouvriers et, dans une moindre mesure, exercent des professions intermédiaires. Cette situation de double activité est relativement récente dans le couple et génère une augmentation de leurs revenus. Cette stabilité leur permet de se projeter dans le futur. Ils sont particulièrement attachés à trouver de nouvelles conditions de vie, plus en conformité avec leur niveau de vie, leurs aspirations. Pour les uns, ce sera la taille du logement, le fait d'avoir une chambre de plus, pour d'autres, d'occuper un logement dans un quartier plus central, moins stigmatisé, à proximité d'une école plus prisée. Mais le projet de quitter le logement en Zus s'est élaboré aussi en référence au rapport que ces ménages entretiennent à leur quartier. Quand le quartier ou le cadre résidentiel n'a plus été en mesure de leur apporter ce qu'ils en attendaient, ils ont décidé d'en partir.

*« Ce qu'on souhaite c'est vraiment une maison. Cet achat, c'est un tremplin pour avoir une maison par la suite [...] Moi, en tant qu'infirmière, je suis assurée d'avoir du boulot toute ma vie [...] On se dit qu'on n'a plus de raison d'avoir un logement social ».*

*« ... Une meilleure qualité de vie sans être trop loin de nos lieux de travail respectifs »*

#### Un logement témoignant de leur parcours ascendant

Certaines familles emménagent dans **un logement social plus confortable** avec de nouvelles fonctionnalités (garage, digicode...) **dans un quartier plus central et plus prisé**. Quand en plus ce logement correspond aux critères attendus (plus grand et adapté à leur nouvelle situation familiale), ces ménages s'estiment pleinement satisfaits de leur mobilité.

Des familles s'orientent vers **un logement locatif privé pour vivre en centre-ville, à proximité d'écoles réputées**. Ces mobilités se déroulent dans l'agglomération, parfois à peu de distance de l'ancien quartier. Le plus souvent, ce sont les enfants qui vont être l'événement déclencheur, la crainte de les voir grandir dans un environnement dégradé.

**Des ménages achètent une maison ou un appartement neuf ou d'occasion**, souvent à l'intérieur de la même commune ou au sein de la première couronne de l'Est lyonnais. Ces ménages se constituent un patrimoine pour leur retraite et accèdent à un logement qui correspond à leurs attentes (plus spacieux, moins dégradé, etc.). Pour ces couples plus jeunes, sans enfant ou à naître, la mobilité correspond à un projet anticipé. Ils ont économisé en vue d'acheter leur logement car ils ont connu une progression sensible de leurs revenus depuis leur entrée sur le marché de l'emploi. Le fait d'être deux actifs salariés stables les confortent dans leur choix.

Enfin, **des ménages s'éloignent de la ville**, mais ce n'est pas nécessairement pour accéder à la propriété. Certains emménagent dans un logement locatif privé ou un pavillon dans le secteur social dans une commune de 2ème couronne du Grand Lyon ou en dehors. Ces ménages mettent tous l'accent sur le fait qu'ils voulaient s'éloigner en raison de la dégradation de leur quartier (vols de véhicule, problèmes de voisinage la nuit, squat et dégradations dans le logement et l'immeuble...).

## Type 2 : Une mobilité pour un nouveau départ

### Des personnes seules, des retraités et des familles monoparentales, avec un amoindrissement de leurs ressources

Ces ménages sont des personnes seules, retraités et des familles monoparentales qui présentent tous les mêmes caractéristiques : ils ont traversés au cours de leur vie de nombreuses fragilités et vulnérabilités qui se cumulent, handicap, maladie, décès, séparations conjugales conflictuelles, plusieurs divorces, enfants placés, perte d'emploi, chute des revenus... Ces ménages sont plus centrés sur eux-mêmes aujourd'hui. La mobilité résidentielle semble plus entreprise par rapport à une situation personnelle qu'ils subissent. Il n'y a qu'un seul revenu dans le ménage : salaire SMIC, allocations adultes handicapées (AAH), allocation de maladie longue durée (ALD) ou petite retraite. Néanmoins, l'obtention d'une allocation stable (AAH ou ALD) constitue un levier pour envisager un déménagement. Certaines personnes sont en train de s'en sortir, c'est ce qu'exprime la mobilité actuelle, pour d'autres cette mobilité sonne comme une obligation.

*« Je refais ma vie. Je suis divorcée. Je suis dans le logement de mes 20 ans de mariage. Je refais ma vie. Et je veux tout changer. Je refais ma vie. Je veux changer de quartier, je veux changer de meubles... , c'est vraiment un gros projet pour moi. »*

### Se résoudre à partir

En déménageant ces ménages espèrent pouvoir rebondir, avoir une « seconde chance ». Ils ont l'espoir d'« être relancés » et d'avoir à nouveau une meilleure vie grâce à cette mobilité. Pour certains ménages, la mobilité est un événement positif, mais d'autres n'ont pas tellement d'autres solutions.

Ces ménages ont en commun de vouloir quitter leur logement en quartier prioritaire. Comme dans le type 1, les critiques peuvent être fortes à l'égard du quartier quitté, mais les perceptions sont différentes selon l'ancienneté et l'investissement qu'ils ont eu dans la vie locale. Certaines personnes semblent endurer ces dernières années des événements qui les incitent, parfois les obligent à en partir alors que d'autres personnes très impliquées dans la vie sociale ou « porteurs de projet » dans leur entourage quittent le quartier avec beaucoup de bons souvenirs, bien qu'ils disent que la situation se dégrade.

### Un logement adapté à leur situation actuelle.

Ils proviennent d'un univers résidentiel (leurs parents ou eux-mêmes) qui n'est pas forcément l'HLM. La majorité reste locataire dans le logement social ou le parc privé, seuls quelques séniors accèdent à la propriété dans l'ancien avec travaux car ils ont anticipé cet achat en vue de leur retraite.

## Type 3 : Une mobilité après une étape en Zus

### Des étudiants ou des adultes en formation,

Pour ces jeunes, qui poursuivent des études supérieures longues ou une formation professionnelle, le passage dans un logement locatif social en quartier Zus est directement lié à leur formation dispensée dans des établissements installés sur ces quartiers (par exemple, l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (Ensal) à Vaulx-en-Velin, l'Institut Bioforce aux Minguettes). Leur arrivée sur ce quartier a été souvent une solution pratique et économique pour trouver un logement proche de l'école, découvrir l'agglomération pour ceux qui viennent d'une autre région et se faire des connaissances dans le milieu étudiant. Ils ont tous changé de regard sur le quartier en vivant sur place. Lorsque des actions sont développées par le centre de formation (comme Bioforce) en lien avec la ville, les jeunes partagent davantage de

*« Là ce n'est pas cher, et puis, on est sûr d'avoir un logement, alors que dans Lyon, c'est plus galère de trouver son logement. Donc, quand on est étudiant et qu'on arrive, c'est vraiment la facilité».*

moments avec les habitants. Ces démarches participent à renforcer les liens entre les étudiants et les habitants des quartiers.

### La Zus : une étape.

Après un ou deux ans, ils poursuivent leur mobilité résidentielle ailleurs au moment de l'entrée dans la vie active ou dans le centre-ville en colocation dans le locatif privé pour leurs dernières formations supérieures.

### Où vont-ils ?

71 % des mobilités se réalisent au sein de l'agglomération lyonnaise. Elles n'entraînent pas un fort éloignement du lieu de résidence quitté.

A titre d'exemple, on observe :

- des mouvements de communes de 1ère couronne Est, en particulier de Vaulx-en-Velin vers la ville de Lyon,
- des mobilités de proximité à partir des Minguettes sur la commune de Vénissieux ou vers Feyzin et Givors,
- des mobilités à partir du 8ème arrondissement de Lyon en direction du centre de Lyon ou dans des communes de 1ère ou 2ème couronne (Décines, Meyzieu, Saint-Fons notamment).

Les autres ménages privilégient comme destination la région Rhône-Alpes (19 %) : l'Isère (19 ménages), le nouveau département du Rhône (11 ménages), l'Ain (9 ménages), et dans une moindre mesure l'Ardèche, la Drôme, la Loire et la Haute-Savoie (3 ou 4 ménages chacun).

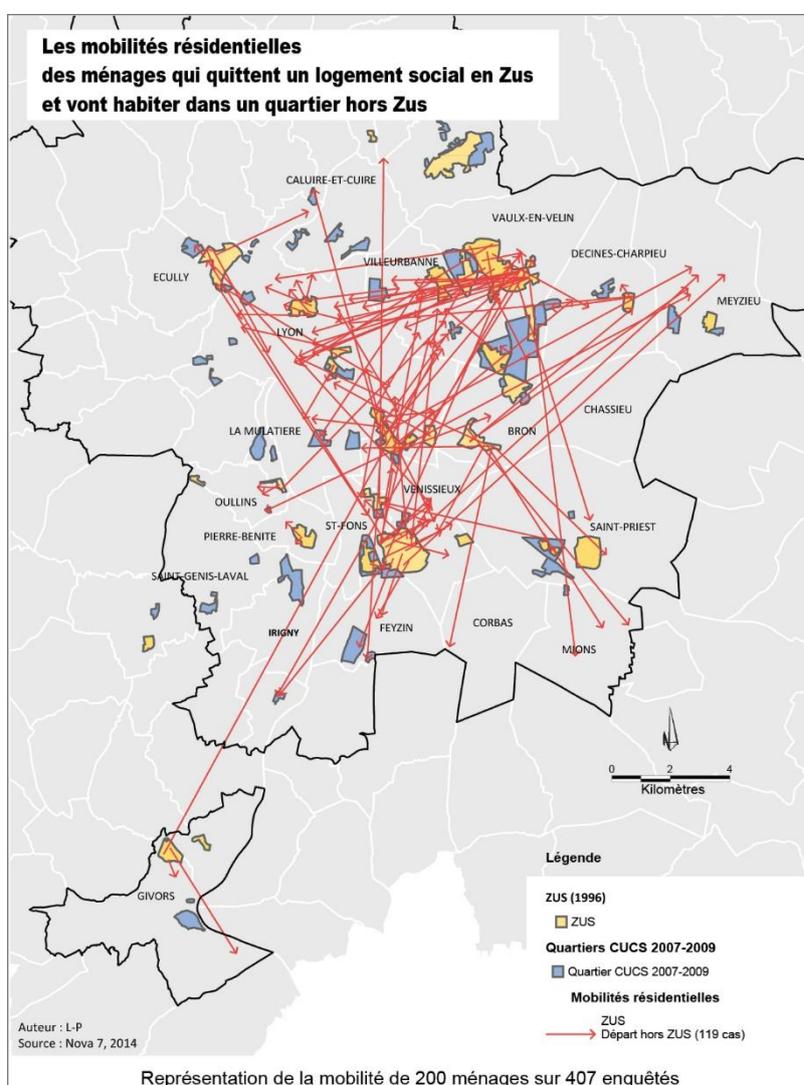
Pour le reste de la France, les destinations sont très variées : région Ile-de-France, Auvergne, Alsace, Lorraine, Poitou-Charente, Franche-Comté, Outre-mer, etc.

Les destinations à l'étranger concernent l'Europe (3 ménages), les Pays du Maghreb (3 ménages) et les Etats-Unis (1 ménage).

Lieu du futur logement pour les ménages emménageant dans un quartier hors Zus

	Entretiens (37 ménages)		Enquête par questionnaire (287 ménages)	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Agglomération lyonnaise	25	68%	202	71%
Nouveau Département Rhône	4	11%	11	4%
Rhône-Alpes	5	14%	43	15%
France	3	8%	22	8%
Etranger		0%	7	2%
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>285</b>	<b>100%</b>

Source : Enquête par questionnaire Nova 7 (2013-2014) et entretiens par CCRA / Agence d'urbanisme (2012-2014)



## De l'entrée en Zus à la sortie

Le statut face à l'emploi a été comparé entre les entrants dans le parc locatif social en Zus, le stock et les sortants qui vont s'installer hors Zus. Les inactifs (retraités, étudiants ou jeunes en contrat d'apprentissage, personne au foyer, allocataires d'allocations (AAH, ALD, RSA,) représentent 40 % des entrants, 50 % des ménages qui résident dans un logement locatif social en Zus et 34 % des sortants hors Zus.

Parmi les actifs occupés ou au chômage, il ressort que :

- la part des emplois stables (contrat à durée indéterminée ou titulaire de la fonction publique) progresse entre l'entrée et le séjour dans le logement locatif social en Zus (+ 3 points) ainsi que la proportion des inscrits au chômage (+ 9 points),
- puis un «écrémage» s'opère chez les sortants qui vont s'installer hors Zus : la part des emplois stables est alors la plus haute (67 %), celle des emplois précaires (CDD, emploi jeunes, intérim ou autres) est stable (16 %) par rapport aux locataires en Zus et celle des chômeurs est plus faible (17%).

### Comparaison des statut des actifs et chômeurs face à l'emploi en Zus

	Entrants en Zus (Grand Lyon 2013)	Stock (OPS 2012)	Sortants hors Zus (Nova 7 2013)
Emploi stable (CDI, titulaire FP)	58%	61%	67%
Emploi précaire (CDD, emploi jeune, intérim, autres)	27%	15%	16%
Chômage	15%	24%	17%
Total	100%	100%	100%

## Perspectives

Au terme de l'enquête, s'il est possible de voir une correspondance entre mobilité résidentielle et mobilité sociale ascendante (type 1 et 3), il faut noter que cela n'est pas toujours le cas. Le type 2 «Une mobilité pour un nouveau départ » s'en distingue. Pour ces ménages inactifs ou allocataires AAH ou ALD avec de très faibles ressources, la mobilité constitue une chance pour eux de se reconstruire et d'envisager un nouveau départ dans la vie.

Selon les parcours, le logement social (logement quitté) a joué un rôle de «tremplin» pour certains ménages ou de « filet de sécurité » pour d'autres. Le cycle de vie et les ressources, dont ils disposent (stabilité des revenus, ménage double actifs, CDI, formation, capacité à mobiliser des personnes ressources...), sont des indicateurs essentiels pour comprendre de quelle manière les ménages peuvent entreprendre une mobilité qui les conduit à quitter leur logement social.

Cette meilleure connaissance des mobilités résidentielles des locataires du parc social devrait permettre **d'alimenter** :

- **la réflexion sur les politiques de mobilité des bailleurs sociaux qui s'orientent pour certains vers une « mobilité proactive »**, avec une expérimentation en cours de « location choisie » avec des locataires HLM (démarche inter-bailleurs de mise en ligne d'une offre de logements sociaux, possibilité de choix et pré-sélection du logement par le locataire).
- **La réflexion sur les démarches d'attribution de logements pour que les citoyens soient davantage « acteurs » de leurs parcours résidentiels** (Bourse aux logements, allocation active).

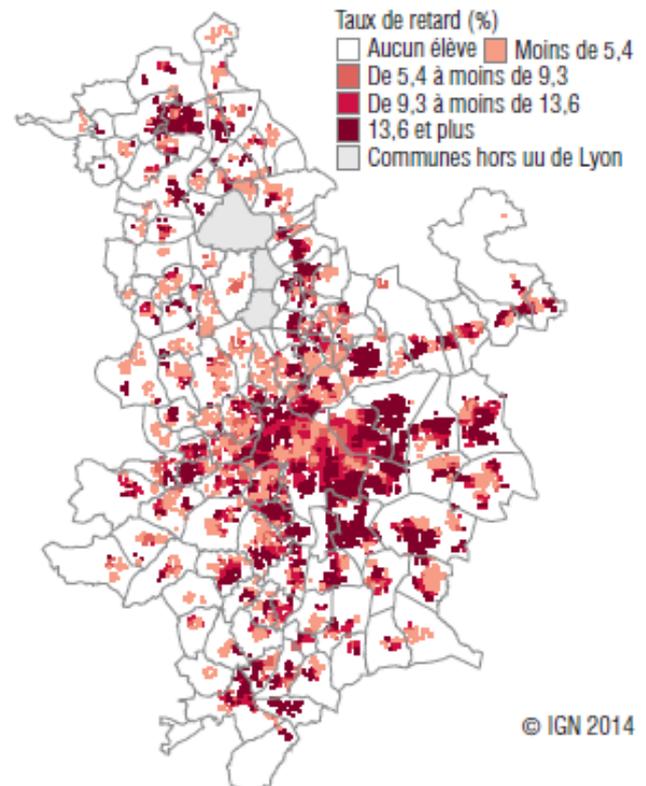
## 2.5. Les jeunes : des parcours difficiles pour l'accès à la formation

La population jeune de 15 à 24 ans représente environ 16 % de la population des Zus (estimation 14 % pour les QPV), une proportion proche de la moyenne de l'agglomération (15%) qui attire de nombreux étudiants dans la partie centrale. Dans les quartiers de la politique de la ville, la question de la formation et du décrochage scolaire se pose avec beaucoup d'acuité.

### Le retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> en baisse, mais plus fréquent dans les quartiers les plus défavorisés

En dix ans, la pratique du redoublement a largement baissé au plan national comme au plan local, à la suite d'un encadrement des redoublements perçus comme inefficace. Les taux de retards de deux ans et plus en 6<sup>ème</sup> ont diminué dans les quartiers de la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise (ils sont passés de 9% à 0,6%). Pourtant, les inégalités territoriales persistent. Une étude de l'Insee montre que « le risque de retard scolaire est lié significativement aux caractéristiques du voisinage, au-delà des seules caractéristiques des élèves »<sup>13</sup>. Les données carroyées montrent que les taux de retard d'un an ou plus peuvent atteindre 19,5 % dans les quartiers de la politique de la ville où le revenu des ménages est très faible (contre 12,3 % en moyenne en France). La carte du taux de retard scolaire présente de fortes similitudes avec la carte des revenus médians par UC.

### 5 Taux de retard dans l'unité urbaine de Lyon

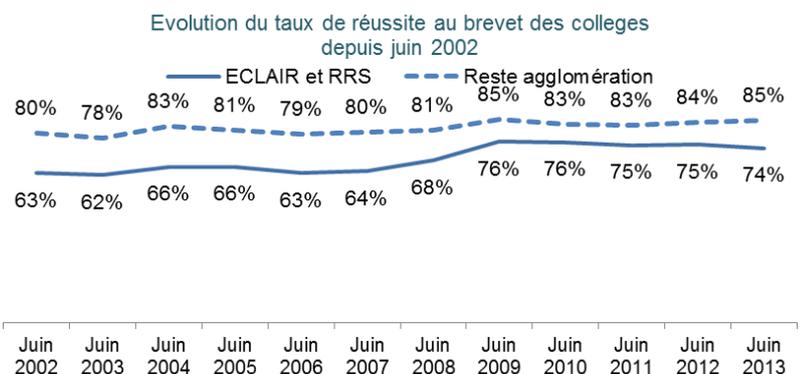


Source : MENESR-DEPP, Système d'information Scolarité ; enquête n°16 sur les établissements privés hors contrat.

### Une amélioration du taux de réussite au brevet des collèges

Entre 2002 et 2012, le taux de réussite au brevet des collèges passe de 63 % à 74 % dans l'ensemble des collèges situés dans les quartiers prioritaires ECLAIR et les Réseaux « Réussite Scolaire » (RRS), se rapprochant de la moyenne d'agglomération (82 %).

L'écart entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération tend à se réduire, il passe de 17 points en 2002 à 8 points en 2013. Plusieurs quartiers enregistrent une évolution favorable (Vaulx-en-Velin Nord 86% et Parilly à Bron 83 %). Pourtant, cet écart s'accroît dans quelques quartiers (Etats-Unis 61%, Les Clochettes 63%, La Duchère 66%).

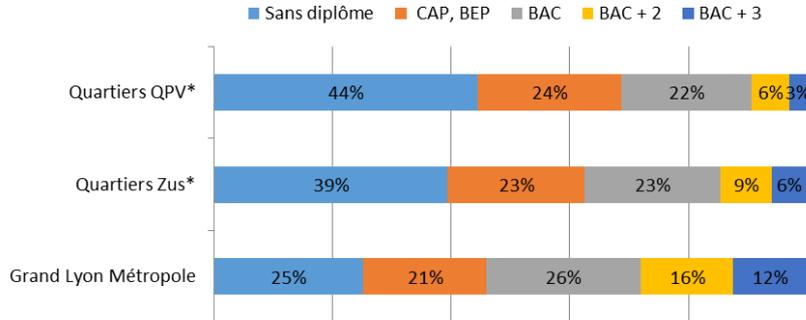


<sup>13</sup> Le retard scolaire à l'entrée en 6<sup>e</sup> : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés, Insee Première N°1512, septembre 2014, p1.

## Sans diplôme et bac + 2 : un sentiment d'échec scolaire partagé ?

Le schéma suivant montre qu'environ 44 % des jeunes de 15 à 24 ans sont sans diplôme dans les quartiers QPV (contre 25 % dans le Grand Lyon). Et, 9 % d'entre-eux ont un bac + 2 et plus, trois fois moins que dans le Grand Lyon. Ces deux types de population ressentent souvent un sentiment d'échec et une difficulté d'accéder à l'emploi.

Répartition des jeunes de 15 à 24 ans sortis du système scolaire selon le niveau de diplôme



\* Estimation des données à partir des données Iris sur quartiers QPV (21 sur 37 quartiers) et sur les quartiers ZUS (24 sur 27 quartiers)

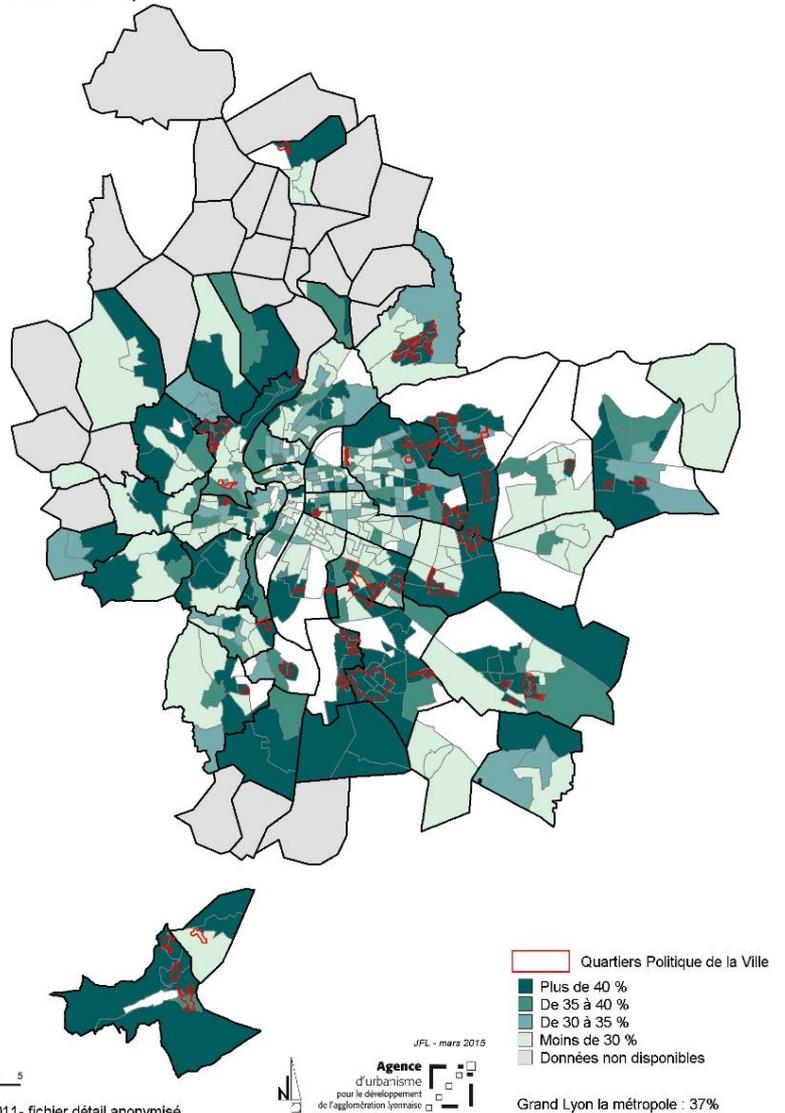
## Décrochage scolaire

Dans l'agglomération lyonnaise, environ 21 400 jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés sont sans emploi en 2011, soit 37% des jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés.

Ce taux dépasse 50% dans des quartiers de la politique de la ville (par exemple 65% aux Minguettes, 63% à la Duchère et 62% à Grand Ile).



Part des jeunes de 15 à 24 ans non scolarisés et sans emploi en 2011 (% des jeunes non scolarisés)



## 2.6. Des réalisations pour améliorer le « vivre ensemble »

### Des espaces publics repensés en tenant compte des usages

#### De nouvelles centralités de proximité propices à la « vie de quartier »

Les interventions conduites sur les espaces publics ont été l'occasion de donner naissance à de nouvelles centralités de proximité, telles que des places bordées de commerces ayant pignon sur rue comme la place Abbé Pierre à La Duchère dans le neuvième arrondissement de Lyon ou des axes structurants dans l'esprit de celui traversant le quartier des Cerisiers aux Minguettes à Vénissieux. Ils ont permis de renforcer la sociabilité des diverses catégories de populations présentes : mamans avec leurs enfants, adolescents et personnes âgées trouvent ici de nouveaux espaces d'échanges et de rencontres.



Place Abbé Pierre à Lyon la Duchère © Laurence Danière

Des parcs urbains ont également été aménagés dans cette logique : le parc de la Velette à Rillieux-la-Pape, le square Averroès ou encore le parc du Vallon dans le neuvième arrondissement de Lyon. Outre une amélioration du cadre de vie des habitants, ce dernier apporte également un accès piéton au quartier voisin de Vaise situé en contrebas du plateau de la Duchère.

#### Une attention particulière portée aux enjeux du quotidien

Ces différentes actions ne se résument toutefois pas à des interventions matérielles sur les espaces extérieurs. La gestion courante de ces derniers a également souvent été totalement repensée dans le but de simplifier le travail des multiples intervenants (agents du service public, bailleurs sociaux, associations...) et d'accroître l'efficacité de l'entretien.

La GSUP – Gestion Sociale et Urbaine de Proximité – est une traduction opérationnelle de cette attention portée aux enjeux du quotidien dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle se décline de multiples façons dans la Métropole de Lyon, selon les sites et leurs parties prenantes. De nouveau, le quartier de la Duchère dans le neuvième arrondissement de Lyon s'illustre par son avancée en matière notamment de gestion des déchets ou des encombrants.

#### Une meilleure lisibilité des domanialités et des fonctions

Les espaces extérieurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville se sont longtemps caractérisés par des aménagements peu lisibles, tant en termes de domanialités que de fonctions. De vastes tènements accueillent ainsi fréquemment des terrains de sport, des zones de stationnement ou encore des galeries commerciales sans qu'il ne soit possible d'identifier clairement à qui appartiennent ces espaces ni quelles étaient leurs modalités précises de fonctionnement.

Les projets urbains menés durant les quinze dernières années ont largement contribué à remédier à cette situation, à travers notamment des actions dites de « résidentialisation » : en redéfinissant les limites des résidences et leurs connexions à la voirie, en clôturant les parkings, en retravaillant finement les seuils des immeubles d'habitation ou encore en optimisant la signalétique. Ces démarches ont permis de rendre plus intelligibles et plus sécurisées ces espaces publics, au bénéfice premier de leurs usagers. Elles se sont fréquemment accompagnées de l'aménagement de jardins partagés, d'aires de jeux pour enfants ou encore d'espaces de stationnement pour les vélos, à l'instar des opérations réalisées dans les quartiers de la Poudrette à Villeurbanne, des Semailles Ouest à Rillieux-la-Pape ou encore d'Ecoin-sous-la-Combe à Vaulx-en-Velin.

## Un élan à poursuivre pour conforter la dynamique engagée :

### Des secteurs qui restent à réaménager

Si les aménagements d'espaces publics sont nombreux et qualitatifs, certains secteurs n'ont à ce jour pas fait l'objet de projets urbains significatifs. C'est notamment le cas du quartier du Mas-du-Taureau à Vaulx-en-Velin où le chantier opérationnel du réaménagement de la place centrale n'a pas encore été enclenché. Des projets sont à l'étude sur les quartiers Château et La Sauvegarde à la Duchère (Lyon 9<sup>ème</sup>) et à Mermoz Sud (Lyon 8<sup>ème</sup>). D'autres quartiers demeurent ainsi pour l'instant à l'écart des opérations d'envergure et attendent de connaître à leur tour des interventions fortes, notamment sur le volet urbain. Les études en cours et/ou achevées<sup>14</sup> fourniront ici une matière précieuse pour alimenter de futurs projets.

### Un besoin de « souplesse programmatique »

L'amélioration de la lisibilité des domanialités et des fonctions des espaces extérieurs s'accompagne parfois, paradoxalement, d'un besoin renforcé de « souplesse programmatique » : la disparition progressive des « terrains blancs », ces espaces sans affectation précise dont les habitants et les usagers d'un quartier pouvaient jouir librement, est ainsi regrettée dans la mesure où ces derniers constituaient un espace de liberté apprécié, notamment par les enfants et les adolescents.

Cette situation se rencontre dans différents quartiers dont le Mas-du-Taureau à Vaulx-en-Velin ou les Clochettes à Saint-Fons, par exemple. Elle appelle une réflexion parallèle sur les modalités de fonctionnement des équipements implantés localement dont les horaires ou les règles d'accès peuvent, dans certains cas, se révéler trop rigides ou inadaptées aux modes de vie actuels.

### La dimension de genre : un paramètre à intégrer davantage

La problématique du « droit à la ville » se pose avec une acuité particulière pour les habitants des quartiers prioritaires. Des actions spécifiques sont développées en direction de publics cibles en fonction des difficultés qu'ils peuvent rencontrer : personnes exclues du marché du travail, confrontées à des problématiques de mobilité et/ou de santé. Toutefois, certaines catégories de population demeurent trop peu prises en compte dans les opérations d'aménagement. C'est notamment le cas des femmes dont des études pointent le sous-investissement chronique de l'espace public<sup>15</sup>.

La dimension de genre gagnerait dès lors à être davantage intégrée dans les projets urbains, à l'instar de ce qui se fait actuellement dans d'autres Métropoles ou pays européens au travers de rencontres thématiques, de marches exploratoires ou de groupes participatifs.

#### L'atelier de sûreté urbaine Leynaud-Bonnefond : une démarche collective préfigurant le réaménagement d'un îlot du quartier des Etats-Unis dans le huitième arrondissement de Lyon

Un groupe de travail réunissant des représentants du CEREMA, de Grand Lyon Habitat, de la Mission Entrée Est, de la Ville de Lyon, de la DDT, de la DREAL et de l'Agence d'Urbanisme s'est réuni en 2013 – 2014 pour mettre en place une démarche de partage de culture en matière d'urbanisme et de sûreté sur le site de Leynaud-Bonnefond. Plusieurs réunions ont tout d'abord permis d'établir un diagnostic de la situation de l'îlot en matière de sûreté puis, de réfléchir à des solutions à apporter au travers notamment d'aménagements.

L'Agence d'urbanisme a par la suite prolongé ces premières initiatives en engageant la réalisation d'une enquête d'usages sur la vie sociale dans les espaces publics du quartier ainsi que d'une étude sur la résidentialisation de l'îlot, toutes deux actuellement en cours.

Source : CEREMA. *Démarche partenariale sur la sûreté urbaine. Le cas de l'îlot Leynaud Bonnefond, 2014.*

<sup>14</sup> Cf. Les enquêtes d'usages et pratiques des espaces publics réalisées récemment par l'Agence d'urbanisme dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : Mas-du-Taureau à Vaulx-en-Velin (2013), Clochettes à Saint-Fons (2013), Le Tonkin à Villeurbanne (2014), Leynaud Bonnefond à Lyon 8<sup>ème</sup> (2015).

<sup>15</sup> Cf. <http://www.a urba.org/Etudes/Themes/Populations-et-modes-de-vie/L-usage-de-la-ville-par-le-genre-les-femmes> (consulté le 24/03/2015).

## Des programmes de résidentialisation de qualité avec une implication des gestionnaires, des habitants et des usagers

Le concept de résidentialisation émerge dans le milieu des années 90 avec les restructurations des espaces extérieurs accompagnant la réhabilitation des immeubles de logements. L'objectif de la résidentialisation est de retrouver une échelle de proximité avec des unités résidentielles plus petites (découpage des barres, principes de grandes courées ...) favorisant le lien social entre les habitants. La démarche de la résidentialisation vise la réappropriation de l'espace par les différents usages des habitants et à résoudre les problèmes de sécurité.

Dans l'agglomération lyonnaise, des programmes de résidentialisation ont concernés de nombreux quartiers : Ecoin sous la Combe et de la Thibaude à Vaux-en-Velin, La poudrette à Villeurbanne, Les Hautes Roches à Pierre Bénite et la Sauvegarde à la Duchère Lyon 9<sup>ème</sup>, plusieurs quartiers des Minguettes (Darnaise, division Leclerc, Monmousseau, etc. Ces actions de résidentialisation s'inscrivent dans un partenariat : collectivités locales, bailleurs sociaux. Elles ont été réalisées en lien avec les programmes de renouvellement urbain sur ces quartiers. Dans toute opération de résidentialisation, nous retrouvons les étapes et actions suivantes :

### La création des unités résidentielles et l'aménagement des espaces résidentiels dont les rez-de-chaussée.

La compréhension du fonctionnement social, à partir d'enquêtes d'usages et des pratiques sociales<sup>16</sup>, est importante pour organiser le découpage en unités résidentielles. A l'échelle de l'unité résidentielle, les actions concernent également les halls d'entrée (sécurisé ou ouverts) et le traitement des espaces en pieds d'immeubles. Les espaces de transition entre la rue publique et les halls d'entrée de l'immeuble apportent une valorisation de la résidence, de l'immeuble et du logement. Ils peuvent être plus ou moins appropriés par les habitants ; a minima ce sont des « espaces tampons » végétalisés qui permettent une mise à distance des rez-de-chaussée occupé par les logements par rapport à la rue, et à maxima ils peuvent intégrer des structures légères pour le tri sélectif des déchets, le stationnement des vélos, voir des « grandes courées » de stationnement végétalisées.

### La redéfinition des limites entre les espaces publics et privés

Cela implique la création de nouvelles unités résidentielles pour favoriser le lien social et améliorer le sentiment de sécurité. La coopération entre les collectivités locales et les bailleurs sociaux permet la création de nouvelles rues résidentielles publiques qui viennent desservir ces nouvelles unités résidentielles ainsi que l'amélioration de l'adressage et la lisibilité de la façade sur rue. La transition espace public / espace privé et le traitement des limites sont traitées par des clôtures transparentes ou opaque (grille, grillage, balustrade, haie, barrière, palissade, brise vent ....) Exemple : La Poudrette à Villeurbanne, La Thibaude et Ecoin-sous-la Combe à Vaux-en-Velin.

### La (re) qualification de l'espace public

La qualification de l'espace public et la définition de leurs usages est une autre étape de la résidentialisation : rues, places, squares, jardins publics ou semi publics sont créés et aménagés par les collectivités locales en coopération avec les bailleurs et en concertation avec les habitants. La clarification des domanialités et la gestion de ces espaces publics sont des questions clés pour garantir le succès d'une meilleure gestion et l'entretien de ces espaces à usage collectif. Exemple : le parc François Mitterand, les places, rue et jardins familiaux dans le quartier Ecoin-sous-la-Combe à Vaux-en-Velin, la place rouge à Monmousseau aux Minguettes.

### La question de la gestion des différentes unités résidentielles et des espaces extérieurs :

La question de la gestion du stationnement (public/privatisé/sécurisé ou non) et/ou le tri des déchets (locaux tri sélectif, etc.) a été anticipée et mise en place dès la livraison des aménagements. Des démarche de gestion sociale et urbaine de proximité sont mise en place à l'échelle de l'unité résidentielle ou à l'échelle du quartier pour inscrire la résidentialisation dans la durée (antennes multiservices, gardiens),

---

<sup>16</sup> cf l'étude de résidentialisation Leynaud Bonnefond – Etats Unis- Lyon 8<sup>ème</sup>, en cours de réalisation par l'agence d'urbanisme pour Grand Lyon Habitat avec un volet enquête d'usage et un volet scénarios de composition urbaine avec de nouvelles Unités Résidentielles.

## L'implication des habitants

Elle est essentielle dans les démarches de la résidentialisation aux différentes étapes, notamment dans la conception des espaces résidentiels afin de prendre en compte les attentes et les usages des différentes populations. Ces démarches participatives et collaboratives favorisent la cohésion sociale entre les habitants de chaque résidence, l'appropriation et le respect des aménagements réalisés. De même, l'implication des gestionnaires dans la conception et la gestion des espaces résidentiels fait partie des clés de réussite. Exemple : Quartier des Hautes Roches à Pierre-Bénite ; dans le cadre de la concertation, la municipalité a fait appel aux associations « Robin des villes » et « Moderniser Sans Exclure » pour recueillir la parole des habitants.

### Le quartier Ecoin-sous-la-Combe à Vaux-en-Velin :

Construit dans les années 70, ce quartier a fait l'objet de démolition pour la création d'un maillage de nouvelles rues résidentielles et de places publiques. La maille urbaine est redimensionnée avec la création de nouveaux îlots et de nouvelles unités résidentielles. Les espaces extérieurs sont réaménagés (parc François Mitterrand, place, rue et jardins familiaux).



Les aires de jeux aux pieds des immeubles  
© Laurence Danière



Les jardins familiaux  
© M.P. RUCH / Agence d'Urbanisme de Lyon (2013)

### La place rouge à Monmousseau aux Minguettes

AVANT



APRES



## Point de vigilance

- le dimensionnement et l'aménagement des espaces de transition : quelle appropriation par les habitants de ces espaces de transition ? appropriation forte et autocontrôle par les habitants ou espace tampon végétalisé ?
- la temporalité du projet de résidentialisation qui s'inscrit dans le temps long, avec un renouvellement urbain progressif des résidences sociales par phases.

## Perspectives : la coopération entre les collectivités locales et les bailleurs est indispensable,

- Veiller à inscrire les réflexions des projets de résidentialisation portées par différents bailleurs sociaux à l'échelle du quartier, voire de l'arrondissement pour garantir les principes de maillage, la complémentarité des aménagements et des usages, le « fonctionnement urbain ».
- Afin d'éviter le risque de fermeture successive des résidences sociales sans prise en compte de la stratégie de développement du quartier ou de l'arrondissement.

**La Thibaude à Vaux-en-Velin** : la résidentialisation s'inscrit dans le cadre du projet urbain de Vaux-en-Velin. La création d'une rue publique, d'espace semi privatifs en pied d'immeubles, d'espaces de jeux pour ados, d'une place publique au centre du quartier avec un jeu de boules pour les adultes succèdent à la démolition de trois tours de logements. Egalement les unités résidentielles sont délimitées par l'aménagement des espaces aux fonctions bien distinctes : rue et cheminement piéton publics, jardins familiaux et allée privative de l'unité résidentielle.



Aménagement de chemins piétons publics



Partie de pétanque sur la place de la Thibaude.  
© Laurence Danière.

**La résidentialisation du quartier des Hautes Roches à Pierre-Bénite** s'est traduite par l'aménagement d'espaces publics structurants autour des équipements publics et l'aménagement des limites des domaines privés et publics, ainsi que la requalification des espaces extérieurs des logements sociaux. Dans le cadre de la concertation, la municipalité a fait appel aux associations « Robin des villes » et « Moderniser Sans Exclure » pour recueillir la parole des habitants.



Auparavant caché par une butte, le **Centre social "Graine de vie"** bénéficie d'une large ouverture sur le quartier avec sa grande esplanade.



**L'avenue de Haute-Roche** est aménagée en zone 30

## Les contributions au mieux vivre ensemble : écoute et soutien aux initiatives locales

En 2011, l'INSEE a mis en place une enquête nationale visant à mieux connaître l'influence de certaines variables sur le sentiment de bien-être des individus<sup>17</sup>. Les premiers résultats montrent que « ce ne sont pas seulement les contraintes monétaires et les niveaux de revenus qui vont de pair avec une moindre satisfaction (...) **La faiblesse des liens sociaux et le stress dans la vie courante jouent autant, voire davantage que les contraintes financières.** Viennent ensuite les difficultés liées à la santé physique, au logement, et à l'insécurité physique et économique».

Les lieux de rencontres, tels que l'école, les équipements publics ou les structures intermédiaires, telles que les centres sociaux, jouent un rôle déterminant dans la construction des liens sociaux. Certains rapports font néanmoins état d'une différence importante dans la façon d'animer ces rencontres, d'impulser, voire d'organiser les relations qui peuvent s'y tisser.

### Faire entendre la voix des jeunes

Le rapport « Ils ne savent pas ce qu'on pense » par exemple, fruit de la coopération entre la Fédération des Centres sociaux de France et Question de Ville, association des directeurs de Centres de Ressources politique de la ville, rend compte d'une démarche conduite en 2013 pour entendre et faire entendre la voix des jeunes dans les quartiers populaires<sup>18</sup>. Cette démarche, conduite dans 27 quartiers en France dont Lyon, consistait à rassembler un groupe de jeunes autour d'un animateur local. Trois rencontres étaient organisées pour permettre un cheminement de l'expression brute vers l'analyse collective par les jeunes eux-mêmes. Le rapport met en évidence l'intérêt de ce type d'animation qui permet non seulement à chacun de s'exprimer, mais également de développer une pensée critique et de contribuer à la construction d'une parole collective.

Dans le cadre de la charte entre les centres sociaux et Grand Lyon Métropole, des démarches de ce type seraient intéressantes à développer en lien avec les équipes projets, les centres sociaux et MJC, le CR DSU et l'observatoire partenarial de cohésion sociale et territoriale, animé par l'Agence d'urbanisme.

### Prendre en compte les initiatives favorisant la dimension Intergénérationnelle

De multiples initiatives sont développées dans l'optique d'une meilleure intégration des seniors dans les quartiers sociaux, et d'une logique intergénérationnelle. Ces actions, passent par :

- la construction d'habitat intergénérationnel ou foyers spécifiques (peu nombreux pour le moment) au sein des quartiers (ex. EHPAD Grand Lyon habitat à Rillieux la Pape),
- le développement des services de mobilité comme le « Cyclopousse » à la Duchère (avec l'association Demain Ensemble), Mobi-seniors dans le 8ème arrondissement / régie de quartier ;
- l'adaptation des logements pour les personnes âgées (très marginal dans l'ensemble du parc social). Par exemple, l'OPAC du Rhône a construit, sur l'îlot 14 à la Duchère, un programme comportant 32 logements adaptables réservés aux personnes âgées.
- Les Chèques Domicile Liberté du CCAS de la Ville de Lyon permettent de financer l'intervention des services d'aide à domicile pour la préparation d'un moment clé « le déménagement », et pour l'accompagnement dans ses différentes étapes.

<sup>17</sup> « Qualité de vie et bien-être vont souvent de pair », Marie-Hélène Amiel, Pascal Godefroy et Stéfan Lollivier, Insee Première, N° 1428, janvier 2013.

<sup>18</sup> Fédération des centres sociaux de France et Question de Ville, association des directeurs des centres de ressources de la politique de la ville. *Ils ne savent pas ce qu'on pense. Paroles de jeunes des quartiers populaires*. 2<sup>ème</sup> rapport national - Septembre 2013.



## Les mixités dans le défilé de la Biennale de la Danse

Initié en 1996 dans le cadre des Projets Culturels de Quartiers, le Défilé de la Biennale de la Danse s'inscrit dans la politique de valorisation des quartiers de la politique de la ville et de leurs populations. Il rassemble, et fait se rencontrer les générations, les cultures et les divers groupes sociaux issus des quartiers prioritaires et du reste de l'agglomération. Tous les deux ans, cette parade chorégraphique est le fruit de la collaboration entre des acteurs locaux (structures socioculturelles, associations, équipements culturels, collectivités...) et des équipes artistiques professionnelles placées sous la direction de chorégraphes.

Au fil des éditions, le Défilé s'est affirmé à l'échelle de la région comme un événement exemplaire et emblématique,

- de la relation entre artistes et habitants des quartiers,
- du volet culture de la politique de la ville,
- de la rencontre entre les mondes de la culture et de l'insertion socioprofessionnelle,
- d'une identité et d'un savoir-faire « lyonnais » autour de la danse.

En 2014, la 10<sup>ème</sup> édition du Défilé de la Biennale de la danse a rassemblé 5 872 participants dont 4 940 personnes qui ont défilé devant 300 000 spectateurs dans le centre de Lyon. Sur 13 groupes (150 à 600 participants amateurs chacun), huit groupes ont été portés par des communes du Grand Lyon, soit 2862 participants (85% résidaient dans le Grand Lyon). Ces groupes métropolitains ont également attiré plus de 400 personnes résidant à l'extérieur du Grand Lyon. Le nombre de participants a augmenté de 11% par rapport à 2012, en raison notamment d'un groupe porté par des communes du Grand Lyon et de l'extérieur (Vaulx-en-Velin/Sainte Foy-lès-Lyon/Vienne/Villefranche-sur-Saône). Environ 63% des participants se sont mobilisées pour la première fois au défilé.



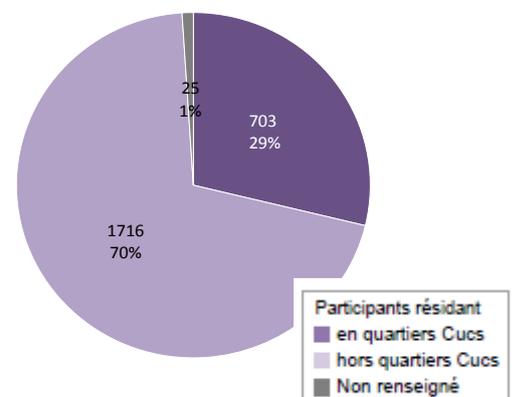
Groupe Vaulx-en-Velin, Sainte Foy-lès-Lyon, Vienne et Villefranche-sur-Saône © Stéphane Rambaud

### 29 % des participants résident dans un quartier de la politique de la ville

La part des participants résidant en quartiers Cucs<sup>19</sup> (parmi les habitants du Grand Lyon uniquement) est en augmentation constante : 22% en 2010, 25% en 2012, 29% en 2014. Cette part souligne une surreprésentation des habitants des quartiers Cucs par rapport à la moyenne des résidents Cucs de la métropole qui s'élève à 21% (source fiscale 2009).

En 2014, Bron, Saint-Priest, Feyzin et Fontaines-sur-Saône voient leur part de participants issus de ces quartiers augmenter significativement d'au minimum 7 points par rapport à 2012. Les autres communes enregistrent soit une hausse de la part de leurs participants résidant en Cucs, soit une stabilisation dans le centre de l'agglomération (Lyon et Villeurbanne).

Quartier de résidence des participants aux groupes du Grand Lyon

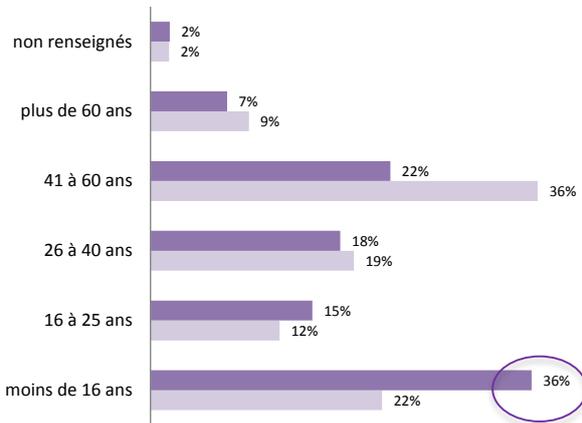


<sup>19</sup> Cf. Cahier n°9 : Les mixités dans le Défilé de la Biennale de la Danse 2014 à l'échelle du Grand Lyon. L'analyse des participants a été réalisée sur l'ancienne géographie prioritaire.

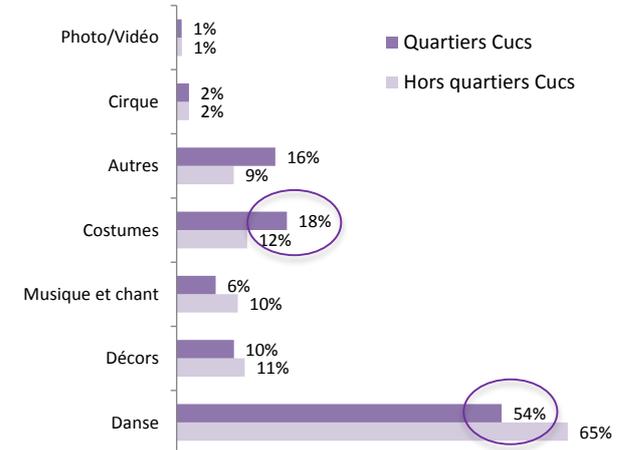
## Le Défilé a mobilisé plutôt le jeune public des quartiers prioritaires

Plus d'un participant Cucs sur deux ont moins de 26 ans. Ils représentaient 46% des participants en 2012. Cette augmentation est surtout liée à une plus forte proportion de jeunes de moins de 16 ans (36% en 2014 contre 30% en 2012), au détriment de la mobilisation des seniors qui affichent une baisse pour 2014.

**L'âge des participants des groupes du Grand Lyon**



**La participation aux ateliers des groupes du Grand Lyon**



La danse reste l'atelier le plus convoité par les participants au défilé. 60% des participants ont choisi un atelier danse. La participation est plus forte parmi les résidents des quartiers non Cucs (65% contre 54% des participants résidant en Cucs). Entre 2012 et 2014, la part des danseurs a globalement progressé. Les ateliers costumes sont également plus suivis par les résidents en Cucs.

## Les participants des quartiers de la politique de la ville rejoignent moins facilement un groupe d'une autre commune, sauf à Lyon

A l'échelle de la Métropole, la mobilité des participants résidant en Cucs dans une autre commune ou un autre groupe que celui porté par leur commune est plus faible. Leur taux de mobilité est de 14% contre 18% pour les autres métropolitains. Toutefois, les participants lyonnais issus des Cucs font figure d'exemple en termes de mobilité. En effet, ils sont en moyenne 59% à avoir choisi un groupe en dehors de leur commune alors que les Lyonnais des autres quartiers sont 44% à s'être mobilisés ailleurs que dans leur commune. En 2014, la mobilité des Lyonnais issus des Cucs est en hausse de 17 points par rapport à l'édition précédente en 2012.



Parcours défilé : place des Terreaux à la place Bellecour © Stephane Rambaud

## « Ce que participer m'apporte » : douze personnes témoignent

En parallèle de l'étude quantitative menée tous les deux ans par l'Observatoire partenarial de la Cohésion sociale et territoriale, des interviews ont été conduits auprès des membres du groupe «Vaulx-en-Velin / Sainte Foy-lès-Lyon\* » qui vient de s'élargir à Vienne et Villefranche-sur-Saône. L'objectif principal de cette démarche était de connaître les parcours, attentes et motivations des participants, leurs vécus du Défilé en tant que tel ainsi que la manière dont ce dernier s'inscrivait dans leurs pratiques culturelles générales.

Quatre idées-clés émergent de cette étude qualitative auprès de personnes aux profils diversifiés :

- **L'affect joue un rôle important dans la participation**

La dimension affective dépasse amplement le seul intérêt pour la danse. Le Défilé est prioritairement décrit comme une belle aventure humaine et un grand événement culturel populaire. Les participants soulignent l'importance de la mixité avec la rencontre des personnes différentes en termes d'âge, de générations, de métiers, de milieux sociaux. Il s'agit d'un moment où les différences sociales s'estompent voire disparaissent totalement.

- **Un lieu de retrouvailles, d'évasion**

Le Défilé semble être également un lieu de retrouvailles, de travail en groupe, d'évasion afin de partager un instant agréable, sympathique, de fête, à l'état d'esprit convivial et «bon enfant ». Le type de relations le plus fréquemment évoqué est de l'ordre du « lien » qui se crée, se retisse ou se renforce, notamment des « connaissances de vue » que l'on recroise parfois dans le quartier. Chez certaines personnes, des amitiés sont toutefois nées. Dans tous les cas, qu'il s'agisse de « simples liens » ou de « véritables amitiés », l'ancienneté de la participation au Défilé n'est pas neutre.

- **Des motivations plus personnelles**

On observe aussi, de façon plus secondaire mais significative, des motivations plus personnelles, davantage guidées par des enjeux et stratégies individuels :



Groupe Vaulx-en-Velin, Sainte Foy-lès-Lyon, Vienne et Villefranche-sur-Saône © Dan Sobv - Ecole de Condé

« J'ai beaucoup apprécié de rencontrer des gens de Vaulx-en-Velin par exemple, des gens de tous âges aussi, de tous horizons. »  
« Et puis aussi, dans mon boulot, je ne m'éclate pas. Du coup, j'ai besoin de m'éclater à côté dans d'autres choses. Donc le Défilé, c'est un peu une thérapie. »  
Sylvie, 54 ans

« La Biennale de la danse, c'est déjà une famille. C'est vraiment un regroupement, différentes générations qui se regroupent. [...] C'est une expérience à vivre parce que ça permet de s'enrichir au niveau culture, mais aussi au niveau humain. »  
Naïma, 20 ans

« Ici, on est cinq, six à participer. Depuis quatre ou cinq éditions, toujours les mêmes. Au fil du temps, on est devenu amis et on se voit même en dehors de la Biennale. »  
Mathieu, 36 ans

« C'est [...] une passion de venir aux ateliers, de voir ses copains, de travailler ensemble, de découvrir d'autres choses... »

- mettre en œuvre ses compétences, son talent, lorsqu'on ne peut pas le faire dans son travail avec des activités comme le bricolage, couture ou danse ;
- le choix de travailler bénévolement dans son domaine d'activité dans l'attente de trouver un emploi salarié ;
- l'envie de participer directement après avoir un temps été spectateur/spectatrice ;
- la volonté de trouver une occupation pour ne pas s'ennuyer, un moment privilégié pour s'évader et sortir de son quotidien ;
- quelque chose d'unique «à vivre une fois dans sa vie», une parenthèse, un jour exceptionnel dans sa vie.

« Je donne de mon temps. Je suis à la retraite, je m'ennuie chez moi. Ici, je viens, je m'occupe. [...] Moi, ça me permet de ne pas m'ennuyer. Je ne suis pas très télé. Chez moi je tourne en rond. J'aime bien coudre. En plus, on discute [...] »  
Annie, 64 ans

### • **Un rôle d'ouverture à la vie culturelle**

La participation au Défilé peut également avoir un rôle d'ouverture et de facilitateur à la vie culturelle pour les novices qui considèrent ce milieu comme « élitiste ».

Cet événement s'est démocratisé car il est ouvert à tous, chacun peut participer sans forcément savoir danser. Le fait de pouvoir assister gratuitement à un spectacle de la Biennale a parfois joué un rôle non négligeable. Chez certaines personnes, l'intérêt pour la danse et les grands événements s'inscrit dans une vie culturelle plus globale. Chez d'autres, un parallèle est établi avec d'autres événements comme le Carnaval. Les « passionnés » de danse et d'événements sont minoritaires mais les personnes déclarant ne pas être spécialement intéressées par la danse et les grands événements sont encore plus rares. La participation au Défilé est le plus souvent l'occasion de s'investir de façon concrète dans une activité à laquelle on ne se serait pas directement intéressé en temps normal.

« [...] C'est aussi l'ouverture à des choses plus élitistes, aller voir des choses de la culture à Lyon et dans la région.

Par exemple, nous on s'est intéressés à des spectacles locaux, des théâtres, des concerts... On va dire qu'avant, on avait le catalogue et qu'on ne l'ouvrait pas et que maintenant, on l'ouvre ! »  
Salim, 40 ans

### • **Une envie partagée de poursuivre l'expérience**

Après avoir vécu cette expérience, les participants souhaitent le plus souvent renouveler leur participation, sous réserve que cela reste possible, aussi bien pour des raisons personnelles (disponibilité par rapport à l'emploi, situation familiale, âge/santé...) que pour des motifs liés à l'organisation du Défilé (autorisation à participer une nouvelle fois, maintien du budget...).



Groupe de Bron © Alisée Omal - Ecole de Condé

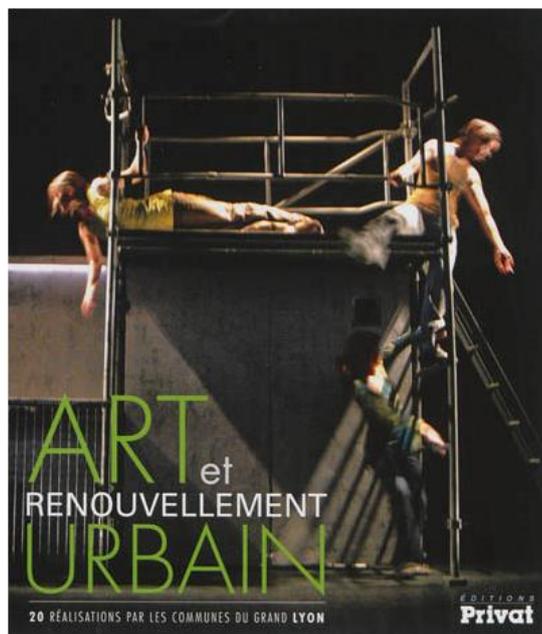
## Pratiques artistiques et renouvellement urbain

De nouvelles approches artistiques, visant l'émancipation individuelle en même temps que la création de relations entre les habitants, ont trouvé un terrain d'expression privilégié au sein des territoires de la politique de la ville. La montée en puissance de l'art et du relationnel dans les processus de renouvellement urbain interroge néanmoins en profondeur les modes de faire des acteurs traditionnels de la fabrication technique de la ville (urbanistes, architectes, paysagistes, services des collectivités, etc.).

### Les principales réussites et exemples d'actions :

Le service Stratégies de la Direction Habitat et Développement Solidaire Urbain du Grand Lyon, a demandé à Banlieue d'Europe d'évaluer une quinzaine de projets artistiques et culturels réalisés sur des sites en mutation. Le rapport<sup>20</sup> présente vingt réalisations autour de trois entrées :

- **Mémoires et témoignages**, des initiatives culturelles qui reposent sur la mémoire et les témoignages des habitants confrontés aux bouleversements du renouvellement urbain (La maladie des plafonds/Compagnie Kat'chaça à Mermoz, à La Duchère Mémoire vivante/compagnie les arTpenteurs...).
- **L'implantation d'équipements culturels et favoriser leurs appropriation par les habitants** : centre chorégraphique (CCN à la Velette Rillieux-la-Pape, Pôle Pik à Bron Parilly), théâtre, médiathèque, école de musique, cinéma (Minguettes à Vénissieux), espaces d'exposition (le cube blanc dans le quartier Sablon-Berthaudière à Décines)
- **L'installation de résidences d'artistes dans les quartiers, sur un temps plus ou moins long, et leur rencontre avec la population** (CéléBRON centre social Gérard Philippe à Bron Terrailon, Sous le Bitume les fleurs/ MJC de la Duchère, L'œil de la mer/Compagnie Labellezanka à Oullins La Saulaie etc.)



Ce rapport indique que les collaborations entre projet urbain et projet artistique ont été globalement considérées comme bénéfiques pour les habitants, les usagers et le changement d'image du quartier. Néanmoins, ces collaborations restent difficiles à mettre en œuvre (incompréhensions entre les parties prenantes, modalités de contractualisation).

### Quelles suites à donner ?

Face à ces constats, la compagnie Komplex Kapharnaüm, l'Agence d'urbanisme et plusieurs services du Grand Lyon, des villes de Lyon, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, se sont réunis lors d'un atelier dans le but de faire émerger des propositions. Ces échanges ont confirmé qu'artistes et urbanistes portent sur la « transformation urbaine » des regards radicalement différents. Même quand les artistes conçoivent une œuvre plastique (et à fortiori une intervention éphémère), leur intention n'est pas tant de transformer l'espace lui-même que de provoquer un changement de regard sur cet espace, ou plus exactement encore, d'amener le public à s'interroger sur son propre regard, et donc à gagner en autonomie. Dans cette perspective, ils n'envisagent pas de « recueillir la parole des habitants », au sens d'une écoute et d'une analyse de leurs besoins ou de leurs attentes. L'expérience esthétique est

<sup>20</sup> Art et renouvellement urbain, 20 réalisations par les communes du Grand Lyon, Editions Privat, décembre 2013.

ici approchée comme un processus en mouvement, en construction permanente. L'individu est invité à construire son expérience en même temps qu'il la vit. Il s'agit bien alors de développer la « capacité » des publics à s'interroger, à réfléchir à leurs propres rapports à leur environnement, voire à « prendre en main » sa transformation.

*Piste de travail :*

Il pourrait être intéressant d'expérimenter une « sphère de réflexion » plus large dans laquelle les interrogations des uns et des autres entrent en résonance. Une première étape consisterait à questionner et formaliser les « finalités » poursuivies par les artistes, les acteurs de l'urbanisme et ceux du développement social. La mise en place d'un lieu d'échanges sur le sens de l'action apparaît un préalable nécessaire à la réalisation des actions pluridisciplinaires.

En réalité, déjà en bien des endroits, nous sommes sortis d'une vision « linéaire » de la conduite du projet urbain. La mutation d'un quartier se présente de plus en plus comme un ensemble dynamique au sein duquel des intentions et des projets parfois inconnus, portés potentiellement par différents acteurs, vont progressivement voir le jour. Toutes les parties prenantes détiennent une part de décision et d'action susceptible de concourir à la transformation du quartier, à un moment ou un autre. La diversité de ces actions est considérée comme le moteur d'une capacité d'innovation et d'adaptation permanente de la ville durable.



## **Chapitre 3 :**

# **Le développement économique dans les quartiers politique de la ville et les inégalités d'accès à l'emploi et aux parcours d'insertion**

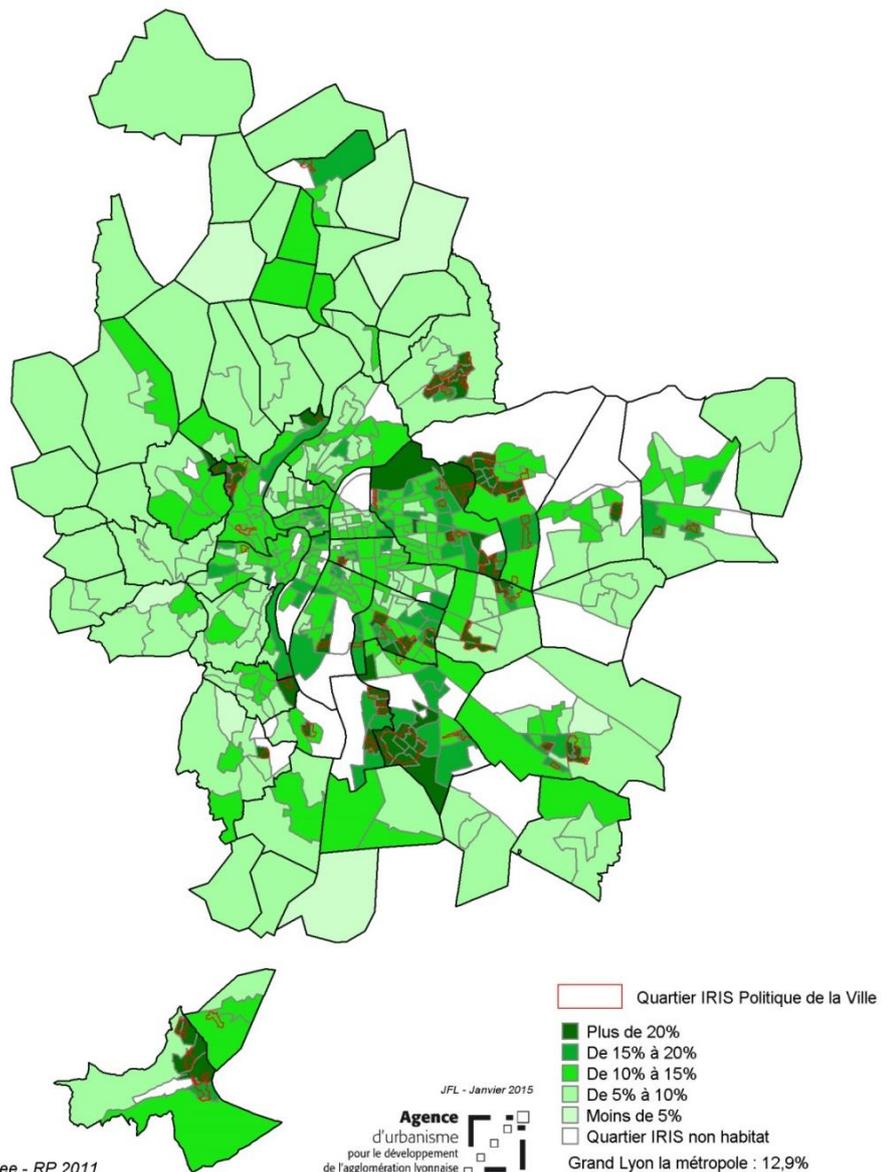
### 3.1. La nouvelle géographie prioritaire correspond aux quartiers les plus en difficulté au regard de l'accès à l'emploi

En 2011, la part estimée des chômeurs dans la population active à l'échelle de l'ensemble des QPV s'élève à 27% (contre 12,9 % dans la Métropole de Lyon). Le taux de chômage estimé dépasse même les 35% dans certains quartiers de la politiques de la ville comme à Parilly (35%), les Minguettes – Clochettes à Vénissieux et Saint-Fons (35%) ou encore le quartier Iris de la Sauvegarde à la Duchère (37%).

Il apparait que les quartiers politique de la ville (QPV) se calent bien sur la géographie du chômage néanmoins certains secteurs situés à leurs franges et parfois de manière diffuse sur le territoire présentent des taux de chômage élevés en 2011 (supérieurs à 20%) ainsi que des effectifs de chômeurs non négligeables. C'est le cas de plusieurs quartiers qui doivent faire l'objet d'une veille active pour que la situation ne se dégrade pas : les sources à Ecully, Thorez à Givors, et la Soie quartier Iris situé au nord de l'ancien périmètre de Bel air – les Brosses à Villeurbanne.

Des Iris situés hors de la géographie prioritaire (QPV et quartiers de veille active) enregistrent un taux de chômage élevé : Fays-Est et Gratte-Ciel-Est à Villeurbanne, Centre-nord à Vénissieux, Ernest Renan à Vénissieux.

Taux de chômage en 2011 ( au sens du recensement )

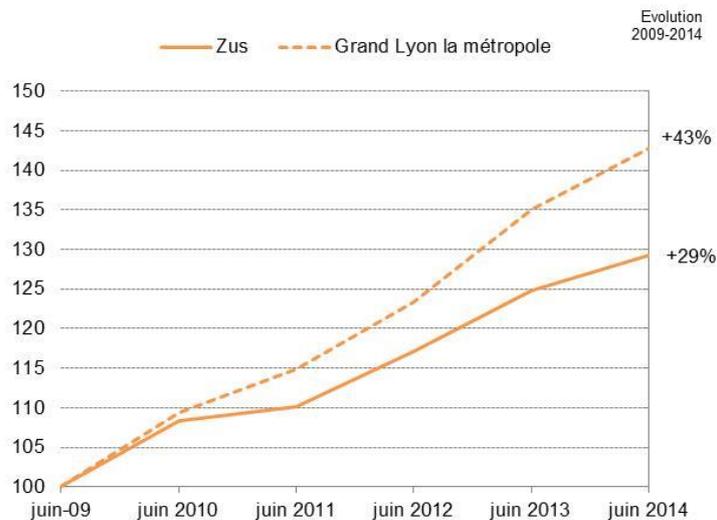


## Une hausse plus modérée du chômage dans les quartiers de la politique de la ville mais des plus faibles niveaux de formation et de qualification

Près de 23 400 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C résidaient en Zus au 30 juin 2014. Depuis mi 2009, ils sont 25% de plus contre 35% de plus à l'échelle de la Métropole. En 2009, le taux de chômage dans les quartiers Zus était près de deux fois plus élevé que dans le reste de la Métropole. Le chômage historiquement plus concentré dans ces quartiers a impacté, à la suite de la crise économique, des territoires jusque-là plus préservés.

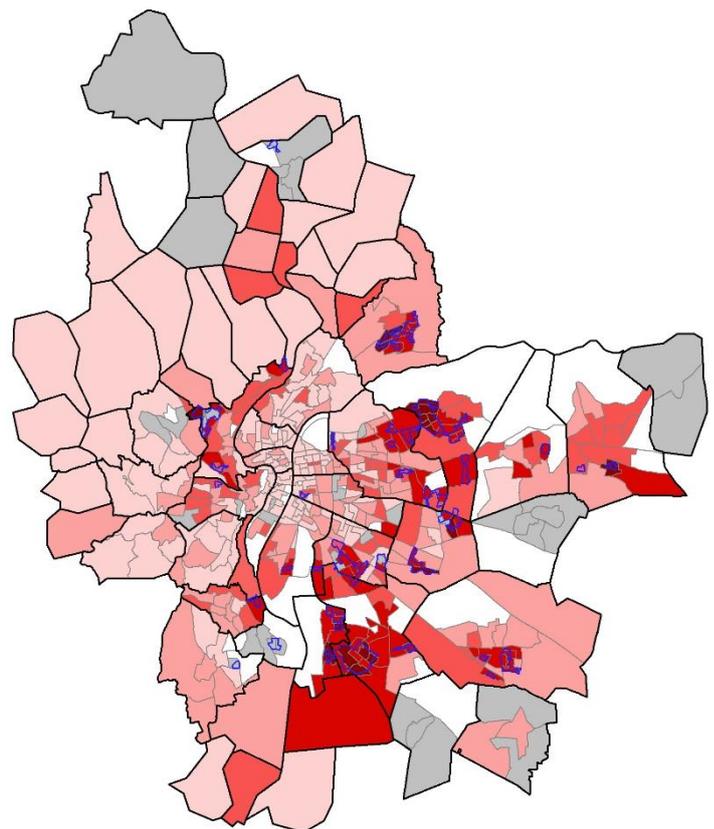
Cette hausse plus modérée est à rapprocher de la déprise démographique dans certains quartiers faisant ainsi baisser le nombre d'actifs et de chômeurs. De plus, les chômeurs de longue durée et les jeunes sont sous-estimés dans les fichiers de Pôle emploi. Les premiers, en fin de droit ont en partie basculé sur le dispositif RSA. Les seconds ne font pas tous la démarche de s'inscrire à Pôle emploi et peuvent être suivis par les missions locales.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC depuis 2009 (en base 100)



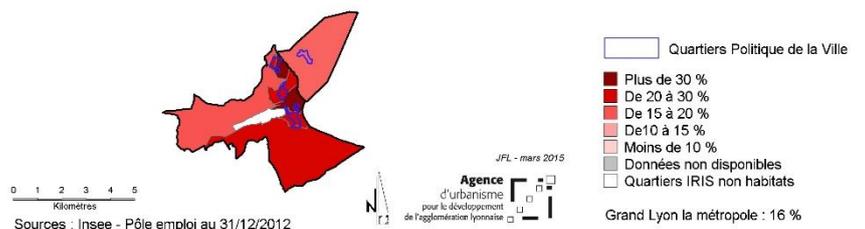
Source : e emploi

Part des demandeurs d'emploi à faible niveau de formation en 2012 (niveau VI et V bis)



### Méthodologie :

En mai 2015, les données Pôle emploi ne sont pas disponibles sur les quartiers QPV définis au 31 décembre 2014. Les données sur le chômage sont seulement disponibles sur les périmètres exacts des Zones urbaines sensibles (arrêtées au 31/12/2014)

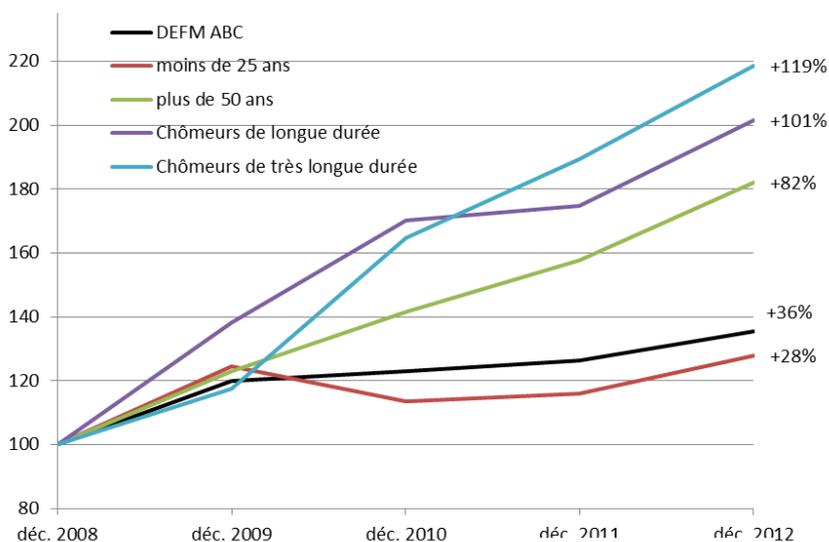


Les demandeurs d'emploi des QPV connaissent des freins multiples dans leur accès à l'emploi en lien avec des situations de fragilités familiales, de santé, de logement.

De plus, une proportion importante d'entre eux présente de faibles niveaux de qualification et de formation :

- plus d'un quart des demandeurs d'emploi des quartiers QPV fin 2012 sont sans diplôme (16% dans la Métropole),
- près de 43% des chômeurs inscrits à Pôle Emploi résidant en QPV sont peu ou pas qualifiés (27% à l'échelle de la Métropole).

Evolution du nombre de demandeurs d'emplois de catégories A, B, C dans les ZUS de la Métropole Lyonnaise par population depuis 2008 (en indice base 100)



Source : Insee - Pôle emploi

Demandeurs d'emploi	Zus	Grand Lyon la Métropole
Effectif au 30 juin 2014	23 375	109 398
Evolution 2013-2014	4%	6%
Evolution 2009-2014	29%	43%

Source : Insee - Pôle emploi

Caractéristiques des demandeurs d'emploi à fin 2012	Nouvelle géographie	Ancienne géographie	Grand Lyon la métropole
	QPV (estimation*)	Zus (périmètre exact)	
Total DEFM, cat. ABC	nd	22 576	102 815
Jeunes de moins de 25 ans	16%	15%	15%
50 ans et plus	16%	16%	16%
Femmes	44%	44%	48%
DELD	39%	42%	37%
Sans diplôme	29%	25%	16%
Bac et plus	34%	38%	53%
Sans qualification	43%	39%	27%
Cadres	6%	11%	23%

\*Estimation prenant en compte les quartiers avec une bonne correspondance avec les iris

Source : Insee - Pôle emploi

# Le RSA, un complément de revenu pour près de 46 000 foyers de la Métropole dont plus d'un quart réside dans les Zus

## Les familles monoparentales et les couples avec enfants, premiers bénéficiaires

En 2013, le revenu de solidarité active garantit un revenu minimum ou un complément de revenu à près de 46 000 foyers représentant plus de 98 000 personnes.

Le nombre d'allocataires du RSA n'a cessé de croître depuis sa mise en œuvre en 2009 avec + 25% d'allocataires supplémentaires entre fin 2009 et fin 2013 dans la Métropole. La hausse a été globalement plus marquée à l'échelle de l'arc est-sud (30%) mais plus modéré en moyenne sur les Zus (21%). Cette dernière tendance est à mettre en relation avec le nombre déjà élevé d'allocataires (anciennement du RMI) présents sur ces territoires avant 2009.

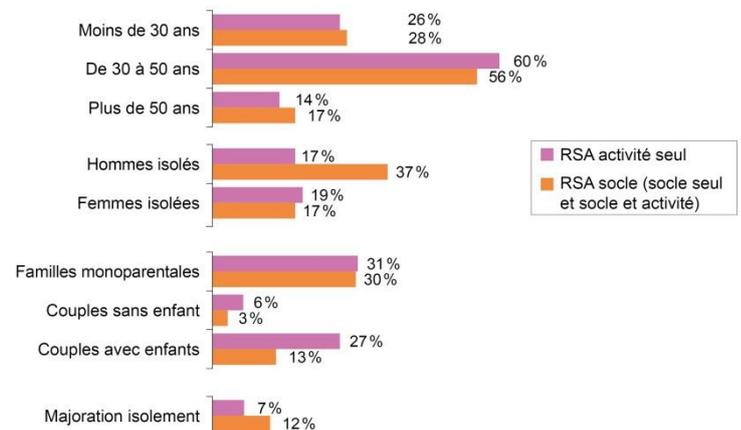
Le profil moyen des allocataires varie sensiblement selon le volet du RSA considéré (socle ou activité). Ainsi, les allocataires sont majoritairement des hommes isolés et des familles monoparentales pour ce qui concerne le RSA socle et des personnes isolées (aussi bien des hommes que des femmes), des familles monoparentales et des couples avec enfants pour le RSA activité seul.

Source : Caf du Rhône

		Allocataires du RSA 2013	Evolution 2009-2013
Nouvelle géographie	QPV*	nd	nd
	CUCS*	nd	nd
Ancienne géographie	Zus (périmètre exact)	13 223	21%
	Arc est-sud	12 027	30%
Centre		24 595	23%
Métropole de Lyon		45 959	25%

\*estimations prenant en compte les quartiers avec une bonne correspondance avec les Iris.

Profil des allocataires du RSA activité seul et du RSA socle (socle et socle et activité) fin décembre 2013 dans le Grand Lyon

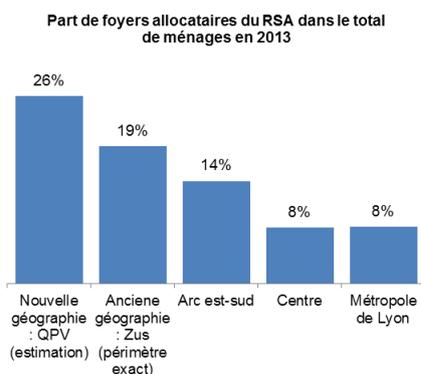


Source : Caf du Rhône

## Un ménage sur cinq dans les QPV est allocataire du RSA en 2013

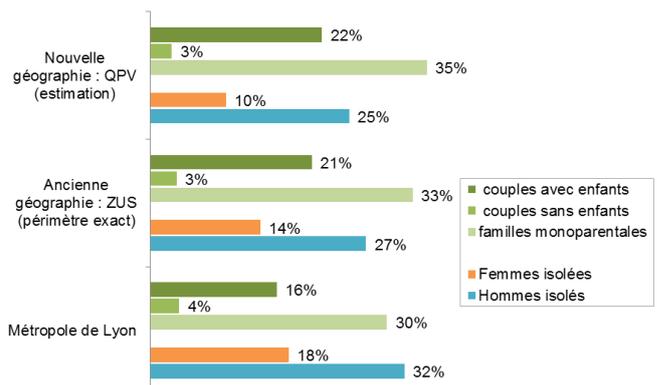
19% des ménages résidant dans les Zus en 2013 sont allocataires du RSA. L'estimation de ce taux pour les nouveaux quartiers politique de la ville QPV atteint 20%.

Le profil des allocataires du RSA varie sensiblement selon le territoire considéré. Dans l'arc est-sud de la Métropole, les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les allocataires du RSA (entre 33 et 35%) contre 27% dans le Centre. Les hommes isolés, très représentés sur l'ensemble du territoire sont en proportion plus élevée dans le Centre (36%). Les territoires concernés pas la politique de la ville concentrent quant à eux davantage de couples avec enfants (21% à 22%).



Source : Caf du Rhône

Composition familiale des foyers allocataires du RSA en 2013



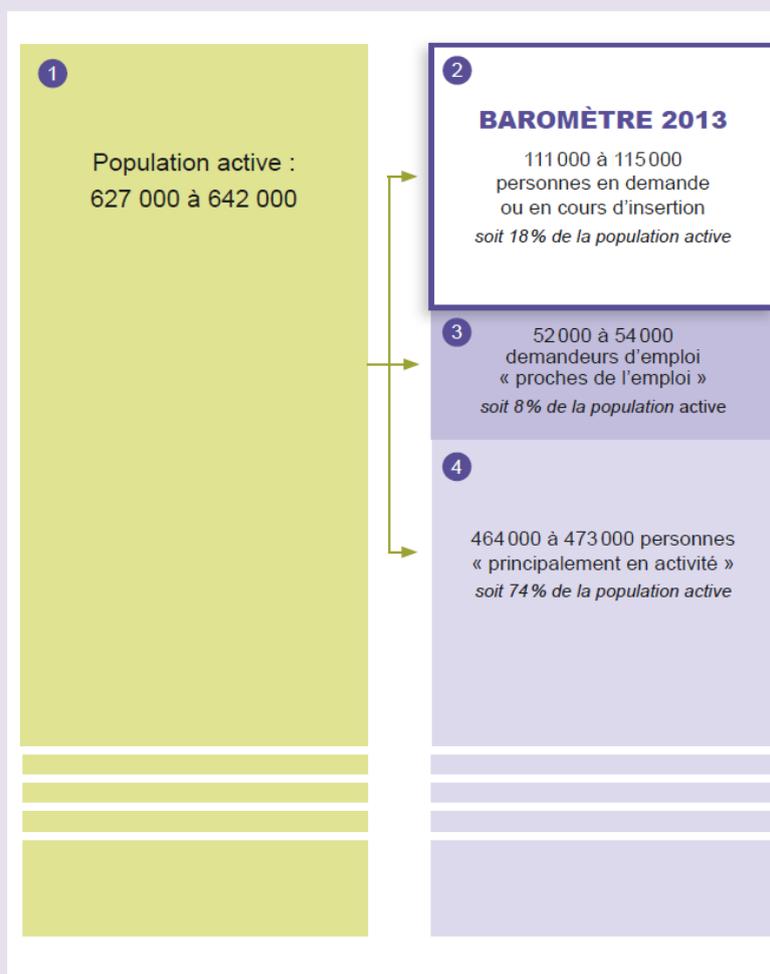
## Dans la Métropole fin 2013 : estimation de 111 000 à 115 000 personnes en demande ou en cours d'insertion professionnelle

**Le baromètre de l'insertion, un outil partenarial avec l'objectif de s'approcher du nombre réel des publics éloignés de l'emploi**

Le baromètre prend en compte :

- les demandeurs d'emploi de longue durée inscrits à Pôle emploi,
- les adultes bénéficiaires du RSA socle,
- Les allocataires de l'AAH,
- les jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales,
- les personnes en cours de contrat aidé.

Pour plus de précisions sur la méthodologie consulter le cahier annuel de l'observatoire emploi, insertion et cohésion sociale produit par l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (pilotes de l'observatoire : Etat et Métropole de Lyon).



Les évolutions de 2010 à 2013 (estimations)

	2010	2011	2012	2013	Evolution 2010/2013
<b>4</b> Personnes principalement en activité	468 000	479 000	477 000	469 000	+ 1 000
<b>3</b> Demandeurs d'emploi proches de l'emploi	48 000	49 000	52 000	53 000	+ 5 000
<b>2</b> Personnes en demande ou en cours d'insertion	95 000	98 000	104 000	113 000	+ 18 000
<b>e</b> Personnes en cours de contrat aidé	6 400	4 650	4 070	5 540	- 860

Sources : traitements Observatoire emploi, insertion et cohésions sociale – Agence d'urbanisme de Lyon

## 3.2. Développement économique et diversification des fonctions dans les quartiers de la politique de la ville

### Les zones Franches Urbaines ont développé une offre d'accueil économique

#### L'effet bénéfique des zones franches urbaines

Les politiques nationales et d'agglomération ont encouragé depuis de nombreuses années le développement économique dans les quartiers de la politique de la ville.

Le dispositif des zones franches urbaines initié dès 1996, a été le principal outil mobilisé. Il avait dès le départ un double objectif : revitaliser et restaurer une vie économique dans les quartiers et permettre l'accès à l'emploi des populations de ces quartiers.

Pour répondre à ces deux objectifs, les entreprises de moins de 50 salariés ont bénéficié d'exonérations fiscales et de cotisations sociales. Pour favoriser l'embauche locale, une clause d'embauche a été instaurée avec différentes modalités d'application.

Quatre quartiers ont bénéficié dans la Métropole du dispositif « zone franche urbaine » : Vaulx-en-Velin, dès 1997, a fait partie de la première génération de zones franches urbaines, Rillieux-la-Pape et Vénissieux, en 2004, La Duchère (Lyon 9<sup>e</sup>) en 2006.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le dispositif a évolué. La clause locale d'embauche a été renforcée et seule l'exonération d'impôt sur les bénéfices a été conservée.

ZFU	Année de création de la ZFU	Nombre d'établissements au moment de la création de la ZFU	Nombre d'établissements* au 1er janvier 2013
Rillieux-la-Pape	2004	430	914
Vaulx-en-Velin	2000	880	1 659
Vénissieux	2004	510	949
Lyon 9	2006	330	566
<b>Total 4 ZFU</b>			<b>4 088</b>

\*y compris transferts d'activités

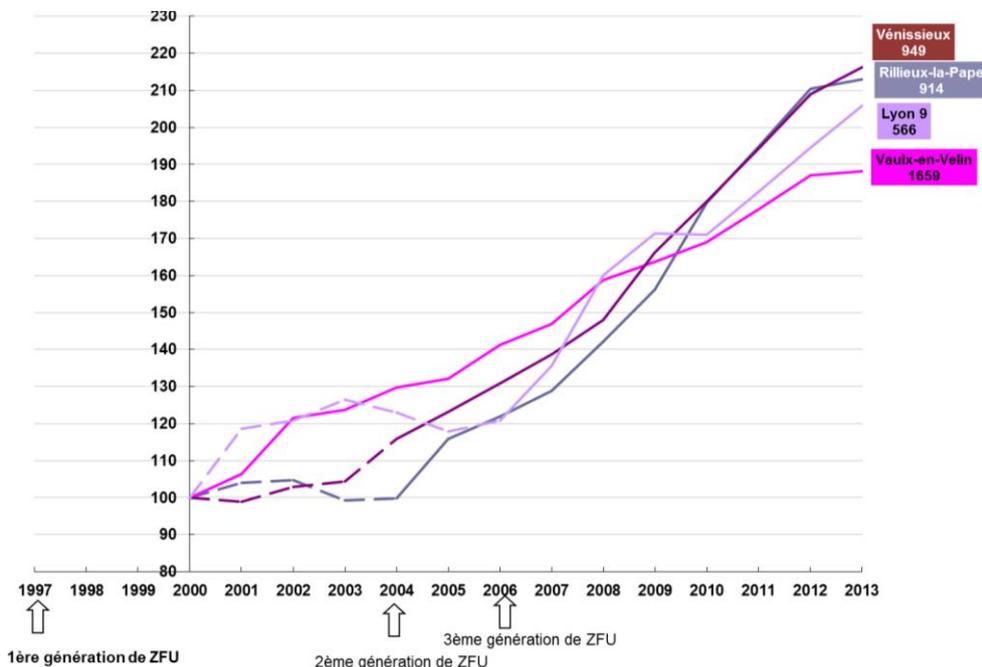
## Les ZFU de la Métropole de Lyon : un dispositif qui a contribué à la dynamique économique dans les quartiers

Depuis sa création, le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) a permis la revitalisation économique et a contribué en partie, à renforcer le désenclavement des quartiers et la mixité fonctionnelle. Il n'a toutefois atteint que partiellement les objectifs fixés, notamment en matière d'emploi de la population locale.

- Avec 4 100 établissements\* en 2013, le nombre d'établissements dans les 4 ZFU de la Métropole de Lyon a doublé depuis leur création. L'évolution a concerné toutes les ZFU.
- La dynamique économique s'illustre par les créations d'activités qui continuent d'être plus dynamiques dans les quartiers concernés comparativement aux communes qui les abritent ou à la moyenne de la Métropole lyonnaise. Signe d'un renouvellement du tissu productif plus soutenu, les 4 ZFU enregistrent un taux de création (27%) plus élevé qu'à l'échelle des 4 communes les abritant ou l'ensemble de la Métropole lyonnaise (22%).
  - En 2012, les 4 ZFU réunies ont attiré près d'un tiers de nouvelles implantations de leurs communes, soit 2 590 créations d'activités en 2012.
  - Fin 2011, les 4 ZFU réunies comptaient 8 800 emplois salariés<sup>21</sup>, soit une progression qui avoisine les 30% par rapport à fin 2007.

Au-delà des effets chiffrables, le dispositif participe au développement d'une mixité fonctionnelle et également sociale au sein des quartiers. En effet, les flux d'actifs habitant en dehors du quartier et venant y travailler, participent à la dynamique du quartier. Ils viennent y consommer, parfois y pratiquer leurs loisirs et contribuent aussi au développement du lien social au sein du quartier.

**Evolution du nombre total d'établissements\* dans les ZFU de la Métropole de Lyon (base 100 en 2 000)**  
(Source : Sirene)



\*Tous les établissements, y compris non marchands (écoles, administrations publiques,...) sont comptés ici.

<sup>21</sup> Source : Acofss Urssaf : (8800 emplois salariés). Le champ Urssaf couvre l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel (hors administrations publiques, éducation et santé non marchandes, emploi par les ménages de salariés à domicile). Les établissements comptabilisés sont ceux du régime général c'est à dire les établissements employant au moins un salarié.

## Le dynamisme de la création d'entreprise

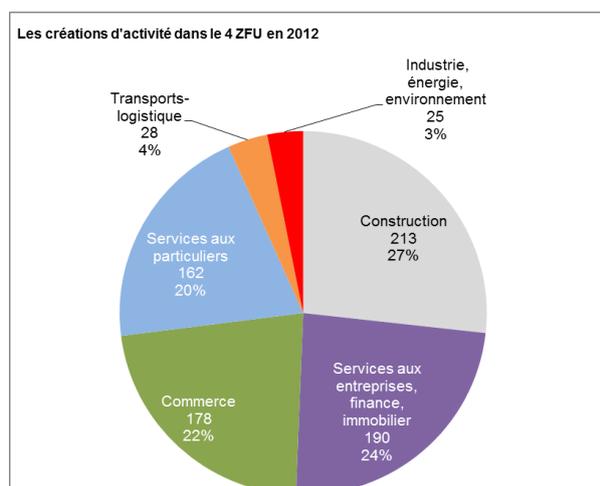
### Beaucoup de créations dans le BTP et le commerce :

- 27% des nouvelles créations dans les 4 ZFU relèvent de secteur du BTP, une part beaucoup plus élevée que celle observée à l'échelle de la Métropole de Lyon ou l'ensemble des quatre communes réunies.
- Les créations dans les activités de commerce (22% des créations en 2012) sont également, proportionnellement, un peu plus nombreuses que dans l'ensemble de la Métropole ou les quatre communes abritant les ZFU.

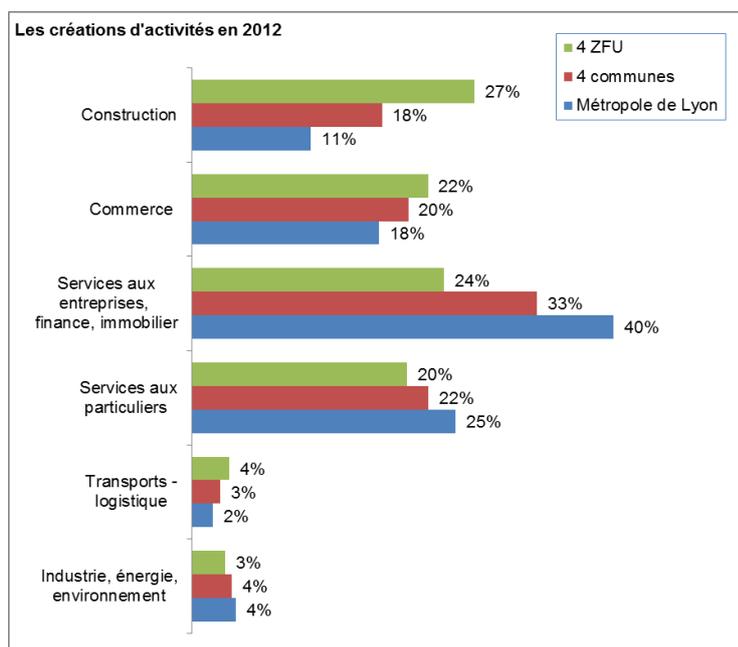
### Une sous-représentation des créations dans les services

Les services aux entreprises ont concentré 40% des créations d'activités dans l'ensemble de la Métropole, un tiers des créations dans les 4 communes abritant les ZFU, mais à peine un quart à l'échelle des 4 ZFU Réunies.

Les services aux particuliers sont également sous-représentés. Ils ont attiré un créateur sur quatre dans l'ensemble de la Métropole de Lyon, contre seulement un sur cinq dans les ZFU.



Le Coralin aux Minguettes à Vénissieux

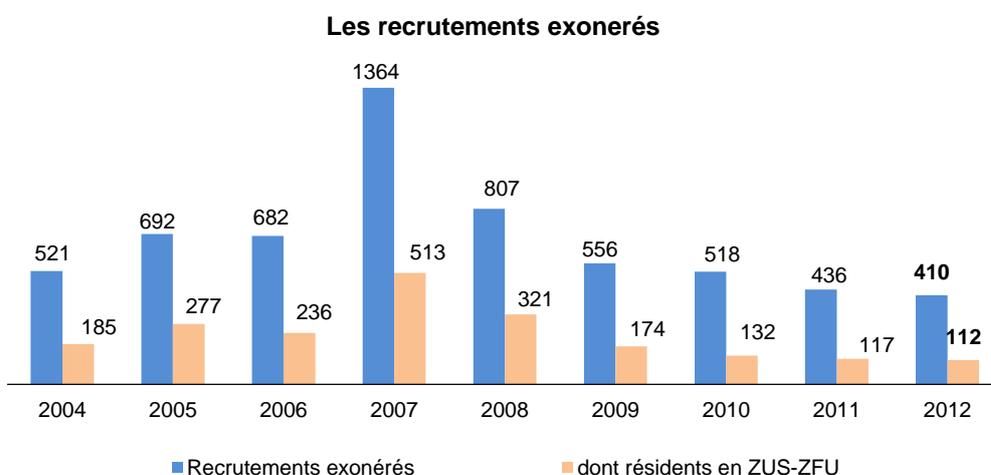


## Un objectif d'embauche locale difficile à atteindre

L'objectif qui consiste à favoriser l'emploi de la population locale, n'a que partiellement été atteint. Les 4 ZFU et leurs 9 550 chômeurs inscrits à Pôle emploi (*données au 30 juin 2013*), abritent la moitié de l'ensemble des demandeurs d'emploi de l'ensemble des communes concernées.

En 2012, sur 412 emplois ouvrant droits à des exonérations par le dispositif, seulement un peu plus du quart (27%) ont bénéficié à la population locale, une part relativement stable depuis 2010, mais en chute depuis 2004.

De surcroît, les emplois exonérés, proposés à la population locale, ont ces dernières années moins bénéficié à la population la plus éloignée du marché du travail. En 2013, la moitié des embauchés issus de ces quartiers occupait déjà un emploi.



Source : Direccte

## Enjeux et perspectives dans le nouveau dispositif « territoires entrepreneurs »

La mixité fonctionnelle s'est traduite par le développement d'un tissu à vocation économique dans des quartiers jusqu'alors dédiés très majoritairement au logement. Elle risque de se heurter aux contraintes de l'offre foncière et immobilière limitée, conjuguée à la crise que nous traversons.

Les ZFU, par la nature du tissu économique qui les compose (activités traditionnelles, très petites entreprises, ...), sont plus vulnérables face au ralentissement de l'activité économique.

Les nouvelles conditions en matière d'exonération portent en elles à la fois des avantages et des inconvénients. Le nouveau dispositif mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015 devient fiscalement moins attractif. L'enjeu sera de compenser demain des exonérations moins attractives par une politique locale de revitalisation économique des quartiers plus forte (marketing territorial, soutien à l'entrepreneuriat, développement de l'offre immobilière...).

En revanche, le nouveau dispositif renforce la clause d'embauche locale. La possibilité dorénavant, pour les entreprises implantées en ZFU d'embaucher des salariés issus de tous les quartiers de la politique de la ville, y compris ceux habitant hors ZFU, offre plus de choix aux employeurs en matière de qualification. Il permettrait ainsi au public prioritaire de bénéficier davantage des emplois exonérés.

## Les emplois dans les nouveaux quartiers de la politique de la ville

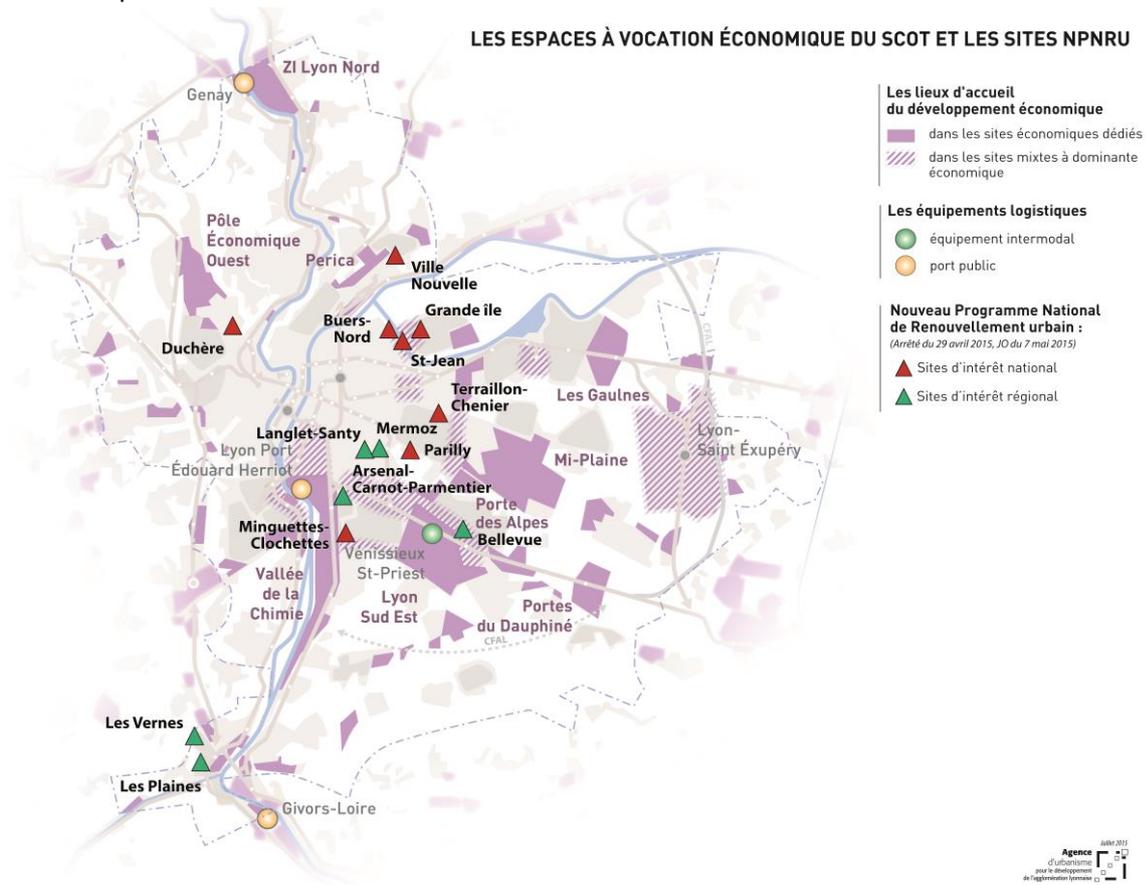
Les quartiers de la politique de la ville, et plus particulièrement les quatre zones franches urbaines, ont développé une offre d'accueil des entreprises de l'agglomération. Les développements de Sermenaz à Rillieux-la-Pape, de Greenopolis dans Lyon 9<sup>e</sup>, de la ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx-en-Velin ou des parcs d'activités Bourdarias ou du Couloud à Vénissieux ont directement profité du dispositif et de la dynamique ZFU. Leur offre immobilière tertiaire ou de petits parcs d'activités constitue un excellent complément de l'offre immobilière des sites stratégiques de la Métropole.

### Plus de 15 300 emplois estimés<sup>22</sup> dans les quatre zones franches, soit 2 % des emplois de la Métropole

Les quatre ZFU de la Métropole représentent aujourd'hui plus de 15 300 emplois, soit 2 % des emplois estimés dans la Métropole de Lyon. Ces territoires constituent des polarités économiques qui participent encore peu à la dynamique de la Métropole alors qu'ils sont situés près des espaces à vocation économique du Scot.

#### Établissements et emplois estimés dans les 4 ZFU

ZFU	Nombre d'établissements		Nombre d'emplois estimés
	Total	dont avec aucun salarié	
Vaulx-en-Velin	1557	986	6 710
Rillieux-la-Pape	876	568	3 490
Vénissieux	867	588	3 240
Duchère Lyon 9e	617	409	1 860
Total	3917	2551	15 300



<sup>22</sup> Source : Insee-Sirène 1<sup>er</sup> janvier 2014 (15 300 emplois dans les ZFU) le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

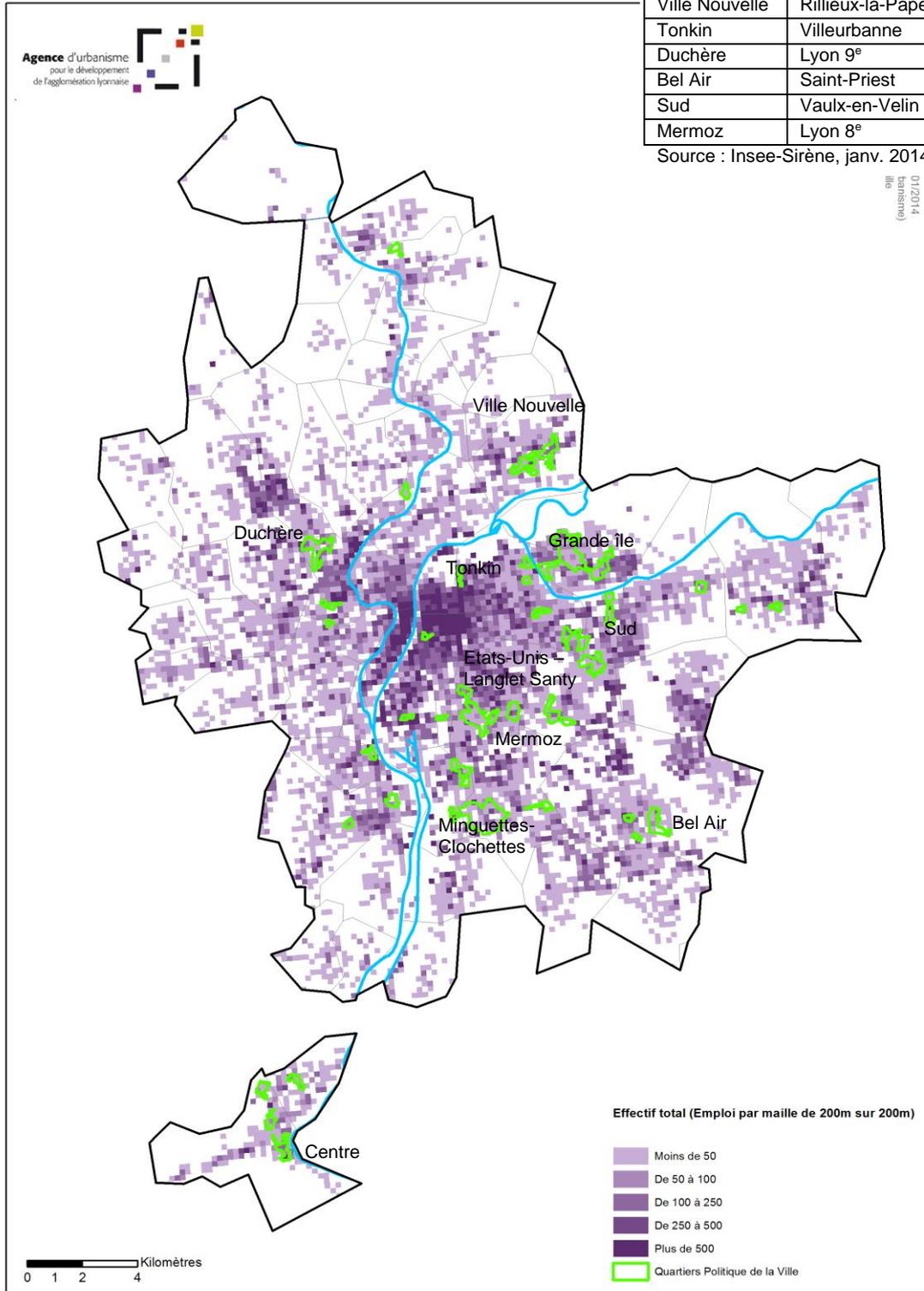
## Environ 14 700 emplois estimés dans les quartiers de la politique de la ville

L'ensemble des 37 quartiers de la politique de la ville (dont en partie en ZFU) compte environ 14 700 emplois dont près de la moitié d'entre eux relève du service à la population (services aux particuliers, éducation, santé-action sociale et administration publique). 18 % de l'emploi total concerne les services aux entreprises. Les secteurs du BTP et de l'industrie représentent 10 % de l'emploi chacun. Enfin, 7 % relèvent du commerce de détail.

### Top 10 des QPV en termes d'emplois :

Quartier QPV	Commune	Nb d'établissements	Nb emplois estimés
Grande île	Vaulx-en-Velin	1029	2 620
Minguettes-Clochettes	Saint-Fons, Vénissieux	750	1 430
Etats-Unis – Langlet Santy	Lyon 8 <sup>e</sup> , Vénissieux	572	1 340
Centre	Givors	242	1 300
Ville Nouvelle	Rillieux-la-Pape	526	1 280
Tonkin	Villeurbanne	123	1 180
Duchère	Lyon 9 <sup>e</sup>	353	750
Bel Air	Saint-Priest	159	510
Sud	Vaulx-en-Velin	77	500
Mermoz	Lyon 8 <sup>e</sup>	101	440

Source : Insee-Sirène, janv. 2014, traitements Opale

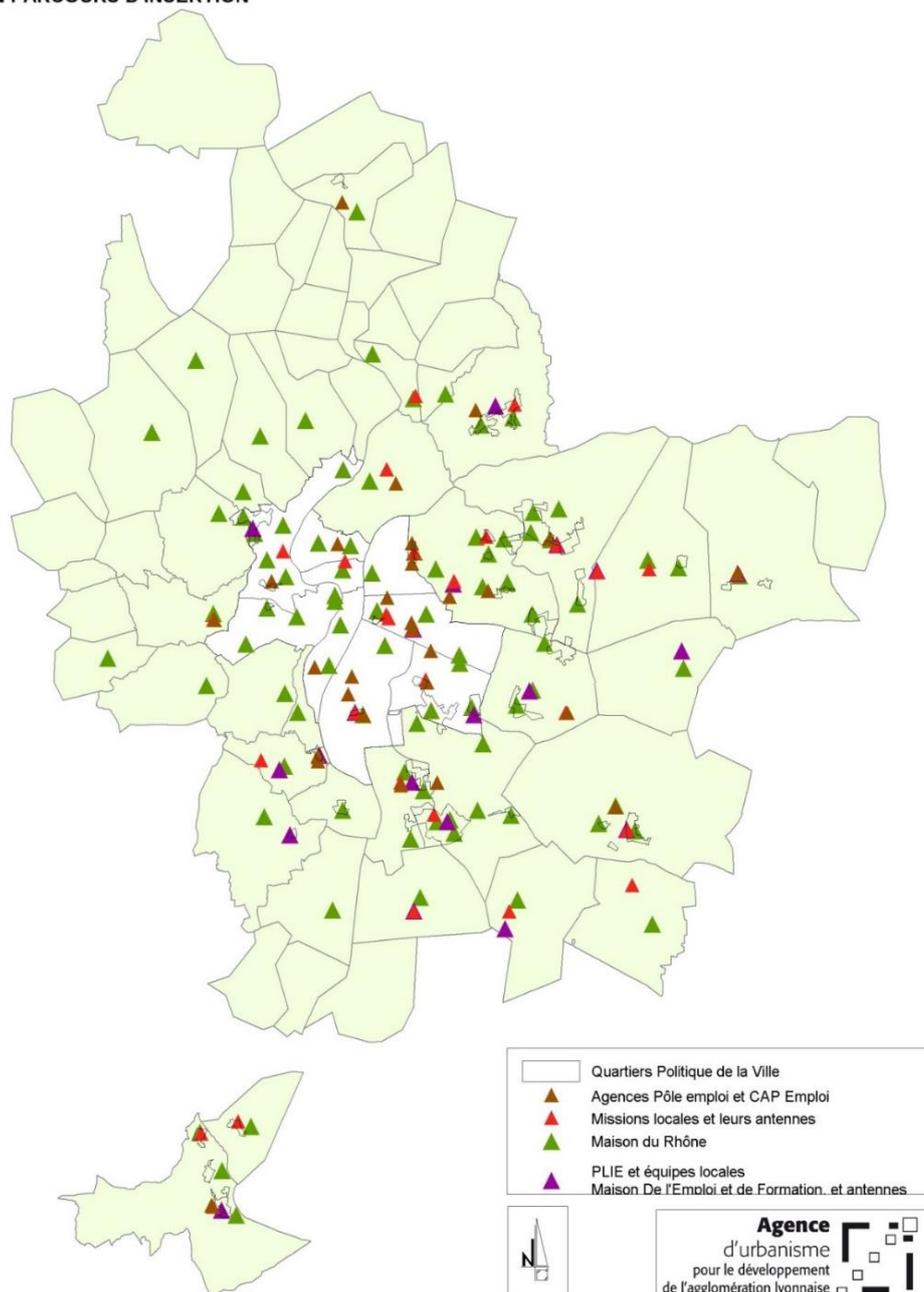


### 3.3 L'offre de services et les outils pour favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés

#### La couverture territoriale à l'échelle du Grand Lyon

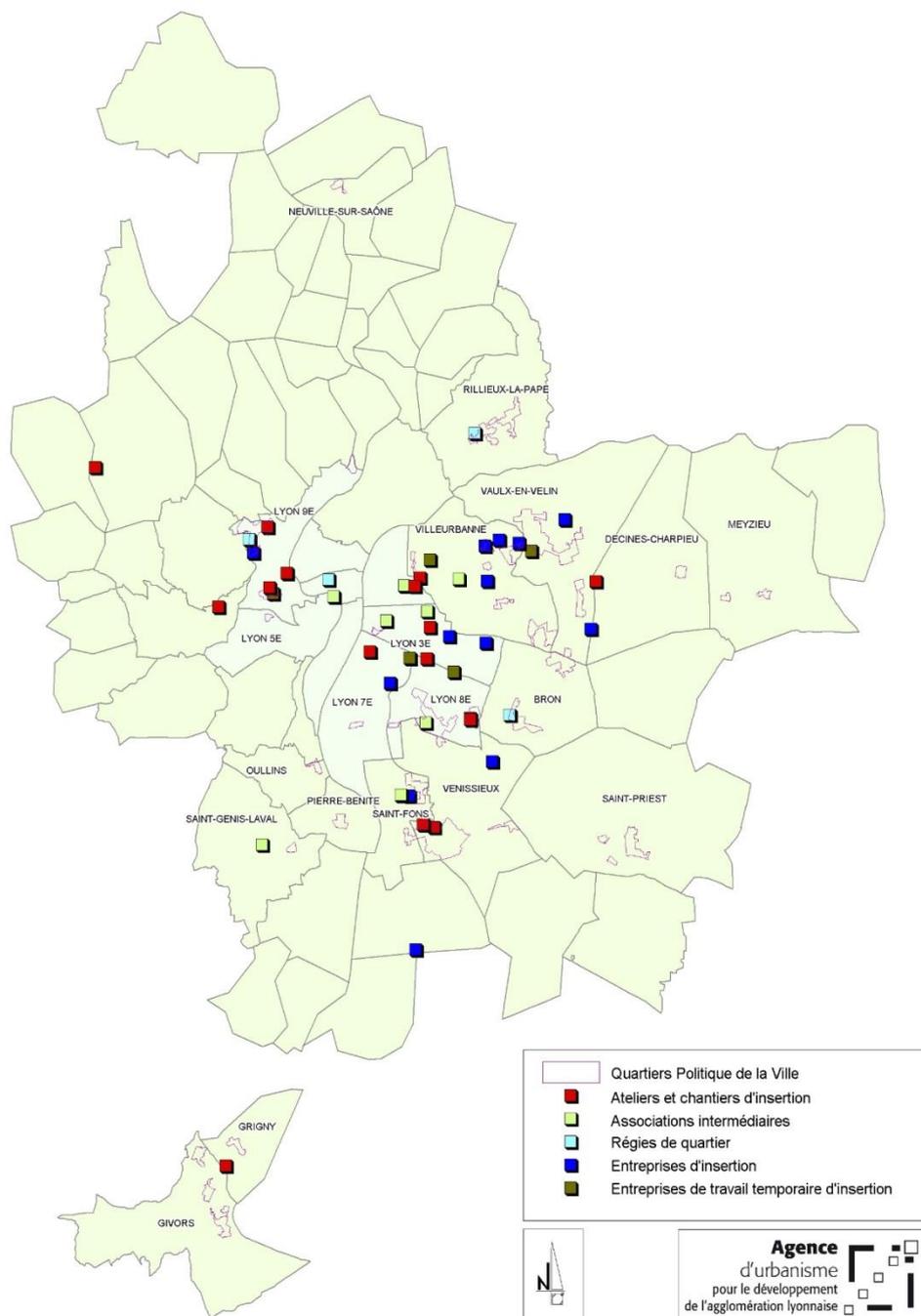
Plus d'une soixantaine de structures sont implantées dans la Métropole et répondent à des freins différents rencontrés par des personnes éloignées de l'emploi. Elles offrent un accompagnement personnalisés dans le cadre de parcours d'insertion et l'accès à un emploi aidé le plus souvent à temps partiel dans des domaines d'activité très diversifiés. La plupart des structures est concentrée dans Lyon, Villeurbanne et les communes de l'arc est-sud. Un grand nombre est situé au cœur des quartiers prioritaires ou à leurs franges.

LES LIEUX D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI ET EN PARCOURS D'INSERTION



En 2013, les **structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)** du Rhône ont salarié plus de 7 700 personnes dans le cadre de contrat d'insertion ce qui a représenté plus de 1 800 équivalents temps plein d'insertion. Parmi les salariés, 44% habitaient un quartier prioritaire de la politique de la ville.

### LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE DANS LA METROPOLE



## Les contrats aidés une prise/reprise de contact avec le monde du travail

Dans l'agglomération lyonnaise, plus de 5 500 personnes étaient en cours de contrat aidé fin 2013, soit dans le secteur non marchand (90% des contrats en cours), soit dans le secteur marchand.

Le nombre de bénéficiaires a augmenté sensiblement entre 2012 et 2013, conséquence directe du déploiement des emplois d'avenir.

### Près de 1 800 habitants des 27 Zus de l'agglomération lyonnais ont signé un Contrat Unique d'Insertion (CUI) en 2012.

A l'échelle de la France métropolitaine, les habitants des Zus représentent 12% des entrées en contrats aidés tous confondus. Une étude de la Dares montre un accès plus important aux Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans les zones urbaines sensibles (12,5% des embauches en CUI-CAE ont concerné des résidents en Zus en 2012) ainsi qu'aux emplois d'avenir (18% des entrées).

L'objectif pour 2014 était qu'une embauche sur quatre en emploi d'avenir bénéficie à un public Zus<sup>23</sup>.

La stratégie qui va être développée par la Métropole et ses partenaires prévoit un renforcement des liens entre les acteurs économiques et les acteurs de l'emploi et de l'insertion

### Les contrats aidés

Publics bénéficiaires	Jeunes sans emploi, pas ou peu diplômés (maxi. CAP ou BEP) de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans si handicap, jusqu'à bac+3 pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la Ville		Personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi : bénéficiaires de minima sociaux (Allocation Adulte Handicapé, RSA socle, Allocation de Solidarité Spécifique), chômeurs de longue durée, personnes en situation de handicap, résidents des quartiers prioritaires						
Types de contrats aidés et principales caractéristiques	EMPLOIS D'AVENIR (EA) inscrits dans le cadre juridique du CUI		CONTRATS UNIQUES D'INSERTION (CUI)		CONTRATS SPECIFIQUES au secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE)				
			Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat initiative emploi (CIE)	Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)		Contrat de travail temporaire d'insertion (CTTI)		
	CDD : 3 ans ou 1 an renouvelable 2 fois, à temps plein		CDD : 6 mois mini. (24 mois maxi.) → temps plein ou temps partiel (20 h minimum)		CDD 4 mois mini. (24 mois maxi) → temps plein ou temps partiel (20 h minimum)		CDD 24 mois maxi → missions de quelques heures à un temps plein		
Employeurs	du secteur non marchand	du secteur marchand par exception	du secteur non marchand dont ACI jusqu'à juin 2014	du secteur marchand	EI	AI	ACI	EI RQ	ETTI
Moyens et objectifs	Acquisition de compétences, mise en place ou reprise d'un projet professionnel, revalorisation ou acquisition des savoir-être et savoir-faire, reconstitution du lien social								
	Reprise potentielle d'une formation à l'issue du contrat								
	Actions de formation								
	Pérennisation de l'emploi créé								
	Accompagnement individualisé renforcé par les missions locales								
Validation des acquis de l'expérience (VAE)									
Accompagnement individualisé renforcé (plus important dans les ACI et EI)									
Réinsertion sur le marché du travail «classique»									
Encadrement technique (ACI)									

Définitions : Les structures d'insertion par l'activité économique regroupent les Entreprises d'Insertion (EI), les Régies de Quartier (RQ), les Associations Intermédiaires (AI), les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Le secteur non marchand regroupe les associations, les collectivités territoriales et leurs groupements, les personnes morales de droit public (par ex., les établissements scolaires, les hôpitaux), les entreprises chargées de la gestion d'un service public (organismes HLM, ...).

Le secteur marchand regroupe les entreprises qui cotisent au régime d'assurance chômage et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

<sup>23</sup> Pour aller plus loin : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-022-2.pdf>

## Les clauses d'insertion dans les marchés publics : un bilan très positif depuis 2005

Prévue par le code des marchés publics, la clause d'insertion permet depuis une dizaine d'années, d'intégrer des critères sociaux dans les appels d'offres.

### A l'échelle de l'agglomération : un tiers des bénéficiaires a accédé directement à un emploi à la fin du chantier

Depuis 2005, environ 4000 personnes en demande d'emploi ou en parcours d'insertion ont bénéficié d'un contrat de travail dans le cadre de la clause d'insertion. Ce nombre a progressé de manière exponentielle depuis dix ans passant de moins de 500 par an avant 2009 à près de 1200 en 2013.

En 2013, les bénéficiaires avaient le profil suivant :

- 48% résidaient dans un quartier de la politique de la ville en 2013,
- 39% sont des jeunes de moins de 26 ans (part en croissance depuis 2005),
- 25% étaient des demandeurs d'emploi de longue durée,
- 18% étaient d'allocataires du RSA,
- un tiers était sans diplôme et la moitié avait un niveau BEP-CAP.
- La part des personnes de niveau Bac et plus progresse pour atteindre 15% en 2013.

Les contrats de travail proposés depuis 2005 ont permis au tiers des bénéficiaires d'accéder directement à un emploi à la fin du chantier. Une étude d'impact menée en 2012 estime à 55% la part de personnes en emploi dans les 6 à 18 mois après leur contrat en clause d'insertion.

Depuis l'introduction des clauses d'insertion, les principaux donneurs d'ordre sont, par ordre d'importance du nombre d'heures d'insertion générées, le Grand Lyon, les bailleurs sociaux, les communes de la Métropole de Lyon, le Sytral. Les marchés de travaux les plus importants en cours intégrant la clause d'insertion concernent le Grand Stade à Décines (mise en œuvre dans les marchés privés et publics), la reconstruction de la cité scolaire Jacques Brel à Vénissieux par la Région Rhône-Alpes.

### La moitié des bénéficiaires de la clause réside en quartier politique de la ville

Les quatre GPV de Lyon ont fait l'objet, ces dix dernières années, de nombreuses opérations de renouvellement urbain ciblées sur l'habitat et le développement économique. Les chantiers réalisés ont été l'occasion d'un déploiement progressif de la clause d'insertion après une phase de sensibilisation des entreprises ainsi que des publics pour lesquels des problèmes de savoir-être pouvaient parfois constituer un frein dans l'accès à l'emploi. Depuis 2005, près de 1400 personnes en insertion ont bénéficié d'un contrat de travail dans les sites en GPV et les deux tiers d'entre eux quasiment (soit près de 900 personnes) résidaient en quartier ZUS. 350 000 heures d'insertion ont ainsi été réalisées par des salariés résidant en ZUS ce qui représente environ 220 équivalents temps plein.

### Les enjeux et les perspectives pour demain

- Un des enjeux est de **diversifier l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés de services** y compris de prestations intellectuelles et dans les délégations de services publics. Cela pourrait permettre d'élargir la typologie de publics bénéficiaires des clauses, qu'il s'agisse de jeunes diplômés peu ou pas expérimentés ne disposant d'aucun réseau professionnel et issus notamment des quartiers prioritaires, de femmes ou de seniors diplômés et qualifiés en incident de parcours, etc.
- **L'accès aux marchés publics pour les entreprises ayant des visées d'insertion professionnelle** devrait être facilité par la nouvelle législation relative à l'économie sociale et solidaire.
- Les futurs contrats de ville devraient générer de nombreuses **actions de rénovation urbaine** et par conséquent un potentiel fort d'opérations, portés par les organismes sociaux et des

collectivités locales, mobilisant la clause d'insertion. L'enjeu sera de mobiliser davantage les promoteurs privés pour introduire des clauses d'insertion en faveur des publics en difficultés et résidant notamment dans les quartiers prioritaires.

- **L'élaboration du plan pluriannuel Métropolitain d'insertion** va s'appuyer sur la dynamique forte existante aujourd'hui sur la question de l'insertion des publics éloignés de l'emploi avec au cœur des réflexions la notion de « parcours d'insertion » et le souci d'une meilleure efficacité des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi.

## 3.4. Mobilité et accès à l'emploi

### La mobilité, un frein à l'emploi

#### La mobilité est essentielle pour accéder aux biens et aux services

Se déplacer est une condition indispensable pour accéder à la plupart des biens et des services, à l'emploi, aux loisirs, à la culture, aux relations sociales... La mobilité est une condition d'inscription dans la vie sociale. La mobilité ou la capacité à être mobile constitue également une norme sociale. Elle renvoie à la capacité à pouvoir se déplacer au quotidien, mais aussi à une aptitude à la mobilité (résidentielle, professionnelle, sociale).

Or, les possibilités d'accès à la ville et à ses ressources et de déplacement ne sont pas les mêmes pour tous, du fait :

- d'inégalités d'accès à la ville (qui renvoient à l'organisation des territoires, des réseaux de transports et des services de mobilité),
- d'inégalités de capacité (qui renvoient aux individus et aux inégalités sociales).

#### Les freins à la mobilité sont multiples

Les empêchements de mobilité sont multiples et peuvent être temporaires ou pérennes : matériels, physiques, économiques, cognitifs, culturels, spatiaux... Ils concernent potentiellement un public très large. Le passage de la notion de handicap à celle de personnes à mobilité réduite, qui inclut toute personne ayant des difficultés à se déplacer, en témoigne.

#### Près d'un demandeur d'emploi sur deux n'a pas de moyen de transport

Dans le Grand Lyon, deux demandeurs d'emploi sur trois possèdent un permis de conduire (A, B ou B1) et un quart d'entre eux ne sont pas véhiculés. Les demandeurs d'emplois ayant un faible niveau de formation sont moins nombreux à posséder un permis (57%) que les demandeurs d'emplois ayant un niveau bac et plus (76%). Au total, c'est près de la moitié des 115 000 demandeurs d'emplois de catégories A, B et C qui déclarent ne pas disposer de moyen de transport individuel. De fait, pour l'accès ou le retour à l'emploi, ils sont dépendants des transports collectifs ou des services à la mobilité, voire de la marche à pied.<sup>24</sup>

#### 20% des jeunes des Missions Locales sont véhiculés<sup>25</sup>

Seuls 31% des jeunes suivis dans une Mission Locale du Département du Rhône ont le permis de conduire et 57% d'entre eux possèdent un véhicule. Les jeunes à faible niveau de formation, et notamment les femmes, sont moins nombreux à disposer d'un permis de conduire et/ou d'un véhicule motorisé.

<sup>24</sup> Source : Pole Emploi, Observatoire Mobilité vers l'emploi, 2014

<sup>25</sup> Ces données sont issues de l'Observatoire Mobilité vers l'emploi.

En Zus, seuls 26% des jeunes possèdent le permis de conduire et 13% sont motorisés. Les écarts se creusent encore davantage pour les jeunes à faible niveau de formation et les femmes.

### Les personnes en parcours Plan Local Insertion Emploi (PLIE)

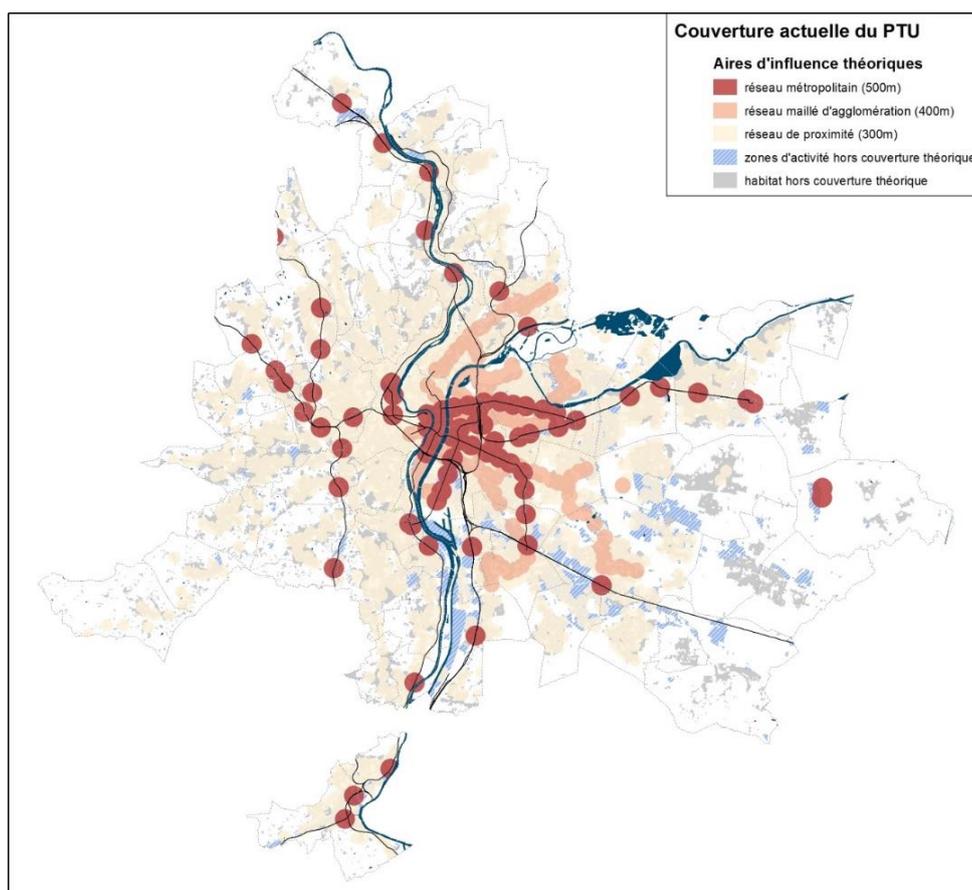
38% des personnes suivies en parcours PLIE possèdent le permis de conduire et 27% sont motorisés. Les femmes suivies dans ce type de dispositifs d'insertion sont également plus nombreuses à avoir potentiellement une problématique de mobilité, 70% d'entre elles n'ont pas de permis contre 50% des hommes. La possession du permis de conduire est variable selon les communes, avec un impact plus marqué pour les femmes, notamment à Bron, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Villeurbanne où les taux de possession sont également les plus faibles<sup>26</sup>.

## Des zones d'emploi ne sont pas toujours desservies ou accessibles

### Des emplois ne sont pas couverts par les réseaux de transport et les services à la mobilité

Dans l'agglomération lyonnaise, le maillage progressif du réseau de transports collectifs, la réorganisation du réseau de bus de surface (Atobus en septembre 2011) et l'adaptation en continu de l'offre contribuent à assurer une excellente couverture des habitants et de l'emploi. Ainsi, 9 emplois sur 10 sont couverts par le réseau TCU ou le réseau des gares.

Toutefois, certaines zones d'emploi ne sont pas couvertes par le réseau de transports collectifs (TCU ou ferroviaire), comme le montre la carte ci-dessous (zones d'activité hors couverture théorique). C'est notamment le cas de la ZAE Vallée de la Chimie ou de la ZI Lyon Sud-Est. Au sein du Grand Lyon, on dénombre près de 50 000 emplois qui ne sont pas couverts par le réseau de transport collectif, dont environ 35 000 situés dans des zones d'activités économiques.



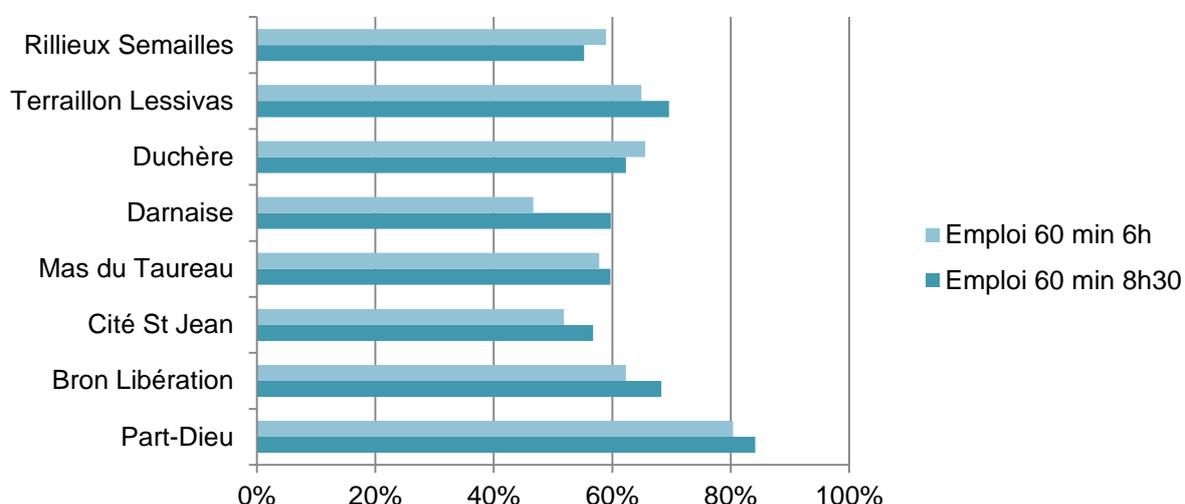
<sup>26</sup> Source : PLIE Uni-Est, Observatoire Mobilité vers l'emploi, 2014

## Des disparités d'accès à l'emploi depuis les quartiers NPNRU de l'agglomération lyonnaise

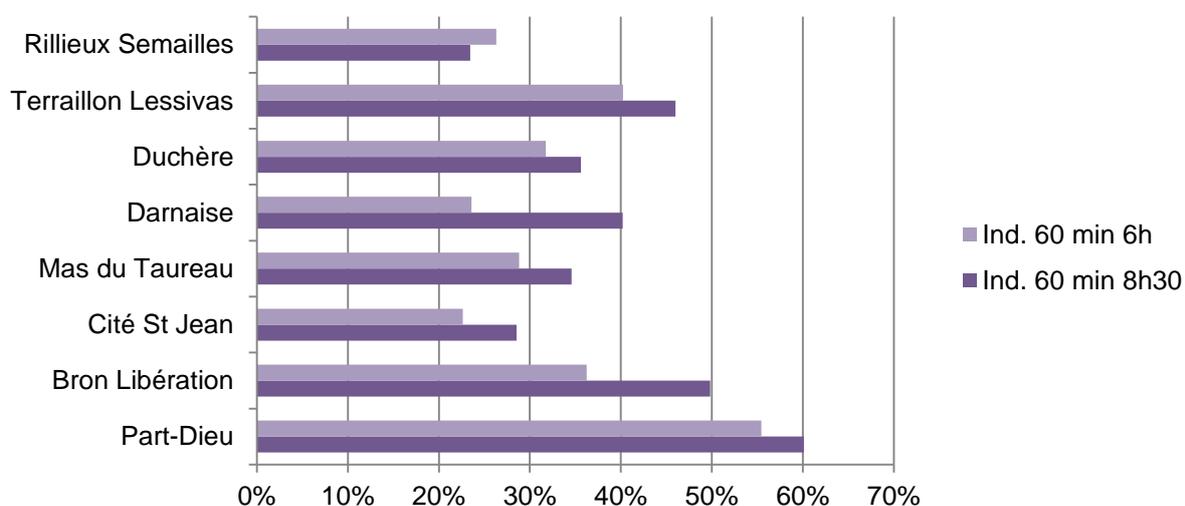
En outre, selon la localisation de l'habitat et de l'emploi dans l'agglomération et l'organisation du réseau TC, la desserte d'un quartier ou d'une zone d'emploi ne garantit pas son accessibilité.

Ainsi, depuis la Part-Dieu qui est un des quartiers les mieux desservis de l'agglomération lyonnaise, plus de 80% des emplois sont potentiellement accessibles, et ce, pour arriver à 8h30 au travail comme pour arriver à 6h (une grande partie des emplois à horaires décalés embauche à 5h). La part des emplois industriels accessibles depuis la Part-Dieu varie entre 55 et 60% selon les horaires.

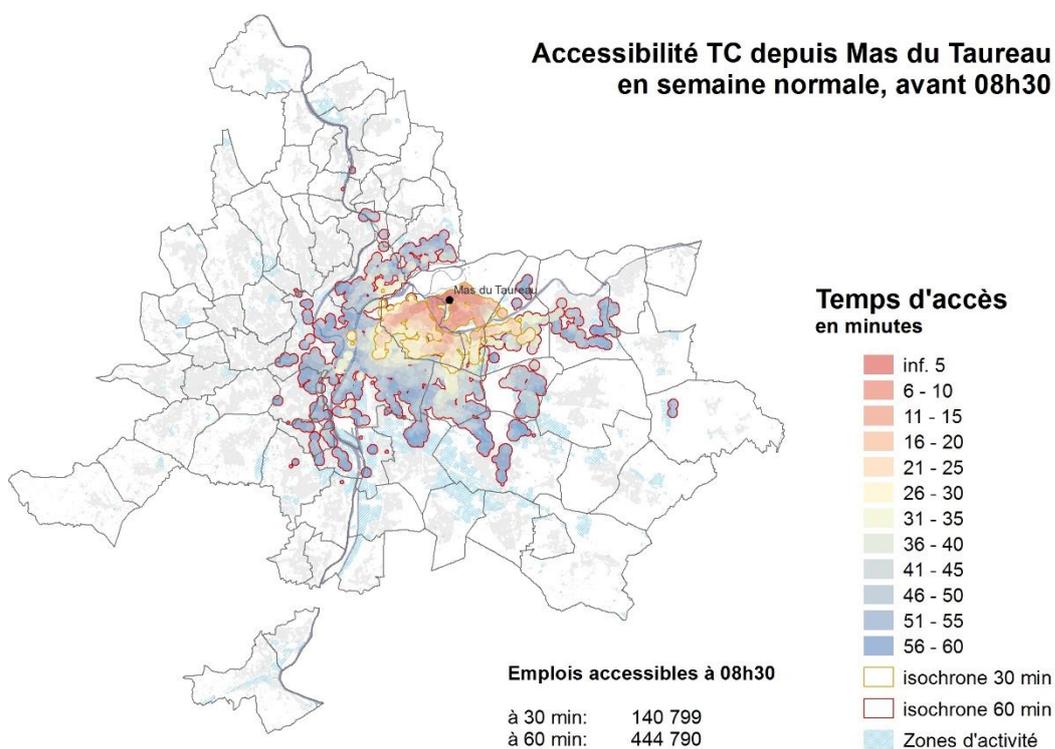
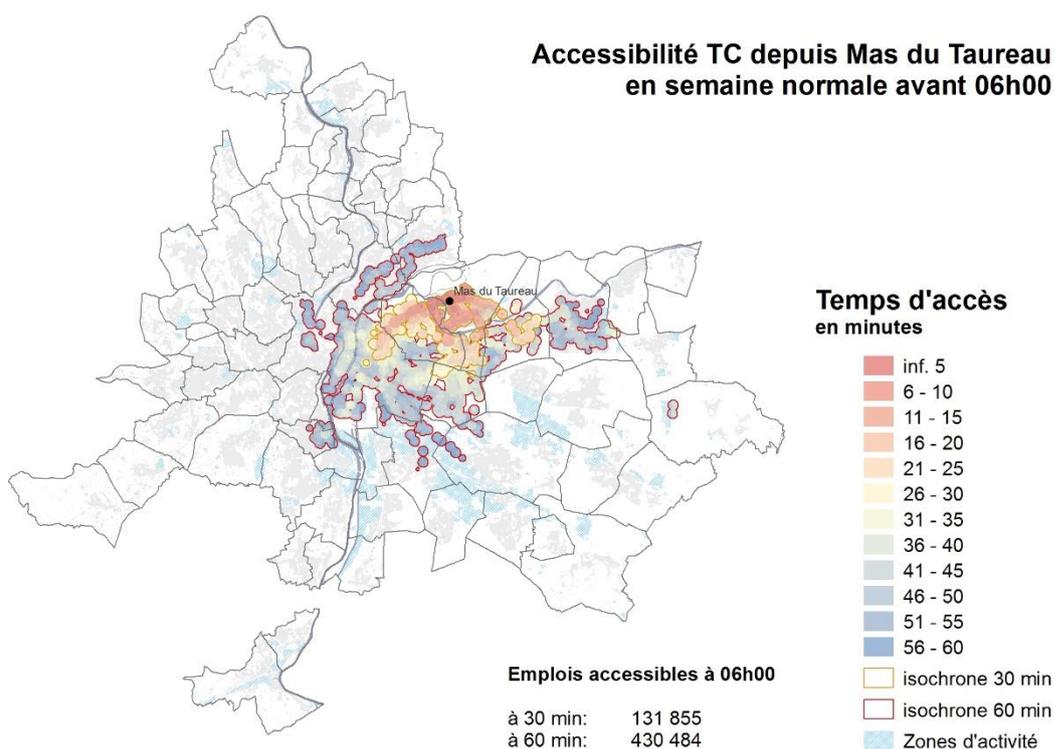
**Figure 1 : Taux d'emploi potentiellement accessible en une heure en transports collectifs depuis 7 QPV de l'agglomération lyonnaise et la Part-Dieu**



**Figure 2 : Taux d'emploi industriel potentiellement accessible en une heure en transports collectifs depuis 7 QPV de l'agglomération lyonnaise et la Part-Dieu**



## Exemple : Accessibilité depuis le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin



C'est depuis le Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, la Ville Nouvelle de Rillieux-la-Pape (Semailles) et la Cité Saint-Jean à Villeurbanne que la part d'emplois accessibles est la plus faible : elle est < à 60% pour l'emploi total et < à 30% pour l'emploi industriel depuis St Jean et Rillieux Ville Nouvelle.

Malgré l'amélioration de la desserte du quartier des Minguettes (Vénissieux) par le tramway T4, l'accessibilité à l'emploi et aux services dans l'agglomération n'est pas garantie.

L'accessibilité ne dépend pas seulement de la couverture du réseau de transport collectif et du niveau de service (notamment l'amplitude horaire). Elle dépend également de la localisation géographique de l'habitat, de l'emploi et des services. Certains quartiers de la politique de la ville qui sont desservis par des lignes de bus de surface complémentaires (lignes C) ont ainsi de meilleurs taux d'accès à l'emploi total et à l'emploi localisé dans des zones industrielles que le secteur de Darnaise aux Minguettes qui est desservi par une ligne de tramway.

Ainsi, le choix du mode de transport est avant tout lié à la fréquentation. Il ne garantit pas nécessairement une bonne accessibilité. En outre, les transports collectifs ne constituent pas nécessairement la réponse la plus adaptée à des besoins de mobilité très spécifiques, pour les déplacements de périphérie à périphérie, dans des zones d'activités mal desservies ou à des horaires décalés.

## **Mesurer l'impact des dispositifs d'aide à la mobilité en direction des publics en insertion professionnelle**

Dans le cadre de la création d'un Observatoire « Mobilité et Emploi », l'Agence d'urbanisme a mené en 2014 / 2015, en partenariat avec le Grand Lyon, une étude d'impact des dispositifs d'aide à la mobilité en direction des publics en insertion professionnelle<sup>27</sup>.

Une approche qualitative par entretiens, complémentaire à un volet statistique, a été retenue pour travailler sur deux cibles différentes : des personnes bénéficiant d'une aide au permis de conduire dans le cadre d'une auto-école sociale d'un côté et des personnes bénéficiant d'un prêt de véhicule et/ou de réparations automobiles à tarifs préférentiels de l'autre.

Dix-huit personnes – domiciliées dans la Métropole Lyonnaise ou dans des agglomérations limitrophes, parfois dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville – fréquentant trois structures différentes (l'Entreprise Ecole, l'Auto-Ecole Sociale et l'AMEJ) ont été interviewées en face-à-face. D'un âge moyen de 37 ans, elles étaient très majoritairement en activité ou en formation. Les secteurs les plus représentés étaient le commerce, la logistique et les services à la personne avec des emplois tels qu'animateur commercial, magasinier cariste ou auxiliaire de vie.

Il ressort de cette enquête que l'automobile revêt une importance particulière pour certains publics en situation de fragilité par rapport à l'emploi. L'étude des parcours de ces personnes bénéficiant d'une aide à la mobilité révèle en effet des situations sociales où l'exercice d'une activité professionnelle est étroitement dépendant de l'usage d'une voiture : emploi situé dans une zone d'activité peu ou mal desservie par les transports en commun, horaires décalés, transports de personnes et/ou de marchandises, déplacement fréquents...

Outre le fait de permettre de se déplacer aisément, la voiture joue par ailleurs pour ces personnes un rôle important dans la construction d'une image positive, aussi bien à titre individuel – estime de soi – que social : représentation valorisante auprès d'un éventuel employeur ou client. En ce sens, elle favorise l'employabilité de ces publics ainsi que leur insertion globale sous réserve d'être doublée d'un accompagnement social.

Il convient par ailleurs de noter que la tendance actuelle à la réduction de la place de la voiture en ville soulève ici des problématiques plus larges que les seules questions de coût et d'acceptabilité sociale.

---

<sup>27</sup> Premiers enseignements de l'étude qualitative réalisée auprès de 18 bénéficiaires d'aides. Cette étude est actuellement en cours de finalisation.

## Des leviers à mobiliser pour dynamiser l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville

Pour contrecarrer cette situation, plusieurs leviers devraient être mobilisés conjointement :

- La poursuite du renouvellement du tissu d'entreprises dans ces communes pour retrouver une croissance d'emplois.
- Favoriser l'accès à l'emploi des habitants de ces communes, en particulier ceux des quartiers de la politique de la ville, en incitant à l'embauche d'une part et en veillant aussi à l'implantation d'activités offrant des emplois en adéquation avec la demande d'autre part. L'accueil d'activités pour dynamiser et assurer une mixité fonctionnelle dans les quartiers et l'incitation à l'embauche constituait les deux piliers du dispositif ZFU, qui n'a que partiellement rempli ses objectifs en termes d'embauches de salariés issus des quartiers « sensibles ».
- Accroître la mobilité des habitants des quartiers de la politique de la ville, afin qu'ils puissent augmenter leurs opportunités d'embauches, en accédant à une offre plus large (dispositifs d'aide à la mobilité, tels que ceux proposés par la plateforme mobilité-emploi).
- Favoriser l'accès des populations les plus éloignées de l'emploi aux différents outils d'insertion tels que les structures d'insertion par l'activité économique (régies de quartier, entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion...), les clauses d'insertion dans les marchés publics ou encore les contrats aidés (contrats uniques d'insertion, emplois d'avenir). Rendre plus lisible l'offre d'insertion pour les décideurs économiques, politiques et les publics ciblés.
- Prendre en compte le rôle économique et social des personnes âgées : Le vieillissement peut être considéré comme l'un des moteurs de la dynamique sociale dans les quartiers en politique de la Ville, car il s'agit moins de s'occuper « des personnes vieillissantes » que de prendre en compte leur rôle social, et donc socialisant ; mais aussi leur rôle économique. La place des aidants naturels âgés de 50-65 ans est très importante dans tous les domaines (garde d'enfants et des ascendants, aide à domicile, accompagnements divers). La CCI s'interroge aussi sur le développement d'un Cluster Silver économie (services, commerces, équipements, production des biens...), qui pourrait intéresser tous les espaces de proximité y compris au sein des QPV.



## **Chapitre 4 :**

**Des quartiers à rattacher à l'agglomération et à diversifier : des dynamiques à l'œuvre mais des questions majeures restent posées**

## 4.1. Bilan du renouvellement urbain

L'ampleur des réalisations dans l'agglomération lyonnaise sur la période 2005 – 2014 a été rendu possible par un Grand Projet de ville dès 2000 décliné à l'échelle de l'agglomération et de chacun des quatre sites GPV, qui vise à mieux insérer les quatre Grands projet de ville dans l'agglomération. Ainsi, pour l'ensemble de ces quartiers, l'antériorité des projets urbains avant la signature des conventions Anru a permis un passage à l'opérationnel immédiat.

Des projets de développement urbain et sociaux ont été mis en œuvre dans tous les quartiers de renouvellement urbain, avec des dimensions complémentaires selon les sites sur les volets économiques, culturels, santé et développement durable.

Les réussites majeures des opérations de renouvellement urbain ont été d'améliorer l'attractivité de ces quartiers par le désenclavement, la création d'une nouvelle centralité, la diversification de l'habitat, la création et le réaménagement des espaces publics, l'amélioration des équipements. Les interventions ont conduit à un rééquilibrage de l'offre de logements sociaux et à un renforcement de la Gestion Sociale et urbaine de Proximité (GSUP) dans ces quartiers en associant les habitants. En complément, la recherche d'une diversification des fonctions a été accompagnée par l'implantation d'activités économiques sur ces quartiers grâce au dispositif des Zones Franches Urbaines.

Par ailleurs, des réflexions conduites dès 2003 pour mieux relier les quartiers au reste de l'agglomération se sont traduites par une amélioration très nette de la desserte de ces quartiers par les transports en collectifs dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain. Et, on constate aujourd'hui l'amorce de greffes urbaines avec les territoires environnants, qui correspondent aux liaisons identifiées dans le Plan d'Urbanisme et qui ont bénéficié de l'effet de la TVA à taux réduit dans un rayon de 500 mètres autour des Zones Urbaines Sensibles (Zus). Ce regain d'attractivité et une transformation profonde du cadre de vie a permis d'améliorer significativement les conditions de vie des habitants et des usagers. Pour autant, des difficultés socio-économiques persistent dans ces quartiers, en raison d'un chômage élevé et des situations sociales fragiles.

Un bilan évaluatif a été réalisé sur six sites de renouvellement urbain, conventionnés avec l'ANRU, les plus avancés en 2012 d'un point de vue opérationnel : Il s'agit des quatre grands projets de ville : Lyon la Duchère, Vaulx-en-Velin Nord et Sud, Vénissieux Les Minguettes, Rillieux-la-Pape Ville nouvelle (conventions Anru signées en mai 2005), et les sites de Fontaines La Norechal et Villeurbanne La Poudrette (conventions Anru signées en février 2007). Ces six sites représentent la moitié des quartiers de l'agglomération lyonnaise en convention ANRU et plus de 70 % des investissements et subventions ANRU y compris la reconstitution de l'offre démolie à un pour un.



La création d'une centralité au cœur du plateau de la Duchère autour de la place Abbé Pierre  
© Laurence-Danière / Mission Lyon GPV 2013.

## Amélioration de l'attractivité des quartiers

### Le désenclavement de ces quartiers par rapport à leur environnement urbain

Le désenclavement de ces quartiers s'est traduit par différentes interventions selon les formes de « ruptures » ou « coupures » qu'ils subissaient : ruptures topographiques, coupures par rapport au tissu urbain ou aux infrastructures, enclavement interne. Des aménagements de voiries et d'espaces publics ont été réalisés dans le cadre d'un projet urbain d'ensemble en les combinant avec l'amélioration des transports collectifs, l'intégration des aménagements modes doux, la sécurisation des flux de véhicules :

- La Duchère : la création d'un nouvel axe Est-Ouest lui a permis de retrouver un contact direct avec les quartiers environnants, en particulier en direction d'Ecully. L'avenue Rosa Parks intègre un site propre réservé aux bus (lignes C6 et C14), les parcours piétons et une piste cyclable. De nouveaux espaces publics et équipements sont tournés sur cette avenue.
- Les Minguettes : la qualification de l'axe cagne/Oschatz apporte une cohérence et une synergie entre la mise en service du tramway en 2009 et le développement d'une offre de logements en accession sociale et abordables dans le cadre du projet urbain.
- Vaulx-en-Velin Nord : la requalification de l'axe Péri-Allende est réalisée dans la traversée du centre-ville. Elle reste à poursuivre en direction du pont de Cusset et de l'avenue Charles de Gaulle. Mise en service de la ligne Trolleybus C3 en 2006,
- Rillieux-la-Pape : la requalification de l'avenue de l'Europe et la mise en service de la ligne trolleybus C2 et C5 en site propre en 2011.

#### *Points de vigilance :*

- A la Duchère, il reste à réaliser l'accroche à l'échangeur du Pérollier pour accéder à l'autoroute A6.
- La ligne Trolleybus C3 ne bénéficie pas d'une voie en site propre continue, notamment en amont de Bonnevey sur Lyon - Villeurbanne. Elle n'est pas performante pour accéder à Vaulx-en-Velin.
- Des besoins de liaisons plutôt piétonnes sur certains sites (Sauvegarde-Les Sources, Minguettes-Max Barel, Minguettes-Clochettes, etc.).



Une ligne de tramways dessert le plateau des Minguettes à Vénissieux depuis 2009, elle a été prolongée jusqu'à la Part Dieu en 2013. © Nicole Ponton 2015

## La création de centres villes et de quartiers attractifs et conviviaux, avec des espaces publics de qualité et une offre commerciale renouvelée

Avec une taille de 9000 à 20 000 habitants, une véritable centralité était nécessaire dans les Grands projets de ville qui disposaient de centres de quartier sous-équipés ou déqualifiés. Dans deux quartiers, une nouvelle centralité a été créée avec une offre commerciale renouvelée, des services, une offre de logements diversifiés et des lieux attractifs : équipements d'agglomération et de proximité. Ces nouvelles centralités sont desservies par les transports collectifs.

- Le nouveau centre de Vaulx-en-Velin, accueille de nombreux commerces et services en pied d'immeubles le long de la rue Emile Zola et la rue Maurice Audin, à proximité du jardin de la Paix et des Libertés, de l'hôtel de ville et du Pôle d'astronomie et de culture spatiale (PACS)



Le centre ville de Vaulx-en-Velin  
© Marie-Pierre Ruch

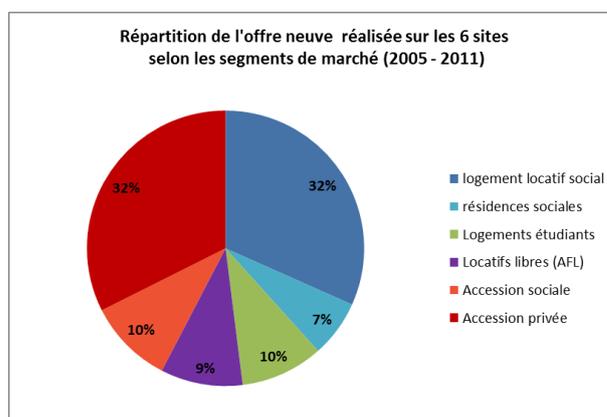
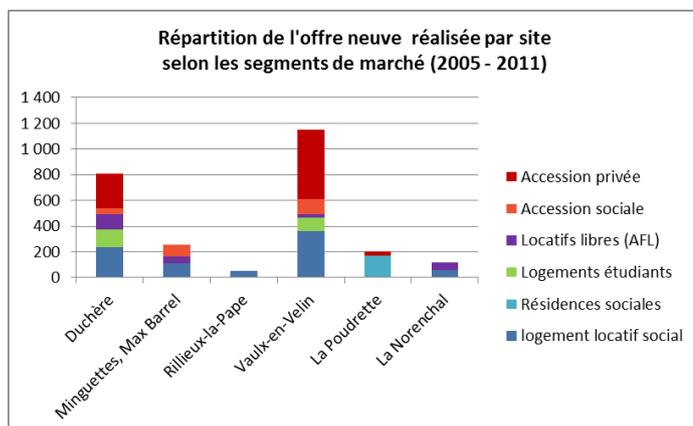
- A la Duchère, une nouvelle centralité a été créée sur le Plateau le long de l'avenue du plateau et autour de la place Abbé Pierre avec des équipements d'agglomération (halle d'athlétisme) et de quartier (bibliothèque, centre de santé, etc.)
- Aux Minguettes, le secteur central émerge le long de l'avenue Jean Cagne : après les premières réalisations : Cerisier, avenue Oschatz (école de musique, cinéma), les opérations Vénissy et Armstrong sont bien engagées : construction d'un nouveau centre commercial, diversification de l'habitat, aménagement d'un grand mail central jalonné d'équipements de proximité.

### Une réelle diversification de l'habitat :

Un objectif global de 5 060 logements à construire sur les 6 sites étudiés dont 50 % en accession, 37 % en logement social, 10 % en locatif privé (AFL) et 3 % en logements étudiants.

Entre 2005 et 2012, 2 600 logements sont livrés entre 2005 et 2012 dont plus de 40 % par la promotion privée (accession à prix abordable inférieur au prix du marché).

- 817 logements locatifs sociaux reconstruits sur site,
- 1093 logements en accession à des prix maîtrisés dont 260 logements en accession sociale,
- 247 logements locatifs privés (association foncière logement) à loyer intermédiaire (8€ à 9€ /m<sup>2</sup>/mois) entre le locatif social et le secteur libre (10,3 € /m<sup>2</sup> en 2011 dans le parc construit après 2000 sur le Grand Lyon),
- 249 logements étudiants,
- 172 logements en résidences sociales à la Poudrette (foyer Aralis hors Anru).



## Une offre en accession à prix maîtrisé

Les objectifs dans le cadre de l'Anru 1 vont être atteints : 2 570 logements sont en chantier ou programmés, avec une répartition par segments de marché proche des objectifs.

Une nouvelle forme de ville plus dense est réalisée avec une dominante de petits immeubles collectifs, mais aussi des maisons de ville.

Les leviers de cette diversification sont de différentes natures : impact de la TVA réduite (Pass foncier TVA à 5,5 %), prix du foncier modéré. L'arrivée des promoteurs a été aussi très liée à l'avancée des transformations urbaines, notamment l'amélioration de la desserte transports en commun, le réaménagement des espaces publics, la requalification des commerces. Aux Minguettes à Vénissieux, l'arrivée du tramway en 2009 a eu un effet déclencheur pour attirer des promoteurs privés sur le plateau des Minguettes en 2013.

L'offre en accession à prix maîtrisé (accession sociale et privé) a été soutenue par une forte volonté politique, qui s'est traduit par la mise en place de Zones d'Aménagement Concerté : Zac de la Duchère, à Vaulx-en-Velin Zac Hôtel de ville et Zac de la Grappinière, à Vénissieux : ZAC Venissy et ZAC Armstrong. Le Pass foncier (2009 – 2010) et la TVA à 5,5 %\* mise en place en 2006 ont eu un effet levier pour la promotion privée.

Dans les GPV (Duchère, Vaux-en-Velin), 850 logements ont été commercialisés en TVA réduite de 2008 à 2011 dont 62 % à des occupants (utilisateurs). La grande majorité des acquéreurs ont acheté à des prix avec TVA réduite. Ainsi, les prix de l'immobilier sur les sites de renouvellement urbain ont été inférieurs au prix du marché, et donc accessibles aux ménages à revenus intermédiaires. A titre d'exemple, en 2011, les prix des logements neufs vendus à La Duchère par la promotion privée avec une TVA à 5,5 % étaient de 2 700 € le m<sup>2</sup> (contre 4 400 € sur la ville de Lyon avec une TVA à 19,6 %) et les prix étaient de l'ordre de 2 400 € le m<sup>2</sup> à Vaulx-en-Velin (contre 3 400 € le m<sup>2</sup> dans l'agglomération avec une TVA à 19,6 %).

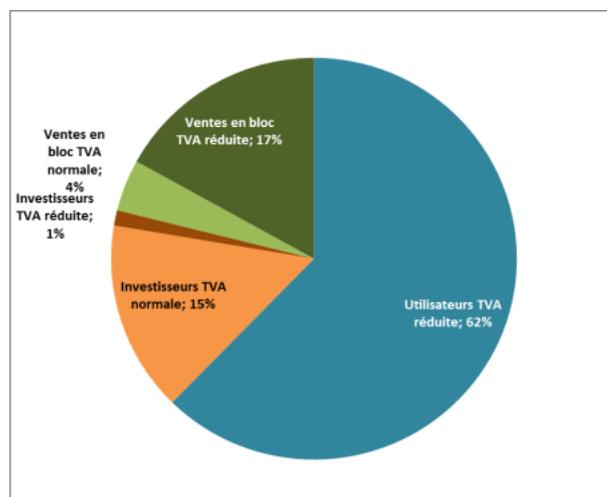
Le dynamisme immobilier sur l'agglomération lyonnaise a également joué en faveur de la diversification de l'habitat dans ces quartiers. La pression du marché immobilier dans le centre de l'agglomération a conduit la promotion privée à se positionner sur les quartiers de première couronne pour développer une offre abordable en moyenne gamme.

## Une gestion renouvelée de proximité

Plusieurs types d'intervention ont été réalisés pour améliorer la gestion de ces quartiers :

- **La gestion sociale et urbaine de proximité** a accompagné la transformation de ces quartiers, les projets de gestion de site succèdent aux plans d'actions par quartier, des actions spécifiques ont été conduites pendant la gestion des chantiers.
- **Les « diagnostics en marchant » réalisés avec les habitants dans le cadre de la Gestion sociale et urbaine de proximité** ont permis la définition, de manière concertée, des programmes de petits travaux de requalification d'espaces extérieurs publics ou privés dans l'ensemble des quartiers (sécurisation des accès des équipements scolaires, aires de jeux, équipements publics, amélioration de la signalétique, installation de poubelles, etc.)

Répartition des réservations des logements en promotion privée dans les sites ANRU (2008-2011)



## Une forte amélioration des équipements scolaires, sportifs, de santé et culturels en direction des différents publics

Au regard de la taille de la population, les quatre Grands Projets de ville connaissaient un retard d'équipements de proximité. Les opérations de renouvellement urbain ont été l'occasion de combler ce retard avec une double stratégie :

- la construction neuve ou la réhabilitation d'équipements de proximité en direction de tous les publics : petite enfance, enfants, jeunes, familles, retraités,
- la construction d'équipements d'agglomération ouverts aux habitants du reste de la commune et de l'agglomération.

Le programme d'équipements publics est achevé à Lyon la Duchère, Vénissieux et Rillieux la Pape. Cela a entraîné une amélioration des conditions de vie des habitants et un regain d'attractivité vis-à-vis des usagers et des actifs travaillant sur ces quartiers.

A la **Duchère** (9 700 habitants), le programme témoigne de la volonté de faire de la Duchère un quartier comme les autres avec le renforcement du pôle « petite enfance », la construction de deux groupes scolaires, d'un gymnase, d'une bibliothèque, d'une maison des fêtes et des familles et d'une halle d'athlétisme S. Diagana d'envergure régionale (2012).

Aux **Minguettes** (20 500 habitants), l'effort a porté sur les équipements culturels et de formation ouverts aux habitants du reste de la commune et de l'agglomération : la réalisation de l'école de musique communale, de l'institut Bioforce et du centre de formation de l'IUFM ainsi que la réhabilitation du cinéma.

Les réalisations à **Rillieux-la-Pape** (18 600 habitants) ont été conduites dans la même logique : construction d'une MJC, après le centre chorégraphique Maggy Marin réalisé avant l'ANRU.

A **Vaulx-en-Velin Nord** (22 500 habitants), un Centre de santé a été ouvert en 2009 et de nombreux équipements existants ont été réhabilités : espace Frachon (Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, maison des associations), salle Victor Jara, équipements sportifs, culturels et scolaires. L'extension du Pôle d'astronomie, équipement d'envergure d'agglomération, est en cours. Le programme des équipements n'est pas achevé.



Centre de santé Jean Goulard à Vaulx-en-Velin (2009)  
© M.P. Ruch / Agence d'Urbanisme de Lyon (2013)



Réhabilitation du cinéma Gérard Philippe, aux Minguettes Vénissieux © M.P. Ruch / Agence d'Urbanisme de Lyon (2013)

### Attractivité des quartiers : quelques points de vigilance

- Des équilibres encore fragiles dans les nouveaux centres, notamment le maintien des commerces de proximité,
- Le fonctionnement de certaines copropriétés reste fragile,
- La gestion des stationnements sur voirie, l'entretien des espaces extérieurs créés,
- Etre attentif au « Vivre ensemble » entre les anciens habitants du quartier et les nouveaux arrivants, accompagner les initiatives locales,
- Etre à l'écoute des habitants qui connaissent bien le fonctionnement de leur quartier, reconnaître leurs expertises d'usages.

## Le rééquilibrage de l'offre en logement social

La convention habitat pour la reconstitution de l'offre démolie dans les 12 sites de renouvellement urbain a été mise en place à l'échelle de l'agglomération. La reconstitution de l'offre fait l'objet de principes figurant dans le Programme Local de l'Habitat (2006), dans une articulation avec le développement de l'offre de logements sociaux et dans l'objectif de répartir de manière plus équilibrée les logements sociaux sur le territoire.

### Démolitions / relogements

Sur les 6 sites étudiés, près de 5 150 logements locatifs sociaux ont été démolis depuis le début des projets de renouvellement urbain dont 3 074 démolitions dans le cadre de l'ANRU.

Dans le cadre de la Charte de relogement Grand Lyon : près de 2 500 ménages ont été relogés depuis 2005 sur les 6 sites (situation juin 2012). 41 % des ménages relogés sur leur quartier, 31 % sur le reste de la commune et 23 % dans une autre commune de l'agglomération (5 % quittent l'agglomération). 22 % d'entre eux sont relogés dans des logements neufs ou de moins de 5 ans (544 sur 2472).

### Une nouvelle offre de logements sociaux, développée dans ces quartiers

Depuis les années 70, il n'y avait pas eu d'offre de nouveaux logements sociaux dans certains quartiers. A la suite des démolitions, une partie de l'offre de logements locatifs sociaux a été reconstituée sur le site pour répondre aux attentes des habitants. Ainsi, 817 logements locatifs sociaux ont été livrés entre 2005 – 2012 dans ces six quartiers. Ces logements sont plus modernes et plus économes en énergie (sur un total de 1494 logements en chantier ou programmés).

Du fait de la diversification de l'habitat, la part de logements sociaux parmi les résidences principales a particulièrement diminué. Fin 2014, La Duchère comprend 60 % de logements sociaux au lieu de 80 % initialement. Au terme de l'opération le taux de 54 % de logements sociaux devrait être atteint. De même, à La Norechal à Fontaines-sur-Saône, le taux de logements sociaux passe de 100 % initialement à 60 % après l'opération de renouvellement urbain.

Par contre, le taux de logements sociaux est resté stable à Rillieux-la-Pape où la démolition a été faible.



Le programme Nelson Mandela de l'OPAC du Rhône : 79 logements dont 54 PLUS CD et 25 PLS livrés en 2011 (Ilot 14) avec vue sur le square Averroès © Agence d'urbanisme.

## Un programme de réhabilitation du parc locatif social, accompagné d'opérations de résidentialisation

Près de 5 000 logements ont été réhabilités entre 2005 et 2012, soit 24 % du parc restant après démolition. Les interventions ont été très variées :

- **Des travaux sur l'enveloppe des bâtiments et une amélioration de l'isolation** : façades, remplacement des menuiseries, parfois pose de panneaux photovoltaïques pour la production électrique. La réfection des entrées et halls a été souvent réalisée. Dans le parc construit avant 1975, des travaux d'isolation des façades et pignons ont été réalisés (Les Noirettes à Vaulx-en-Velin)
- **L'amélioration des logements construits dans les années 70 – 80** comporte généralement le remplacement des volets, le remplacement des sols, les mises aux normes gaz, électricité, remplacement de la porte palière etc.
- **Des interventions plus lourdes** sur l'intérieur des logements ont été réalisées sur les résidences des années 60 : les réhabilitations comprennent en plus la réfection des pièces humides
- **Quelques résidences personnes âgées** (Résidence P.A. L.Bonin aux Minguettes) et des **foyers travailleurs Migrants ont été réhabilités** (Foyer Kruger Aralis à la Poudrette).

En complément, **des travaux de résidentialisation dans les ensembles HLM** ont été conduits par les bailleurs sociaux en concertation avec les habitants. Dans certains quartiers, les opérations de réhabilitation ont été accompagnées d'une restructuration urbaine globale avec la création d'îlots résidentiels inscrits dans un réseau de rues publiques, comme par exemple à Ecoin-sous-la-Combe à Vaulx-en-Velin. A la demande des habitants, des jardins familiaux ont été aménagés sur certains sites (Ecoin-sous-La Combe à Vaulx-en-Velin Nord, quartier Renoir à Rillieux-la-Pape).



Réaménagements des espaces extérieurs et réhabilitation à Rillieux-la-Pape © M.P.

### Rééquilibrage de l'offre en logement social : quelques points de vigilance

- Evolution du profil énergétique du parc HLM maintenu sur ces quartiers pour une meilleure gestion énergétique : des projets ambitieux : quels impacts sur les charges des locataires ?
- Des enjeux démographiques à prendre en compte dans les réhabilitations : vieillissement, jeunes ménages
- Un déficit d'échanges sur les projets de réhabilitation ?
- Des opérations de résidentialisation sans réhabilitation des logements
- Un risque d'enclavement (fermeture des espaces dans l'urgence).

## Une diversification des fonctions : une revitalisation économique

Les Zones Franches urbaines ont permis une diversification des fonctions et une revitalisation économique en développant un tissu à vocation économique dans des quartiers jusqu'alors très largement dédiés au logement. Ce dispositif n'a toutefois atteint que partiellement les objectifs fixés, notamment en matière d'emploi de la population locale. Avec 4 100 établissements\* en 2013, le nombre d'établissements dans les 4 ZFU de la Métropole de Lyon a doublé depuis leur création. L'évolution a concerné toutes les ZFU.

- **Une nouvelle d'offre d'activités à l'intérieur des quartiers** : aux Minguettes, le parc d'activités Bourdarias (2007) ainsi que les immeubles Pyramidion (2008) et Coraline (2011), à la Duchère, à la Duchère le Yellow square (2 400 m<sup>2</sup>).
- **Les créations d'entreprises concernent majoritairement des activités de petites tailles** (souvent des autoentrepreneurs) implantées au domicile des créateurs ou dans des locaux ayant fait l'objet de transformations d'usages.
- **De nouveaux parcs d'activités** ont été aménagés ou sont en voie de l'être, parfois partiellement en raison de la crise qui a contrarié un certain nombre de projets. Exemples : parc d'activités de Sermenaz livrés en 2007-2008, parc d'activités ERM à Vénissieux (4 000 m<sup>2</sup> réalisé sur 12 000m<sup>2</sup>), Greenopolis à Lyon 9<sup>ème</sup> (20 000 m<sup>2</sup>) en cours.



Le Yellow Square à Lyon la Duchère

### Une revitalisation économique : quelques points de vigilance

- L'objectif de favoriser l'emploi local dans les zones Franches urbaines a été partiellement atteint.
- Continuer à attirer de nouvelles entreprises, réflexion sur le foncier dédié à l'activité économique.

## L'amorce de greffes urbaines avec les territoires voisins

Ces greffes urbaines avec les territoires voisins sont de nature différente :

- **De fortes dynamiques immobilières privées sur les secteurs entre le GPV et une centralité**, en raison du report du marché immobilier moyen de gamme du centre de l'agglomération en 1ère couronne et de l'impact de la commercialisation de logements avec TVA réduite et des capacités foncières dans ces centres bourgs/village. Exemples : Duchère /Champagne-au-Mont-d'Or, à Vaulx-en-Velin Nord le secteur entre le GPV et le village,
- **Des coutures urbaines** (logements, commerces, TC, équipements...) avec les secteurs environnants. Exemple, de Vaulx-en-Velin sud : la dynamique du « Carré de Soie » engagée sur 500 ha sur les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne. Le nouveau pôle de loisirs et de commerces (40 000 m<sup>2</sup> commerces + 2000 m<sup>2</sup> loisirs) a été ouvert en 2009.
- **L'extension de la ZFU sur un périmètre plus large que le GPV** : cela a été un facteur de dynamisme, plusieurs opérations en cours (La ZFU de la Duchère s'étend sur une partie de Vaise intégrant l'opération Greenopolis, Minguettes : URM)



Vaulx-en-Velin Nord : une dynamique immobilière privée autour du GPV de et en direction du village (impact de la TVA à taux réduit)

### Le quartier dans son territoire élargi : quelques points de vigilance

- Des dynamiques résidentielles déconnectées des sites en renouvellement urbain,
- Des potentialités foncières identifiées autour des sites en renouvellement urbain,
- L'accès aux parcs et espaces verts proches.

## 4.2. Les grands défis d'agglomération du PLU-H

Le support au débat sans vote du conseil communautaire du Grand Lyon du 24 juin 2013 du futur PLU-H<sup>28</sup> présente quatre grands défis :

1. **Défi métropolitain** : « Développer de l'attractivité de l'agglomération pour construire une Métropole responsable »,
2. **Défi économique** : « Soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois »,
3. **Défi de la solidarité** : « Développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants »,
4. **Défi environnemental** : « Répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants ».

Le défi métropolitain et celui de la solidarité font référence à la politique de la ville. L'accent est alors mis sur les Grands projets de ville et les opérations de renouvellement urbain qui sont à poursuivre en proposant notamment une plus grande diversité de logements pour attirer de nouvelles populations et permettre aux habitants de s'inscrire dans un parcours résidentiel.

### Point de vigilance

Il ne faut cependant pas se limiter à cette approche. Ce qui importe ici est de voir comment les QPV et quartiers ANRU peuvent contribuer à relever les 4 grands défis d'agglomération. Les orientations inscrites dans le support au débat sans vote peuvent ainsi servir de guide aux actions à engager dans le cadre de la politique de la ville.

## Un développement nécessaire du parc locatif social pour 10 communes QPV

En 2013, les 17 communes QPV regroupaient 87,6% du parc de logements locatifs sociaux de la Métropole de Lyon (hors Quincieux). Entre 2001 et 2013, le parc de logements locatifs sociaux (LLS) a augmenté de 22 028 logements dont 77% dans les communes QPV.

Le développement du parc locatif social reste nécessaire pour des communes QPV :

- Sept ont un taux SRU inférieur à 25%. La ville de Lyon devra être d'autant plus vigilante à accroître fortement son offre de logements locatifs sociaux qu'elle est également concernée par le NPNRU.
- Trois communes ont un taux compris entre 25 et 30%. Les villes de Bron et Villeurbanne sont concernées par le NPNRU. Là encore, il est important d'estimer quelle part donner au logement social dans les opérations neuves pour ne pas descendre sous les 25%. Neuville-sur-Saône en a près de 30 %.
- Les sept autres communes ont un taux de logements sociaux supérieur à 30 % (Grigny, Saint-Priest, Givors, Vénissieux, Saint-Fons, Rillieux-la-Pape et Vaulx-en-Velin).

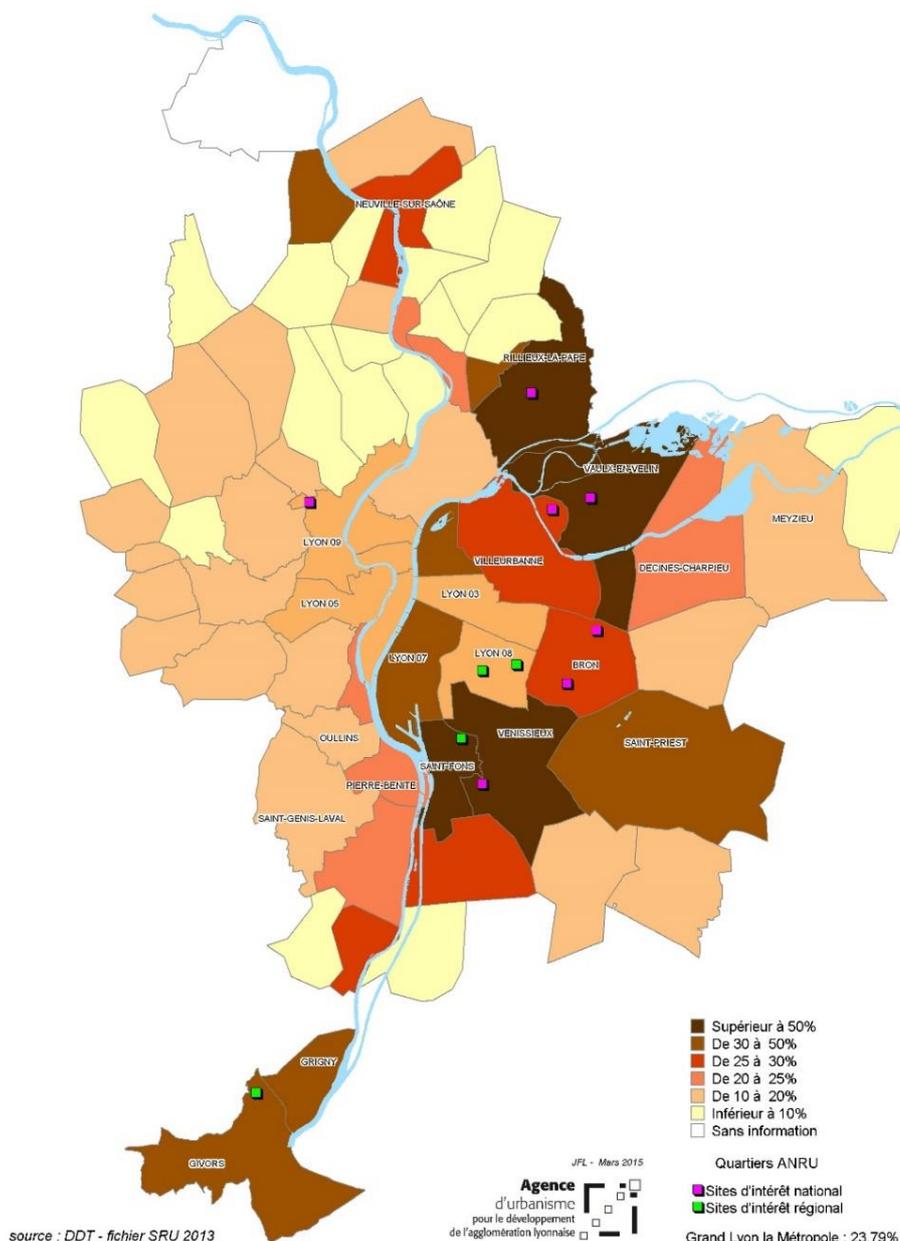
communes ayant un ou plusieurs QPV	LLS en 2013	% LLS en 2013	% LLS en 2001	évolution nombre de LLS entre 2001 et 2013
OULLINS	2 195	17,15%	16,30%	274
SAINT GENIS LAVAL	1 549	17,50%	9,09%	857
MEYZIEU	2 296	19,17%	17,61%	545
LYON	50 161	19,36%	17,72%	8 752
LA MULATIERE	680	21,48%	21,18%	29
DECINES CHARPIEU	2 433	21,84%	21,15%	436
PIERRE BENITE	1 010	24,09%	23,89%	80
VILLEURBANNE	18 290	25,40%	25,21%	3 136
BRON	4 687	28,37%	30,64%	-93
NEUVILLE SUR SAONE	997	29,79%	33,13%	38
GRIGNY	1 289	33,59%	34,53%	198
SAINT PRIEST	6 036	34,51%	34,97%	734
GIVORS	3 563	44,33%	48,06%	-119
VENISSIEUX	12 277	50,32%	54,19%	686
SAINT FONTS	3 794	53,26%	59,32%	124
RILLIEUX LA PAPE	6 542	55,98%	56,99%	385
VAULX EN VELIN	9 741	57,63%	66,63%	863

<sup>28</sup> PLU-H—Quatre grands défis pour la révision générale—Communauté au Conseil de Communauté pour un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables—conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme—24 juin 2013.

### Points de vigilance

- La part du logement social dans les opérations neuves doit être travaillée à la commune mais aussi à l'échelle d'agglomération. En effet, la Métropole de Lyon doit tenir compte de l'objectif porté par le SCOT de produire 50 à 60 000 logements sociaux pour que le taux atteigne 28 à 30% en 2030. En 2013, la part de logements locatifs sociaux était de 23,79% à l'échelle de la Métropole de Lyon (sans Quincieux).
- Anticiper l'impact local des mesures gouvernementales décidées nationalement, notamment pour limiter la construction de logements sociaux dans les 1 500 quartiers prioritaires de la ville.

### Logement social SRU 2013



Source inventaire SRU

## Des logements sociaux financés majoritairement dans des communes ayant au moins un QPV

Entre 2008 et 2013, 26 199 logements locatifs sociaux (LLS) ont été financés dans la Métropole de Lyon. 48 % des logements sociaux ont été produits dans le centre : Lyon et Villeurbanne, 52 % dans les autres communes (57 communes), soit 13 535 logements.

61% des logements sociaux ont été réalisés dans les communes ayant au moins un QPV (hors Lyon et Villeurbanne), notamment en raison des besoins en relogement découlant des opérations de renouvellement urbain. Les logements PLAI sont fortement concentrés dans ces communes (71% des PLAI de la périphérie sont réalisés dans les communes QPV), les PLS un peu moins (60%) et les PLUS se rapprochent de l'équilibre (54%).

A l'échelle du Centre, Villeurbanne et les cinq arrondissements de Lyon ayant au moins un QPV totalisent 81.5% des logements sociaux financés.

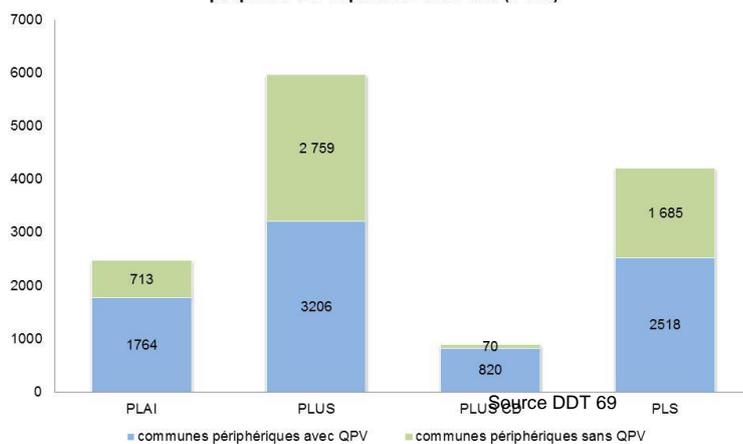
Sur la même période, 359 logements ont bénéficié d'un PSLA (Prêt Social Location-accession) dans la Métropole de Lyon. 7,5% d'entre eux ont été réalisés dans le Centre (Villeurbanne) et 92.5% en périphérie.

Sur les 332 PSLA périphériques, 81% ont été produits dans les communes QPV.

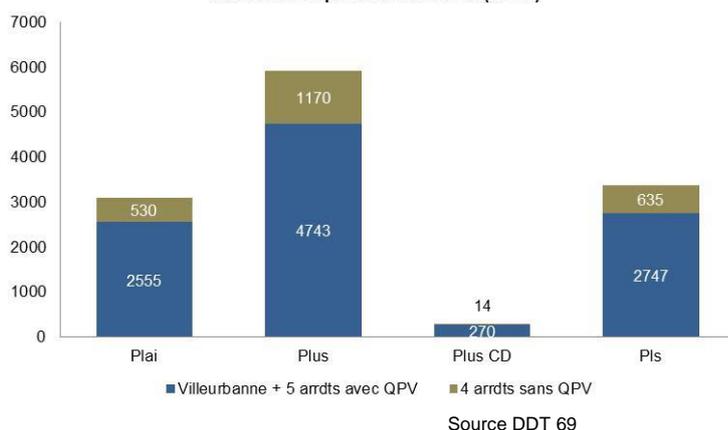
### Points de vigilance :

- Quels financements favoriser dans les communes QPV et dans les autres ? Quels rôles jouent les PLAI et les PLS selon leur implantation ?
- Y-a-t-il des possibilités de voir le nombre de PSLA augmenter ? La concentration de l'accèsion sociale dans les communes QPV comporte – t-elle un risque de maintien d'une ségrégation sociale ?

Répartition géographique des logements sociaux financés dans le périphérie sur la période 2008-2013 (6 ans)



Répartition géographique des logements sociaux financés dans le Centre sur la période 2008-2013 (6 ans)



## A l'échelle de la périphérie, une diversification des statuts d'occupation dans les communes QPV et un recentrage vers l'accession pour les autres

La comparaison des statuts d'occupation entre 1999 et 2010 des 15 communes avec QPV

(hors Lyon et Villeurbanne) semble montrer une diversification à la faveur de l'accession à la propriété (+ 2 points, 47% en 2010) et du locatif privé (+1 point, 18% en 2010) alors que le poids du parc HLM recule de 3 points (32% en 2010).

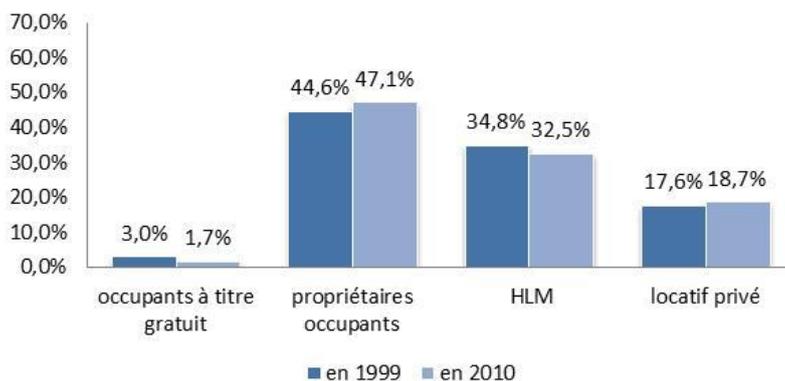
A l'inverse, les autres communes sans QPV (hors Lyon et Villeurbanne) semblent suivre une logique de recentrage vers l'accession à la propriété. Ce segment déjà important en 1999 a gagné 4 points (66% des ménages en 2010). La part des locataires HLM a sensiblement diminué (à peine 1 point) mais celle des locataires du parc privé a perdu 2 points (20% en 2010).

### Points de vigilance :

- Etre vigilant sur le développement territorial du logement locatif privé.
- Etre attentif aux secteurs en TVA réduite pour la diversification de l'habitat.

### Évolution du statut d'occupation des ménages entre 1999 et 2010

#### Les 15 communes de la Métropole de Lyon avec QPV (hors Lyon et Villeurbanne)



#### Les 42 communes de la Métropole de Lyon sans QPV (hors Lyon et Villeurbanne)



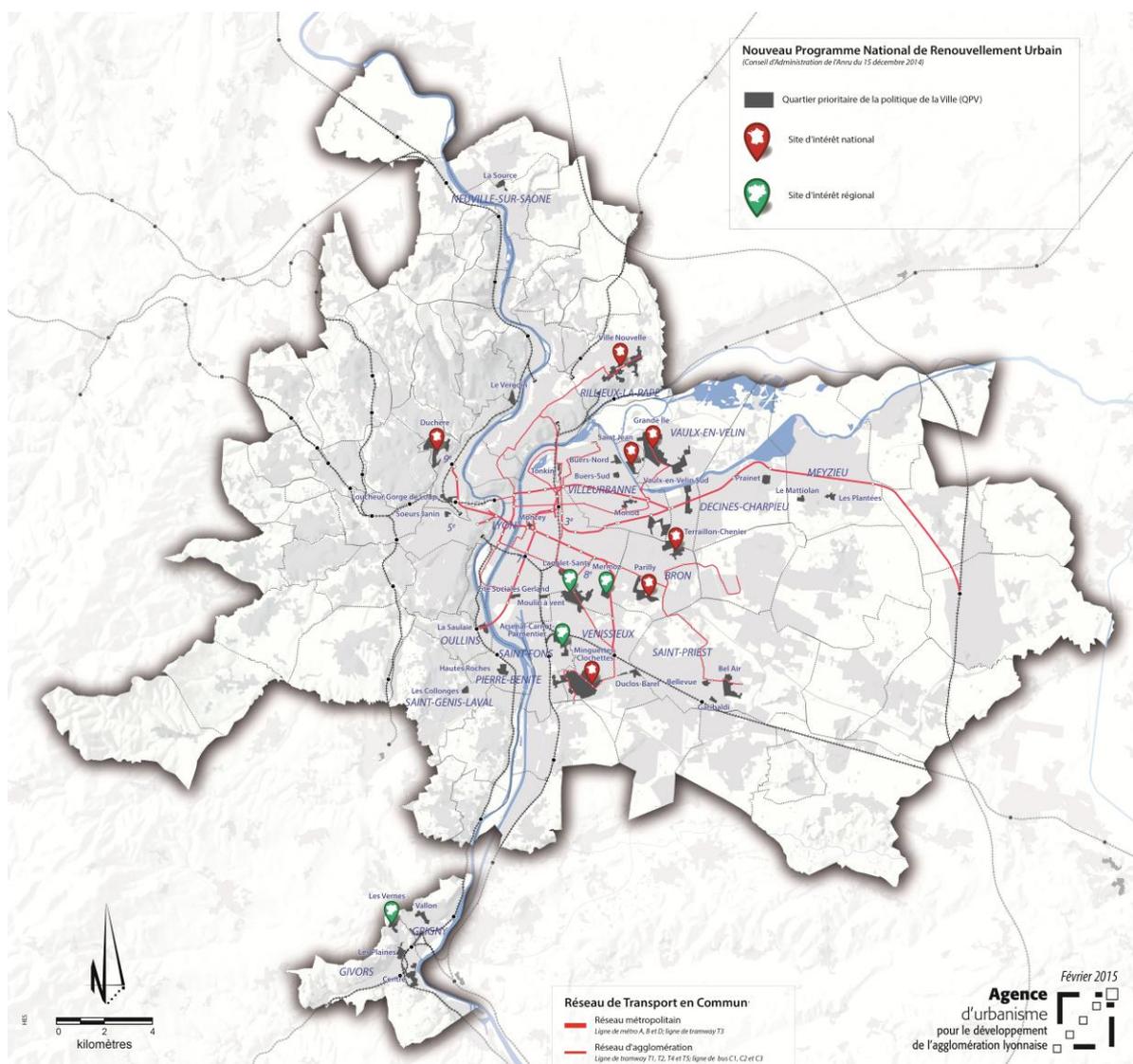
### 4.3. Intégrer les quartiers politique de la ville dans les orientations du Scot et du PLU-H

#### A l'échelle de l'agglomération, poursuivre l'intégration de ces quartiers dans la dynamique de développement de la Métropole

##### Une amélioration de la desserte en transports en commun des quartiers en renouvellement urbain depuis 2005

L'amélioration de « la desserte des quartiers en difficulté » était un objectif majeur du PDU de 1997 réaffirmé lors de la révision du PDU de 2005. Des améliorations significatives ont été apportées à la desserte des quartiers prioritaires, en lien avec les projets de rénovation urbaine. Durant le plan de mandat 2008-2014, 230 millions d'euros ont été investis pour la desserte des quartiers d'habitat social.

Les Grands Projets de Ville des Minguettes, de Vaulx-en-Velin et de Rillieux Ville Nouvelle bénéficient d'une desserte par une ligne forte TC (réseau d'agglomération du Scot de l'agglomération lyonnaise). La ville nouvelle de Vaulx-en-Velin est desservie par la ligne de trolleybus C3 depuis 2006, celle de Rillieux-la-Pape est desservie par la ligne de trolleybus C2 depuis 2011. Le quartier des Minguettes est desservi par le tramway T4 depuis 2009.

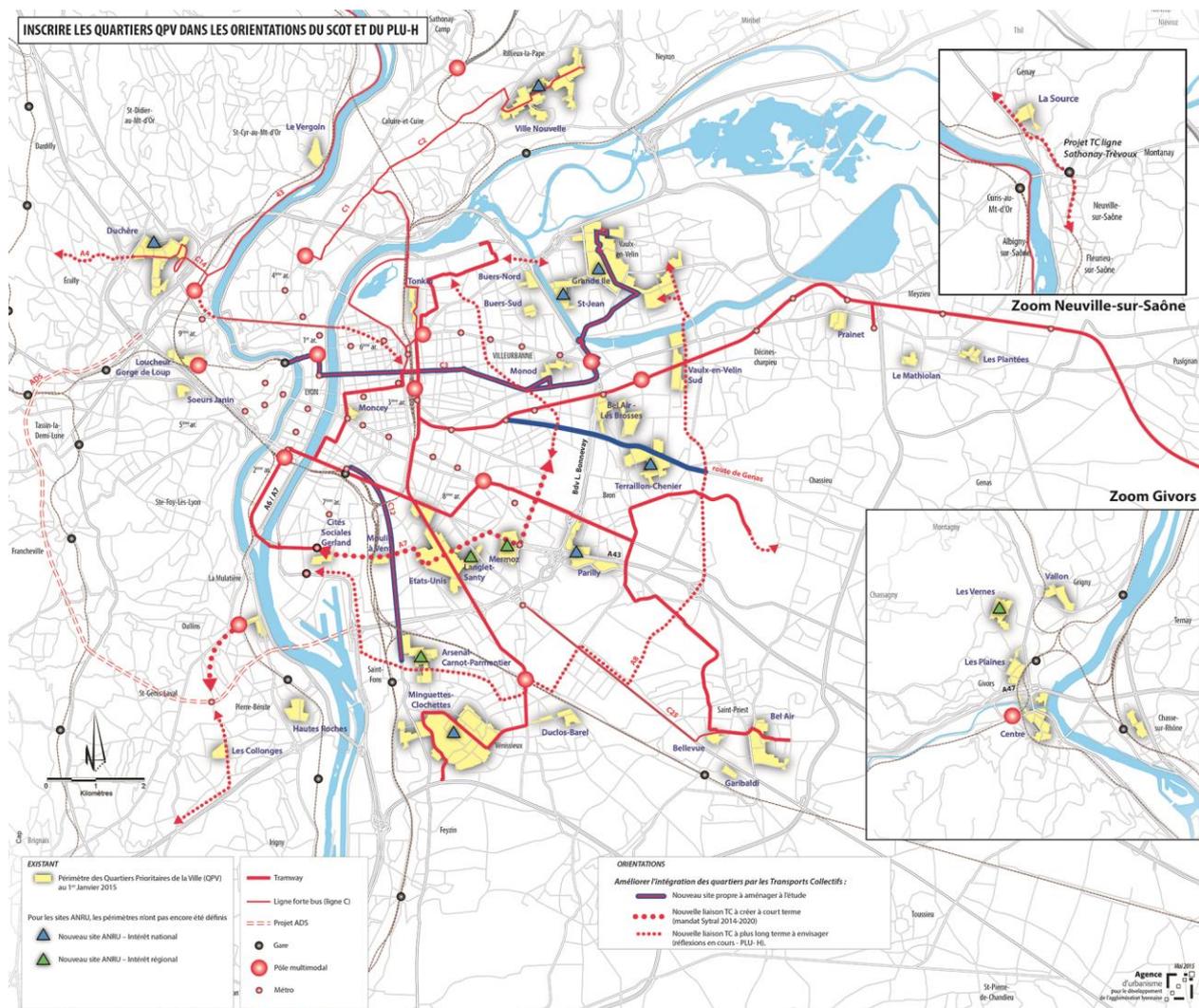


La réorganisation du réseau de bus de surface en 2011 a également contribué à améliorer la desserte des quartiers prioritaires, desservis pour une part par des lignes complémentaires « C » très fréquentées. Les lignes C12 et C8, qui desservent respectivement Saint-Fons et Vaulx-en-Velin, ont une fréquentation importante (plus de 17 000 voyageurs/jour) et une bonne régularité (71% pour C12 et 81% pour C8). Certaines de ces lignes connaissent des problèmes de régularité et de vitesse commerciale, notamment du fait du manque d'aménagement de couloirs bus et/ou de problèmes de circulation. C'est le cas de la ligne C3 qui dessert Vaulx-en-Velin et qui est la ligne de trolleybus la plus fréquentée du réseau de l'agglomération lyonnaise, avec environ 55 000 voyages / jour. Sa fréquentation est également importante le week-end. Cette ligne connaît des dysfonctionnements, tant en matière de régularité que de temps de parcours, du fait de problèmes de circulation sur le cours Lafayette (stationnements en double file, bouchons, cyclistes sur la voie bus non élargie...).

## La poursuite de l'amélioration et la performance de la desserte TC des quartiers de la politique de la ville en lien avec les grands projets

Le plan de mandat du Sytral (2015-2020) prévoit la mise en double site propre sur 5,5 km entre le Pont Lafayette et Laurent Bonnevey pour améliorer les performances de la ligne C3. La possibilité de transformer cette ligne de trolleybus en tramway sera également étudiée.

La ligne de tramway T1 sera également prolongée de Gerland aux Hôpitaux Est, améliorant ainsi la desserte du quartier des Etats-Unis et du quartier Mermoz (QPV d'intérêt régional). Ce prolongement du tramway T1 correspond à la partie sud de la ligne de rocade A7 inscrite dans le PDU de 1997 et celui de 2005.



Des efforts restent aujourd'hui à consentir en termes de desserte en transports collectifs :

- pour mieux relier ces quartiers entre eux et avec le reste de la ville, avec notamment les projets de lignes de rocade A7 entre Villeurbanne – la Doua et Gerland et A8 entre Vaulx-nord et Vénissieux – St Fons,
- pour mieux organiser les rabattements sur les pôles multimodaux,
- pour améliorer la performance et l'efficacité de certaines lignes (mise en site propre de C3, C12, route de Genas),
- pour étudier une meilleure connexion de St Fons au réseau TC à Gerland.

## Une meilleure connexion de ces quartiers aux espaces verts et de loisirs de l'agglomération

Chaque quartier politique de la ville doit pouvoir bénéficier d'une proximité à la nature et aux loisirs, qui est un enjeu important du cadre de vie des habitants.

Des actions et aménagements récents ont permis d'améliorer l'accès de ces quartiers aux grands espaces verts et de loisirs de l'agglomération : aménagements du canal de Jonage dans le cadre du projet Anneau Bleu, parc du Vallon, promenade verte de Mermoz nord pour l'accès au parc de Parilly, etc.

De nouveaux projets permettraient demain de rapprocher encore plus ces quartiers des espaces nature de la Métropole, A titre d'exemples :

- Le parc du canal, avec ses ramifications au nord (chemin de Gabugy) et au sud (promenade jardinée du Carré de Soie), sera demain une pièce majeure de la continuité des parcs du Rhône et pourra profiter directement aux habitants des quartiers QPV de Vaulx-en-Velin.
- La liaison Parc de Parilly – parc de Gerland à travers Lyon 7 et 8 permettra d'irriguer au passage les quartiers Mermoz et Langlet-Santy,
- La recherche de connexion entre les parcs à l'échelle du plateau (St Fons – Vénissieux Minguettes) en direction des Grandes Terres.

## Une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques des projets urbains proches

De nombreux quartiers sont aujourd'hui limitrophes ou situés au cœur de grands projets urbains d'agglomération (Vaulx Les Balmes-Chalets, Villeurbanne les Brosses, Bron Terrailon avec le Carré de Soie, Bron-Parilly avec Mermoz-entrée est...), sans pour autant tirer tout le bénéfice de cette situation. Cette proximité doit être une opportunité pour ces quartiers de bénéficier de la dynamique de ces grands projets, pour accélérer leur transformation et leur requalification.

## L'atténuation des coupures des grandes infrastructures autoroutières

Certaines grandes infrastructures routières restent pour ces quartiers des coupures fortes, qui les isolent de la ville-centre ou même des centres de leur commune : le Boulevard Laurent Bonnevey, les autoroutes : l'A43 à Bron ; l'A6 à Ecully ; l'A47 à Givors.

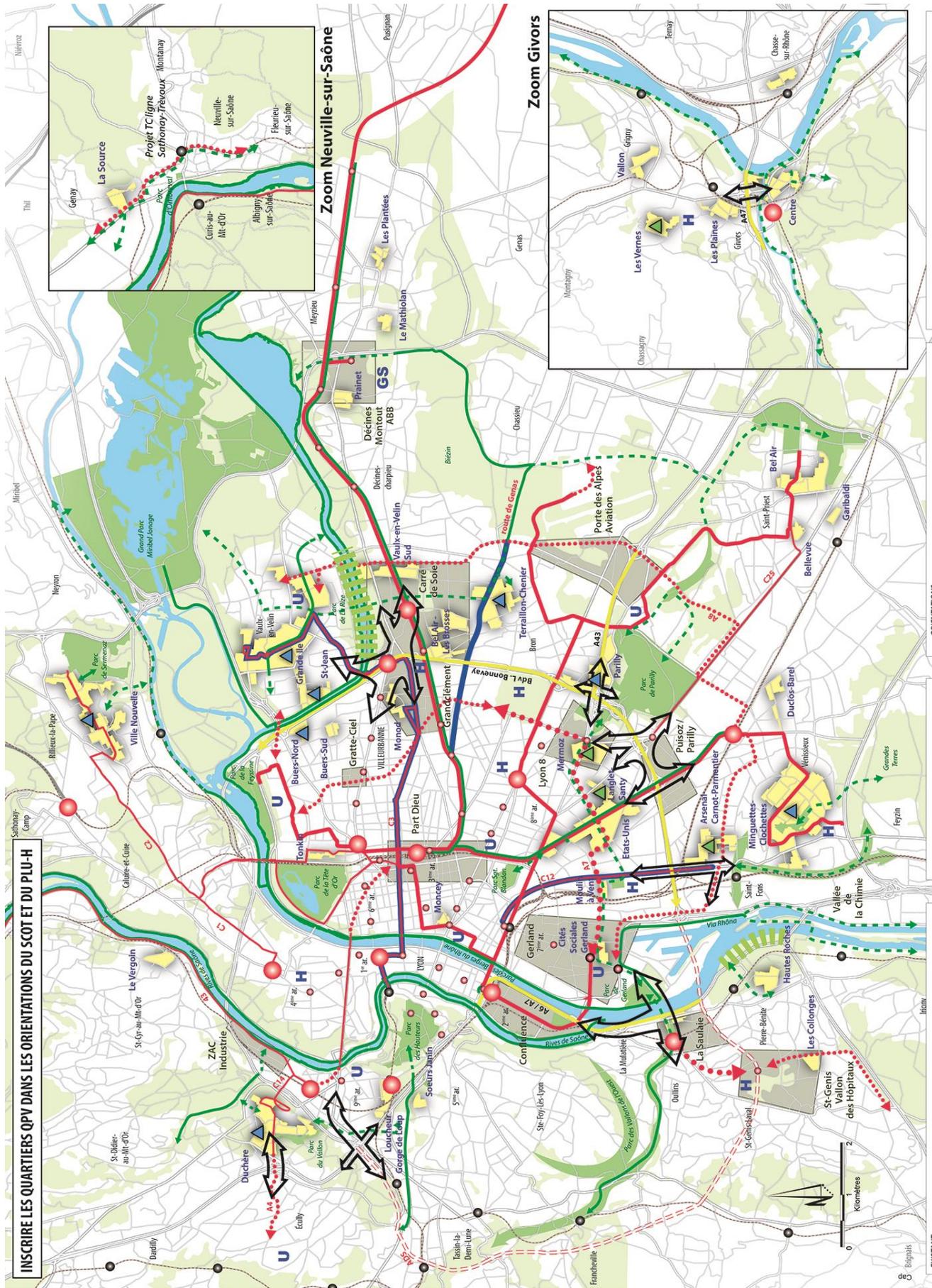
De nombreux quartiers sont aussi riverains de ces grandes voiries, qui sont alors sources de bruit et de pollution et qui dégradent le cadre de vie des habitants (Bron Parilly, Villeurbanne Buers, Parilly – Mermoz, St Fons Arsenal, etc.)

Il est important demain d'atténuer l'effet coupure de ces infrastructures, en agissant à la fois sur l'apaisement de la voie et sur la requalification des territoires riverains.

Les « agrafes urbaines », définies au Scot de l'agglomération lyonnaise (Boulevard Laurent Bonnevey, axe A6-A7) sont également des lieux de projet majeurs pour retisser de la continuité (urbaine, sociale..) entre ces quartiers et le reste de la ville.

A titre d'exemples, sur le boulevard Laurent Bonnevey :

- L'agrafe nord (au droit de Cusset) permettrait de mieux raccrocher la Grande Île (Villeurbanne St Jean et Vaulx-nord) aux corridors du cours Emile Zola et de T3.
- L'agrafe Parilly-A43- Mermoz permettrait de mettre en tension les renouvellements urbains de Bron Parilly et de Mermoz dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon,
- L'agrafe Lyon Moulin à vent – St Fons permettrait de désenclaver Arsenal, Carnot, Parmentier.



**INSCRIRE LES QUARTIERS QPV DANS LES ORIENTATIONS DU SCOT ET DU PLU-H**

**EXISTANT**

- Périmètre des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Tramway
- Ligne forte bus (ligne C)
- Projet ADS

Pour les sites ANRU, les périmètres n'ont pas encore été définis

**ORIENTATIONS**

- Principaux parcs publics
- Principaux espaces naturels et agricoles
- Liaison verte / axe modes doux

**Améliorer / Intégration des quartiers par les Transports Collectifs :**

- Nouveau site propre à aménager à l'étude
- Nouvelle liaison TC à créer à court terme (mandat Sytral 2014-2020)

**Se connecter aux espaces verts et de loisirs**

- Nouveau parc à aménager (Scot, PLU-H)
- Nouveau site propre à aménager à l'étude
- Nouvelle liaison TC à créer à court terme (mandat Sytral 2014-2020)
- Liaison verte / axe modes doux à créer (reflexions en cours - PLU-H)

## **A l'échelle de leur territoire de proximité, renforcer/développer les actions pour les besoins du quotidien des habitants**

### **Un meilleur accès de chaque quartier à la centralité communale la plus proche**

Chaque quartier politique de la ville doit pouvoir bénéficier de l'accès à l'offre de services, d'équipements et de commerces proches dont il ne serait pas doté. Les centralités des communes constituent effectivement les cœurs privilégiés de la « ville mixte ». Faciliter l'accès au centre-ville proche reste donc un objectif à poursuivre à l'échelle de chaque quartier, surtout dans une agglomération qui cherche à privilégier les courtes distances et à donner toute son importance à l'échelle de proximité. Pour rappel, c'est une des orientations fondamentales du Scot de l'agglomération lyonnaise qui appuie son développement sur une organisation territoriale multipolaire.

A titre d'exemples :

- Rillieux Ville nouvelle / Cœur de ville : la commune envisage une meilleure liaison vers le bourg et un projet urbain qui vise à « traiter la greffe urbaine » entre la ville nouvelle et le cœur du village.
- La Duchère / Vaise centre : avec l'aménagement du parc du vallon notamment, l'accès vers le sud est aujourd'hui plus aisé à pied pour les habitants du plateau. Demain, l'ambition sera de mieux connecter la Duchère au centre de Vaise, en partie par une meilleure accroche entre le débouché du parc et l'avenue Marietton qui est une des artères de porte d'entrée vers le centre de Vaise.

### **La création de nouvelles polarités ou centralités de proximité au sein même des quartiers ou en frange**

Certains quartiers de la politique de la ville ont, de par leur situation urbaine ou en fonction de l'ambition du projet urbain, pu bénéficier d'aménagements urbains plus ou moins importants visant à recréer une centralité au sein même du quartier. Ces aménagements se sont souvent concrétisés par l'aménagement d'un nouvel espace public, associé à l'accueil de nouvelles constructions intégrant des équipements, des rez-de-chaussée commerciaux etc... L'ambition était la plupart du temps de retrouver une urbanité afin de retrouver une animation et une vie de quartier, ingrédients essentiels pour une meilleure intégration sociale et urbaine au sein même du quartier.

Les quartiers concernés par la création d'une polarité de proximité sont :

- Pour les réalisations qui ont déjà vu le jour : la centralité du plateau sur la Duchère autour de la Place Abbé Pierre sur Lyon 9ème, l'opération Vénissy sur le quartier des Minguettes à Vénissieux, l'îlot Casino le long de l'avenue Mermoz en frange du quartier Mermoz nord sur Lyon 8ème, la Grappinière sur Vaulx-nord ...
- Pour les projets annoncés, la création de centralités de proximité sur Mas du Taureau/Vaulx-nord, Villeurbanne St Jean/Grande Ile...

## Le traitement de certaines discontinuités pénalisantes dans l'accès aux équipements/pôles attracteurs proches

Au-delà des enjeux d'articulation des quartiers avec les centralités urbaines proches, certains quartiers de la politique de la ville doivent aussi pouvoir bénéficier de l'accès aux centres commerciaux proches, équipements hospitaliers, universitaires et de loisirs... On constate souvent à l'échelle de chacun des quartiers que les liaisons vers ces pôles attracteurs sont parfois difficiles, très inconfortables pour les piétons ou parfois même inexistantes. L'ambition serait donc de résorber les effets de coupures qui rendent parfois difficiles ces liaisons. Par contre, certaines actions pourraient engendrer des aménagements plus ou moins coûteux.

A titre d'exemples :

- L'accès des habitants de la Duchère au pôle commercial Ecully-Le Pérolier. Aujourd'hui le franchissement de l'autoroute A6 est très inconfortable pour les piétons du quartier. Une des réponses passera par le projet de ligne forte A2. De même, on peut pointer l'enjeu d'une liaison Duchère-Plateau au pôle de loisirs du quartier de l'Industrie (cinéma Pathé...). Aujourd'hui seul un passage très confidentiel existe. Cela pose également la question d'un franchissement au-dessus des trémies d'accès au Tronçon Est Ouest périphérique et à la voie ferrée.
- L'accès des habitants de Vaulx nord au Carré de Soie : le canal de Jonage est une coupure géographique importante qui empêche des liens directs entre Vaulx-centre et le cœur du Carré de Soie. La réalisation d'une nouvelle passerelle modes doux entre les ponts de Cusset et du BUE (distants de plus de 2 km) permettrait d'intensifier les liens entre Vaulx-nord et Vaulx-sud. Cette proposition est inscrite au projet urbain d'ensemble du Carré de Soie.

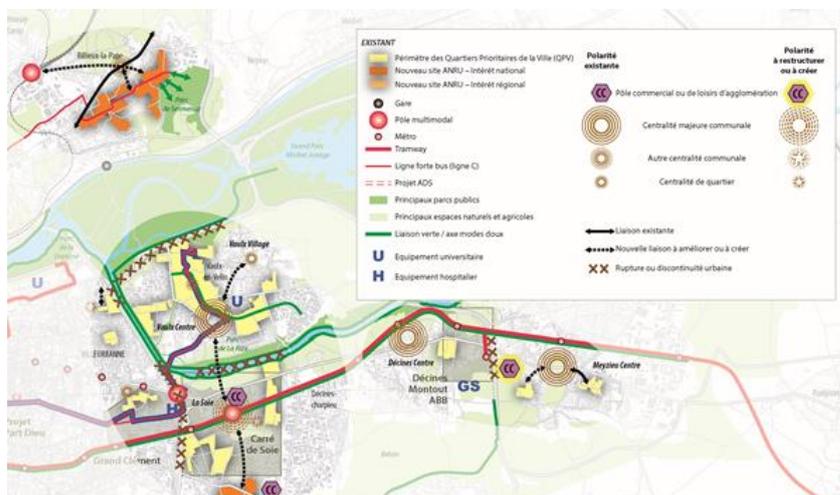
## Une meilleure connexion de chaque quartier aux pôles multimodaux proches

Cet enjeu renvoie aux réponses apportées en termes de renforcement de l'accessibilité aux transports collectifs (cf. paragraphe supra). Certains quartiers bénéficient déjà d'un accès aisé à un pôle d'échange proche : C'est le cas pour la Duchère, avec la mise en place de la ligne C14 vers la gare de Vaise (10 minutes de trajet) ou par exemple les quartiers des Vernes à Givors, de Gorge de Loup à Lyon 9<sup>ème</sup>, de St Fons Arsenal-Parmentier qui bénéficient de la proximité d'une gare.

En outre, à l'échelle de certains quartiers se pose aussi la question de renforcer des liaisons plus directes vers les pôles d'échanges proches, soit par la mise en place d'une ligne de transport collectif bus qui rabat vers ces pôles, soit par l'aménagement de certaines artères/rues, en y intégrant plus de place pour les piétons et cyclistes qui souhaitent accéder à ce pôle d'échanges.

C'est le cas, par exemple, pour :

- Rillieux / Gare de Sathonay, même si le quartier de la ville nouvelle bénéficie déjà de C2 et C5.
- Minguettes / Vénissieux- Gare : un accès plus rapide vers le pôle d'échanges pour les piétons-cycles pourrait être envisagé, sachant que ce quartier bénéficie déjà de l'arrivée du tramway T4, qui rabat également sur la gare.



## En conclusion : Des savoirs faire pour construire « avec » et non pas « pour » les habitants

### La concertation à l'écoute des habitants

Dans le cadre de la charte de la participation du Grand Lyon, des dispositifs de concertation ont été mis en place dans les quartiers de renouvellement urbain pour recueillir les attentes et la parole des habitants : réunions publiques, assemblées générales de quartier organisés par le Maire, ateliers de ville ou Conseils de quartiers. Des démarches ont été plus loin pour associer les habitants et les associations locales à la réflexion préalable sur le projet d'aménagement d'espaces publics dans le cadre d'ateliers avec les habitants : aménagement d'espaces de proximité aux Minguettes et Max Barel à Vénissieux, du square Averoes et la place Abbé Pierre à la Duchère, l'espace public central Germaine Tillion à La Poudrette à Villeurbanne, le parc des horizons à la Velette à Rillieux-la-Pape, la place Noëlle Grégoire à la Grappinière à Vaulx-en-velin, etc. Enfin, les habitants sont associés de très près à la gestion sociale et urbaine de proximité dans le cadre des « diagnostic en marchant ».

Une distinction est à faire entre les démarches visant à recueillir la parole ou les attentes des habitants, telles que les visites en marchant ou les concertations sur un projet d'aménagement par exemple, et celle qui visent la construction d'une parole collective susceptible d'interagir avec l'institution ou d'une action collective permettant aux participants d'agir sur leur environnement.

### Les habitants acteurs de l'aménagement de leur quartier

Dans les quartiers de renouvellement urbain, des expériences ont été aussi conduites pour « faire avec » les habitants, par exemple à Vaulx-en-Velin, la réalisation des fresques aux Noirettes peintes sur les pignons des bâtiments HLM a été une aventure humaine réalisée avec les habitants.



La fresque des Noirettes à Vaulx-en-Velin réalisée avec les habitants par la CitéCréation, Villeurbanne Est habitat : « On a écouté tout le monde et tout le monde désormais s'y retrouve »: visites de murs peints à Lyon et Chartres, ateliers lexique de mots, réunions pour enrichir la maquette. - © Laurence Danière

Elles peuvent même parfois se déployer avec la complicité des acteurs institutionnels comme dans le cas du quartier Mermoz avec le projet « Prenez Racine » conduite par l'artiste Thierry Boutonnier. Avec les habitants, ce dernier a investi une friche en attente de renouvellement pour installer une pépinière. C'est grâce au soutien et à la mobilisation des acteurs institutionnels et privés que les habitants pourront ensuite planter eux-mêmes « leurs » arbres dans les espaces publics fraîchement construits. Ce dispositif propose au final une alternative originale à la concertation sur plans. Les habitants prennent part à la construction du projet de manière effective et physique. Ce faisant ils se projettent dans leur futur quartier, se familiarisent avec le temps nécessaire à sa mise en œuvre, et s'approprient d'une certaine façon les futurs espaces publics. La requalification de la promenade Lénine qui traverse le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin illustre également ce type de démarche. Direction culturelle et direction de l'urbanisme s'associent pour mêler événements culturels, appropriation et transformation progressive de la promenade par les habitants eux-mêmes.

## **Les acteurs locaux et des habitants associés à la vision d'avenir de leur quartier**

En amont de l'élaboration concrète des projets, il apparaît ainsi de plus en plus nécessaire de créer des dispositifs permettant aux parties prenantes de partager les finalités et le sens des transformations à engager.

Par exemple, l'Atelier d'Innovation en Urbanisme, conduit par l'Agence d'urbanisme en 2013 sur Pierre-Bénite constitue une expérience originale dans ce domaine. Cet Atelier a rassemblé in situ pendant deux jours une quarantaine d'acteurs hétérogènes : élus, chercheurs de différentes disciplines, artistes, habitants, professionnels de l'urbanisme, de la gestion urbaine, de la culture et du développement social. Dans une approche sensible et créative, les participants croisent leurs regards, leurs savoirs et leurs imaginaires, construisent des visions prospectives. L'atelier d'innovation ne vise pas la construction d'un consensus mais l'ouverture des possibles.

Cette recherche de nouveaux modes de production de la connaissance (plus collectifs, en réseau, proches du terrain) ouvre la voie d'une reconfiguration des rôles acteurs locaux, associations et habitants dans la transformation des quartiers de renouvellement urbain.



Atelier de concertation sur l'aménagement des espaces publics centraux (Place Abbé Pierre et Square Averroès) en présence d'Alain Marguerit urbaniste-paysagiste du Projet Urbain. 10/01/2007, © GPV LA Duchère.

Chef de projet : **Nicole Ponton Fréney**

Rédaction : **Didier Bouillot, Vincent Couturier, Laure Deroulers, Cécile Féré, Salah Jallali, Richard Nordier, Nicole Ponton Fréney, Caroline Testut, Pascale Simard, Sandrine Vaz-Brossard.**

**Statistiques : Biravong Tanovan, Lavinia Vitale**

Cartographie, schéma : **Jean-François Laurent, Julien Vincent, Séverin Heyraud, Philippe Capel**

Crédit photos : Agence d'urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise.

### L'observatoire partenarial de la cohésion sociale et territoriale

L'observatoire de la cohésion sociale et territoriale a été créé en 1996. Il a contribué à la préparation, le suivi et l'évaluation des différents contrats de ville dans l'agglomération. Aujourd'hui, il est inscrit dans le Contrat de ville Métropolitain (2015-2020) avec pour objectifs de :

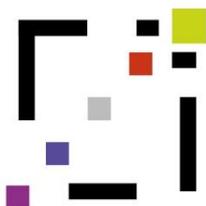
- **Suivre l'évolution des écarts** entre les quartiers prioritaires et l'agglomération lyonnaise, à partir d'indicateurs sociaux et d'un indice de sensibilité.
- **Analyser dans la durée des indicateurs sociaux les dynamiques** permettant d'objectiver l'évolution de la situation des quartiers prioritaires : caractéristiques socio-économiques des habitants, évolution de l'attractivité des quartiers, suivi des opérations de renouvellement urbain, des actions d'insertion économique, culturelles et des Réseaux d'Éducation Prioritaire, santé
- **Poursuivre et développer des approches qualitatives et participatives** en lien avec les partenaires locaux (CR DSU, universitaires, centres sociaux, CCAS, communes, bailleurs sociaux..) sur des thèmes à préciser : parcours résidentiels, bilan biennale de la Danse, santé, vécu et représentations des habitants, notamment chez les jeunes.

Les travaux de l'Observatoire partenarial  
**Cohésion sociale et territoriale**  
sont l'expression d'un partenariat  
entre la Métropole de Lyon et l'Etat

**GRAND LYON**  
la métropole



Agence d'**Urbanisme**  
aire métropolitaine **Lyon**naise



Métropole de Lyon, Sepal, Etat, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes, Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaux-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communautés d'agglomération Porte de l'Isère, ViennAgglo, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, du Pays Mornantais, du Pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, Syndicats mixtes du Beaujolais, de la Boucle du Rhône, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, du Scot de la Dombes, du Scot des Monts du Lyonnais, du Scot Nord-Isère, du Scot Val de Saône-Dombes, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage, CCI de Lyon, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Sytral, Epora, Ademe, Pôle métropolitain, Caisse des dépôts et consignations, Opac du Rhône, Grand Lyon Habitat, Syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Directeur de la publication : **Damien Caudron**  
Réfèrent : **Nicole Ponton Frénay**  
04 81 92 33 38 [n.frenay@urbalyon.org](mailto:n.frenay@urbalyon.org)  
Infographie : Agence d'urbanisme